



Différée, la démission de Begin est définitive

JÉRUSALEM (d'après AFP et Reuter) — En dépit des sollicitations des membres de la coalition au pouvoir, M. Menahem Begin a confirmé hier qu'il démissionnait de la présidence du conseil et que sa décision était définitive.

M. Begin a toutefois précisé qu'il différerait de quelques jours la remise de sa démission au président Chaim Herzog afin de donner à ses partisans une chance de former une nouvelle coalition, a précisé son porte-parole.

Au cours d'une réunion de deux heures et demie, M. Begin a déclaré à ses partenaires au sein de la coalition au pouvoir qu'il « ne se sentait plus la force de continuer ».

Begin, qui ne s'était jamais pleine-

ment remis de la mort de son épouse Aziza en novembre, était déprimé depuis plusieurs mois par le niveau des pertes israéliennes au Liban.

À l'issue de la réunion d'hier, M. Uri Porat, porte-parole du président du conseil, a déclaré que M. Begin allait décider d'ici à mercredi soir de différer ou non sa démission.

Des ministres ont dit avoir demandé à M. Begin de retarder sa décision d'une semaine ou deux afin de leur permettre de former un nouveau gouvernement.

M. Menahem Porush, député du Parti ultra-religieux Agoudat Israël, a proposé que tous les partenaires de la coalition sortante signent une déclaration par laquelle ils s'engageraient à former

un nouveau gouvernement sous la direction du successeur de M. Begin. Mais M. Avraham Shapira, président de la coalition, ainsi que M. Yosef Burg, ministre de l'Éducation du Parti national religieux, s'y sont opposés.

Le départ de M. Begin va donner lieu à une âpre lutte pour le pouvoir à la tête du Likoud. Les personnalités les mieux placées pour succéder à M. Begin semblent être M. Yitzhak Shamir, ministre des Affaires étrangères, et M. David Levy, vice-président du conseil et ministre du Logement.

M. Porush s'attend à plusieurs semaines de marchandages entre les divers partenaires de la coalition avant la for-

Voir page 8: Démission

Le conseil de Menasco ratifie son déménagement du Québec

par Michel Nadeau

En raison des récents amendements apportés au Code du travail du Québec, le conseil d'administration de Menasco Canada Ltée a décidé de déménager son usine à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le maire de Mirabel, M. Charles Léonard, a lancé hier un appel au ministre québécois du Travail afin que M. Reynald Fréchette intervienne dans le conflit qui risque d'entraîner la fermeture du Château de l'aéroport.

Tout comme chez Menasco, la chaîne CP Hotels ne pourra plus faire effectuer le travail des employés syndiqués par des cadres d'autres filiales, le personnel

de bureau non syndiqué ou encore des sous-traitants. Ces amendements, adoptés en juin dans le cadre de la Loi 17, entreront en vigueur demain, 1er septembre.

Par ailleurs, un porte-parole du bureau du ministre du Travail a déclaré que celui-ci conservait un mince espoir d'en arriver à un règlement chez Menasco. M. Fréchette aurait rencontré des dirigeants de cette filiale de Colt Industries, au cours des deux derniers jours.

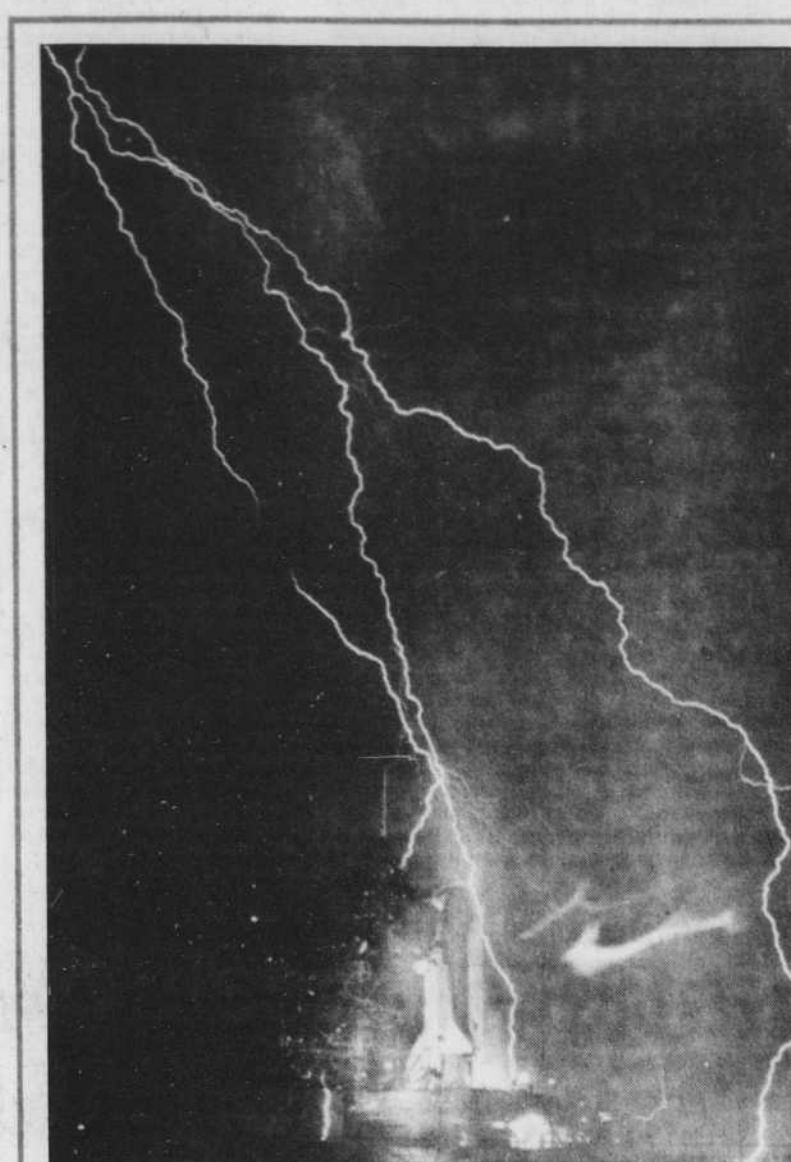
Pendant, un communiqué émis hier par Menasco, précisait que les administrateurs ont donné le feu vert à la proposition des cadres supérieurs qui veu-

lent quitter le Québec pour s'installer ailleurs au Canada.

Depuis 14 mois, une partie des 200 cadres et employés de bureau de Menasco remplissent les tâches accomplies habituellement par les 364 travailleurs en lock-out.

L'Association des sous-traitants en aéronautique a envoyé un télégramme au ministre du Travail l'enjoignant de stopper le mouvement. La perte de Menasco aurait un impact considérable dans le carnet de commandes de plusieurs firmes montréalaises faisant de la sous-traitance pour ce manufacturier de trains d'atterrissage et de systèmes

Voir page 8: Menasco



Le lancement de Challenger a été retardé de quelques minutes, tôt hier matin à Cap Canaveral, à cause d'orages électriques qui ont éclairé la rampe où se cabrait la navette spatiale. Mais peu après, celle-ci s'est envolée dans une apothéose qui a illuminé le ciel de la Floride sur des dizaines de kilomètres. (Photolaser AP)

Le splendide lancement nocturne de Challenger

HOUSTON (d'après AFP) — Une douzaine d'heures après son magnifique lancement nocturne de Cap Canaveral, en Floride, la navette spatiale Challenger était bien installée sur son orbite de travail hier, à quelque 300 kilomètres d'altitude au-dessus de la Terre.

Encore émerveillés par le spectacle des flammes jaillissant des tuyères et illuminant le ciel de Floride sur des dizaines de km, les cinq hommes d'équipage du « camion de l'espace » de la NASA — le commandant Richard Truly, le copilote Daniel Brandenstein et les spécialistes Dale Gardner, William Thornton et Guion Bluford (premier astronaute noir) — se sont livrés hier aux opérations désormais classiques qui suivent le départ: ouverture des portes de la soute, purges et vidanges des réservoirs, vérifications diverses.

« Vous auriez dû voir cela d'ici », a lancé Truly aux techniciens du centre de contrôle de Houston (Texas), au cours d'une première prise de contact radio. « Il faisait jour tout au long de notre ascension », a-t-il ajouté. Les astronautes, une fois leur « journée » de travail complétée, se sont couchés à 13 h 32 avant de reprendre le boulot à 21 h 32, hier soir.

Voir page 8: Challenger

Trudeau salue son «formidable adversaire»; le leadership du NPD est remis en question



Le nouveau député de Central Nova était rayonnant, en conférence de presse hier matin.

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, a salué hier, depuis Athènes, « l'adversaire formidable » que sera M. Brian Mulroney. Au lendemain d'élections partielles dévastatrices pour les libéraux, il a parlé par ailleurs d'un « malaise » au sein de son équipe.

Pour leur part, les néo-démocrates ont admis qu'ils étaient secoués par la « vague conservatrice » qui soufflait sur le pays. Dans l'Ouest du pays, pendant ce temps, le gouvernement de M. Bill Bennett célèbre ce qu'il voit comme un appui à son attitude austère.

A Athènes, M. Trudeau a comparé l'enceinte parlementaire au stade de Delphes, en se montrant impatient d'y discuter de l'économie: peut-être le Parti conservateur apportera-t-il de nouvelles idées, après avoir été carac-

térisé par le désarroi et la division.

Ces réactions ont été faites quelques heures à peine avant que le nouveau député de Central Nova aux Communes, M. Brian Mulroney, n'arrive à Ottawa pour mettre la dernière main à son cabinet fantôme, en tentant justement de ménager les susceptibilités de tout un chacun, et préparer son parti aux travaux de la session parlementaire qui s'ouvre dans deux semaines.

M. Mulroney a facilement remporté le siège de Central Nova, en Nouvelle-Écosse, lundi soir, avec une majorité de plus de 60 % des voix. Depuis, il a repris de plus belle ses attaques contre les libéraux, ce qui contraste avec le ton respectueux, presque solennel, qu'a employé M. Trudeau pour saluer son adversaire.

Mais c'est la victoire dans le comté de Mission-Port Moody qui a davantage

surpris, puisque ce comté était aux mains des néo-démocrates. Dans cette circonscription de la Colombie-Britannique, les libéraux sont tombés très bas, passant de 16 % des voix en 1980 à seulement 5 %; le candidat libéral n'a pas recueilli assez de voix pour qu'on lui rembourse son dépôt.

Le commentaire le plus percutant hier est peut-être venu du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, qui voit dans la victoire du Parti conservateur un encouragement à accentuer sa politique d'austérité, que le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral ont associé à la droite dans ce qu'elle avait de plus « reaganien ».

En répudiant les néo-démocrates, a déclaré M. Bennett hier, les électeurs ont approuvé ma politique. Cette politique inclut des restrictions salariales substantielles, des congédiements nom-

breux et l'abolition de nombreuses institutions dont la Commission provinciale des droits de la personne et la Régie des loyers.

Au Québec, le premier ministre René Lévesque estime que la victoire conservatrice semble confirmer « qu'il y aura des bleus à Ottawa pendant quelques années ». Cela renforce notre intention, a-t-il ajouté, de créer un parti qui sera présent sur la scène fédérale, éventuellement qui n'est d'ailleurs pas sans susciter un nuage noir dans le ciel bleu.

Les victoires conservatrices n'ont pas manqué de relancer les interrogations sur le leadership de M. Trudeau et, plus nouveau, sur celui de M. Broadbent, chef du NPD.

M. Trudeau n'est pas prêt à discuter son cas. A Athènes, il a écarté les questions des journalistes sur ce sujet par une boutade, en demandant le nom de

Voir page 8: Mulroney



Au début du caucus des députés péquistes, hier à Gatineau, le premier ministre Lévesque s'est dit davantage impressionné par la victoire conservatrice en Colombie-Britannique que par l'élection, prévue, de M. Mulroney. (Photolaser CP)

Le caucus du PQ étudie des moyens d'alléger l'État

par Pierre O'Neill

La démarche du gouvernement Lévesque vers les objectifs de la social-démocratie devra passer par un changement d'État, par la naissance d'une nouvelle culture fondée sur la solidarité sociale.

Cette conclusion se dégage d'un document de réflexion que l'exécutif national du Parti québécois a endossé en vue du colloque qu'il prévoit tenir les 1er et 2 octobre à Québec sur le thème de la social-démocratie.

Intitulé « Le Québec et le défi social-démocrate », le document dont LE DEVOIR a obtenu copie a été expédié aux membres des exécutifs des associations de comités et il alimentera aujourd'hui les délibérations que le caucus des députés poursuit depuis hier à Gatineau.

Les députés Robert Dean et Henry Milner ainsi que l'équipe du Centre d'animation politique du parti ont contribué à la rédaction de ce texte dont l'avant-propos, signé par le conseiller au

programme, Jules-Pascal Venne, insiste sur la nécessité de susciter de nouveaux débats sur les contraintes économiques, les nouveaux types d'inégalité sociale et le rôle des États modernes.

La notion de social-démocratie à la québécoise a été inscrite au programme officiel du parti à la suite du congrès d'orientation de 1982. C'est la première fois, depuis, que l'on propose d'en redéfinir les principes et les objectifs.

Pour sa part, le premier ministre Lévesque a toujours préféré parler de démocratie sociale, tandis que le député de Deux-Montagnes et ténor de la gauche du parti, M. Pierre De Bellefeuille, déplore que certains hommes politiques utilisent la notion de social-démocratie pour masquer le vide de leur pensée.

Après avoir longuement traité des mécanismes de concertation et de planification ainsi que des politiques de plein emploi, les auteurs du document consacrent l'essentiel de leur réflexion à la remise en question de certaines priorités sociales et du rôle de l'État.

A ce propos, ils écrivent: « On a longtemps cru que l'expansion des services publics allait engendrer un renforcement de la solidarité sociale. Malheureusement, on a vu, parallèlement à cette expansion, se construire et se structurer, sur le modèle centralisé de l'État, des groupes de pression de toutes sortes, ce qui a eu pour effet de compartimenter davantage entre eux les membres de la société. Ces groupes de plus en plus puissants, nantis de moyens de pression proportionnels à leur force, négocient trop souvent avec l'État sur un modèle classique d'affrontement, laissant l'ensemble des citoyens sans prise face à ces montres froides. »

« Vers un nouveau contrat social », les auteurs rappellent que tout mécanisme d'action concertée doit obligatoirement s'accompagner d'un changement de mentalité, d'une nouvelle culture née de relations basées sur la solidarité et non plus sur la confrontation. Un peu plus loin, ils souscrivent à l'idée que le gou-

Voir page 8: Caucus

DICTIONNAIRES

Desmarais & Robitaille

845-3194

60, rue Notre-Dame

Varsovie défend à Walesa de parler

VARSOVIE (Reuter) — Les autorités polonaises ont interdit à M. Lech Walesa de prendre la parole en public aux châtiments navals de Gdansk pour le troisième anniversaire, aujourd'hui, des accords marquant la naissance de Solidarité.

M. Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement, a déclaré aux journalistes que les mesures prises étaient suffisantes pour faire face aux manifestations prévues par l'opposition clandestine et qu'aucun rassemblement n'avait été autorisé.

L'opposition a lancé un mot d'ordre de boycottage des transports publics pendant deux heures dans l'après-midi,

ce qui se traduira automatiquement par la présence d'une foule de travailleurs dans les rues à la fin du quart du matin.

Le porte-parole a précisé qu'un horaire précis avait été fixé pour les dépôts de gerbes au pied des trois croix érigées à la demande de Solidarité en décembre 1980 à la mémoire des travailleurs abattus pendant les émeutes de 1970.

Des organisations telles que les nouveaux syndicats, la direction des chantiers navals et le PRON (Mouvement pour le renouveau national) déposeront des gerbes dans la matinée au cours de cérémonies officielles. Les particuliers pourront déposer des gerbes entre 16 h

et 16 h 30.

Selon un responsable communiste cité par la radio de Gdansk, toute tentative en vue de déposer des gerbes « en dehors des heures prévues se heurtera à une opposition résolue, avec toutes les conséquences légales qui pourraient en découler ».

Le porte-parole a également déclaré qu'une vingtaine de détenus n'avaient pas bénéficié de l'amnistie déclarée le mois dernier à l'intention des prisonniers politiques, et restent donc en prison.

Parmi ces vingt détenus figurent sept membres de la direction de Solidarité et trois dissidents du Comité d'autodé-

fense sociale (KOR), inculpés d'activités contre l'État.

Les onze autres comprennent trois membres de l'organisation nationaliste anticommuniste KPN, ainsi que M. Edmund Baluka, militant de Solidarité, qui entretient d'étroites relations avec des groupes émigrés en France, et reconnu coupable de subversion.

Figure également dans ce groupe le prêtre Sylwester Zych, condamné à quatre ans de prison pour complicité avec un groupe de jeunes gens qui avaient abattu un policier dans un tramway de Varsovie peu après l'imposition de la loi martiale.

Voir page 8: Walesa

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les subventions à l'industrie du spectacle

Les compagnies de spectacle ne doivent guère s'attendre à une amélioration de leur situation financière au cours des années 80. Les subventions constituent toujours plus de la moitié de leurs revenus. Page 10

\$ 4 milliards pour la faune

Pour s'adonner à l'observation ou à la chasse des animaux, les Canadiens ont dépensé \$4.2 milliards en 1981, selon une étude de Statistique Canada. Page 9

La renaissance du centre Rockland

Financé entièrement par un groupe d'institutions québécoises, la renaissance du centre de commerce Rockland, sur l'île de Montréal, n'a fait aucune dette. Page 9

La Réserve fédérale US reste prudente

La Réserve fédérale américaine n'a pas l'intention d'assouplir sa politique monétaire et maintiendra encore un temps sa politique modérément restrictive. Page 11

Le 425 de Maisonneuve ouest
Bureau 1710
Montréal (Québec) H3A 3G5

OPTIGEO INC.

Bureaux à louer
Jean Tremblay
(514) 288-2050

Malgré la création d'un Haut conseil français de la francophonie Paris ne renonce pas à un Sommet

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La création par la France d'un Haut conseil international de la francophonie n'est pas une façon indirecte de reléguer aux oubliettes le projet d'un Sommet des pays francophones qui, au contraire, pourra désormais être débattu au sein de cet organisme.

Un porte-parole de M. Pierre Mauroy, le premier ministre de France, a ainsi confirmé hier au DEVOIR que le gouvernement français n'abandonnait pas ce projet de sommet et qu'on ne cherchait pas à poser le problème différemment par la création de ce Haut conseil où siègera le Québec et éventuellement le Canada.

La formation de ce Haut conseil, que l'on prévoit pour l'automne, fait suite à la volonté déjà exprimée du gouvernement français de

repenser toute son action à l'égard de la francophonie. Par ce geste, Paris veut avant tout montrer l'importance qu'attache la France à la francophonie. Désormais, a expliqué le porte-parole, les interventions françaises seront mieux structurées autour de trois organismes, le Haut conseil international, un Commissariat général de la langue française et un Comité consultatif de la langue française.

Le Haut conseil international est conçu avant tout comme un lieu de coordination et de consultation, sur toutes les questions pouvant avoir trait à la francophonie dans tous ses aspects, langue, culture, média technologies nouvelles, précise-t-on. En invitant divers pays étrangers à participer à ce conseil, la France veut donc internationaliser la francophonie.

Le cadre précis que prendra ce Haut conseil n'est pas déterminé. On explique dans la capitale française que ce conseil devrait être un lieu de réflexion commun à tous ses participants sur les problèmes de la francophonie. Cette réflexion pourra porter en premier lieu sur le cadre précis du conseil, son fonctionnement, le statut de ses membres. Par la suite, une des questions qui pourront être débattues au sein du Haut conseil sera celle du Sommet des pays francophones, justement.

Quant à la composition du Haut conseil, le porte-parole a indiqué que la présence du Québec allait de soi. Mais en ce qui concerne celle du Canada, on dit croire que rien n'est arrêté. La participation d'Ottawa à cet organisme n'est pas pour autant exclue. Des contacts ont été pris avec les gouverne-

ments québécois et canadien et les échanges se poursuivent, dit-on. Pour ce qui est de la forme que prendra la représentation de gouvernements étrangers à cet organisme français, Paris attend des propositions des pays qui seront membres.

Le Commissariat général de la langue française, créé en même temps que le Haut conseil international, aura pour sa part une fonction de gestion de tous les programmes et interventions de la France en matière de langue française, à l'étranger comme en territoire français. De lui dépendra par exemple les Alliances françaises, les Instituts de France, les lycées français à l'étranger qui relevaient jusqu'ici d'organismes divers. Enfin, le Comité consultatif de la langue française conseillera le premier ministre français en matière de francophonie.

Un programme à 3 thèmes qui vise la «boîte à lunch» des électeurs Paradis veut changer l'image du PLQ

par Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Pour espérer reprendre le pouvoir, le Parti libéral devra changer son image « trop identifiée à l'establishment et à la rue Saint-Jacques », croit le député Pierre Paradis, candidat au leadership du PLQ.

Lors d'une conférence de presse qui marquait le dévoilement de son programme politique, M. Paradis a expliqué comment il procéderait à ce changement d'image advenant son élection, afin que le Parti libéral puisse déloger le Parti québécois, qui détient le pouvoir depuis 1976. Il est temps qu'on tra-

duise nos grands principes en termes de boîtes à lunch », a expliqué M. Paradis. « Moi je suis populiste et je m'adresserai aux électeurs pour faire passer le message par le cœur. »

M. Paradis a clairement identifié la clientèle que devra chercher à attirer le nouveau chef du Parti libéral :

les francophones et les jeunes. « Le message du Parti libéral est bien reçu par les allophones, les anglophones et les gens âgés de plus de 45 ans. Mais les résultats des élections de 1976 et de 1981 prouvent que les francophones de moins de 45 ans votaient pour le Parti québécois », a-t-il dit.

Selon le député de Brome-Missisquoi, cette importante clientèle électorale n'est plus favorable au Parti québécois mais n'est pas encore acquise au Parti libéral. « Elle est à la dérive mais elle devra se reconnaître dans le Parti libéral. C'est ce que je me propose de réussir comme chef libéral », a dit

M. Paradis.

Aussi M. Paradis a lancé officiellement un programme politique capable, croit-il, de rallier les militants libéraux à sa cause.

Le programme est axé sur trois grands thèmes : le respect des droits individuels, la primauté à l'entreprise privée et la promotion du fédéralisme.

M. Paradis a reconnu qu'il ne proposait pas de solutions précises à chaque problème. Il donne une « orientation » aux militants qui ont suffisamment de « matière grise » pour établir un programme précis à partir de ces orientations, a-t-il expliqué.

Les orientations du député de Brome-Missisquoi avaient déjà été rendues publiques à la pièce depuis que ce dernier a entrepris sa tournée du Québec il y a deux mois.

Quant à ses chances de victoire au congrès du 15 octobre prochain, M. Paradis continue à les croire excellentes même s'il reconnaît qu'il est actuellement en deuxième place, derrière Robert Bourassa.

Le député de Brome-Missisquoi a rappelé qu'il « ne va pas à la récolte sans avoir semé : mon organisation sème dans toutes les régions depuis août 1982, particulièrement dans des coins traditionnellement hostiles au Parti libéral », lance-t-il.

Les intentions de Marois n'impressionnent pas les libéraux Sans climat de confiance, la politique de l'emploi n'est que poudre aux yeux

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le gouvernement québécois, plutôt que de s'attaquer à une politique de l'emploi qui ne constitue que de la poudre aux yeux, devrait s'appliquer à rétablir un climat de confiance par une réforme notamment du Code du travail.

Le député libéral de Louis-Hébert à l'Assemblée nationale, Réjean Doyon, a ainsi réagi hier au nom du Parti libéral du Québec à l'intention exprimée par le ministre de la Main-d'œuvre de mettre en place dès cet automne les premiers éléments d'une politique de l'emploi.

Toute baisse du chômage, comme le souhaite le minis-

tre Pierre Marois, est un objectif louable. Vouloir un job pour tout le monde est cependant simpliste, a affirmé le député libéral. Le défaut de cet objectif est de reposer dans le vide parce que le Parti québécois n'a pas su créer la confiance du secteur privé. L'adoption récente de la loi 17 (dispositions anti-briseurs de grève) qui commence à entraîner la fermeture d'usines, le démontre amplement, dit-il. Le Parti libéral lui mettrait ses efforts sur le rétablissement de la confiance des entrepreneurs.

L'objectif visé par M. Marois de ramener à terme le chômage au moins au niveau de l'Ontario constitue par ailleurs de la fausse représen-

tation, croit le député. Celui-ci souligne qu'il y a une différence de trois points environ entre les deux provinces et que le Québec ne peut se contenter d'une telle réduction. Soulignons que M. Marois vise les taux traditionnels de chômage en Ontario, ce qui signifierait une baisse de près de 100 % avec le taux que connaît actuellement le Québec. M. Doyon souligne qu'en décembre 1976, le ministre Bernard Landry se scandalisait d'un taux de chômage de 10 % et proposait de ramener ce taux à 3 %.

La politique de l'emploi proposée serait administrée éventuellement par une

Commission nationale de l'emploi. Selon le député, cette proposition recèle un grave danger puisque le programme du Parti québécois prévoit qu'une telle commis-

sion devrait avoir une juridiction complète en matière de politique de main-d'œuvre, ce qui laisse prévoir une tentative de rapatriement de pouvoirs du fédéral, croit-il.

Rectificatif 43,345 emplois pour les jeunes

Le nombre d'emplois créé depuis avril 1982 à l'intention des jeunes de moins de 30 ans s'élève à 43,345 emplois. Non pas à 31,000 comme nous l'écrivions hier par erreur. En 16 mois, 63,4 % de tous les emplois subventionnés par ce ministère ont été des em-

plois pour cette catégorie de citoyens. Plus de la moitié de ces emplois, soit 22,955, sont le fait du programme du Bon emploi qui s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans à la recherche de leur premier emploi.

Le détournement sur Téhéran Le commando menace de faire sauter l'appareil en vol



Marc-André Bédard

TÉHÉRAN (D'après AFP et Reuter) — Après une journée fertile en rebondissements, le Boeing 727 d'Air France que des pirates de l'air ont détourné sur Téhéran dimanche était prêt à redécoller hier soir. Devant l'échec des négociations, les quatre membres du commando ont annoncé leur intention de s'envoler et de faire exploser l'appareil au dessus de l'Irak.

Les quatre hommes armés de pistolets et de grenades ont obtenu du gouvernement

français des « explications » écrites (et confidentielles) sur sa politique au Tchad, en Irak et au Liban mais Paris leur a demandé plus de détails avant de libérer des prisonniers arabes. En après-midi, les terroristes ont durci le ton et exigé que Paris retire ses troupes du Tchad et du Liban et qu'il mette fin à son aide militaire au gouvernement de l'Irak.

Le commando a dû menacer de tuer un interprète libanais pour obliger le gouvernement iranien à faire le

plein de l'avion et à fournir tout le ravitaillement nécessaire. Cet otage a été libéré quand le commando ont obtenu satisfaction. En fin d'après-midi, des ravisseurs sont sortis de l'avion en compagnie d'un des 15 otages détenus à bord pour dégager les cales et autres pièces d'équipement qui immobilisaient l'appareil.

A un moment donné, cet otage a fait mine de s'éloigner de l'avion et un des pirates de l'air a tiré en l'air pour le ramener à la raison. Personne n'a été blessé mais cet incident a créé une vive émotion.

Le commando de langue arabe a toutefois autorisé un couple de Français à descendre à nouveau de l'avion parce qu'ils souffraient d'épuisement nerveux. La première fois, lundi, le couple avait regagné l'avion après deux heures de repos mais les autorités iraniennes les ont empêché de retourner à bord encore une fois. Il ne reste donc plus dans l'avion que sept membres d'équipage et huit passagers.

Elections à la mairie dans plus de 1,000 municipalités

Ce sera une grosse année d'élections municipales au Québec cette année. En effet, 1,004 des 1,500 municipalités du Québec choisiront un maire et la moitié des sièges de conseillers seront à pourvoir entre le dimanche 23 octobre (date du dépôt des candidatures) et le dimanche 6 novembre, jour du scrutin.

Plus de la moitié des membres du corps électoral municipal québécois parviennent ainsi au terme de leur mandat. La majorité sont des élus locaux de municipalités de moins de 5,000 habitants (955 sur 1,004). Ces élections concerneront quelque deux millions de citoyens

québécois.

C'est dans la grande région de montréalaise (région administrative 06) que se retrouvent le plus grand nombre de municipalités qui auront à se choisir un nouveau maire et de nouveaux conseillers municipaux, soit 245 (dont seulement 26 ont plus de 5,000 habitants), suivie de Québec avec 242. En Mauricie, l'exercice démocratique concernera 123 municipalités; au Bas Saint-Laurent-Gaspésie, 98; dans l'Outaouais, 85; en Estrie, 79; en Abitibi, 70; au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 32; sur la Côte-Nord, 22 et au Nouveau-Québec, 8.

A Magog, une bonne adresse...

l'Auberge de l'étoile

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Cuisine française
Repas d'affaires
Table d'hôte tous les soirs

361 est. rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

en bref...

■ Délinquants malheureux

OTTAWA (d'après PC) — Plusieurs détenus condamnés pour délits sexuels s'efforcent de dissimuler la nature de leur crime, de peur d'encourir les brimades des gardiens ou des autres détenus, a déclaré hier au 2e Congrès mondial sur les soins médicaux dans les prisons, le Dr Donald West, directeur de l'Institut de criminologie de l'Université de Cambridge. Dans la sous-culture carcérale, ces détenus, condamnés notamment pour inceste ou relations avec des enfants, se retrouvent au bas de l'échelle hiérarchique et sont l'objet d'une hostilité profonde, a-t-il ajouté, soulignant que « la profondeur de ce sentiment est démontrée lors d'émeutes dans les prisons: les délinquants sexuels sont les premières victimes de leurs co-détenus ».

■ Le pilote était fautif

SEATTLE (d'après AP) — Le pilote d'un Boeing 747 d'Air India, qui s'est écrasé en 1978 causant la mort des 213 personnes à bord, n'était pas en état de voler à cause des médicaments qu'il devait prendre pour le diabète, et il avait par ailleurs consommé de l'alcool la veille du vol fatal. C'est ce qu'a révélé un ancien officier médical du programme spatial américain, le Dr Charles Berry, qui témoignait pour la défense devant un tribunal américain dans le cadre de la poursuite de \$100 millions intentée par les familles des victimes de l'accident, l'un des plus graves dans l'histoire de l'aviation.

■ Dans la bonne direction

OTTAWA (d'après PC) — Le gouvernement canadien estime que les réductions proposées par l'URSS dans les missiles à moyenne portée est un pas dans la bonne direction, en prévision d'un éventuel accord international sur le contrôle des armements. Dans un communiqué publié hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, dit que l'offre soviétique de détruire les missiles enlevés du territoire européen si un accord intervient avec les États-Unis — au lieu de les réinstaller ailleurs — constitue un prérequis de l'Ouest depuis le début des pourparlers sur le désarmement, à Genève.

■ Il poursuit son ami

Ayant confondu un ami avec une perdrix au cours d'une excursion de chasse à Notre-Dame-de-Pontmain, un chasseur s'est vu interdire hier une poursuite de \$500,000 en Cour supérieure de Montréal. La requête mentionne que le demandeur a perdu un oeil après avoir accidentellement été atteint d'une balle qui s'est ensuite logée au cerveau. À l'appui de sa poursuite, la victime explique que l'accident est entièrement attribuable à la faute, à l'incurie et à la maladresse de son compagnon qui, semble-t-il, n'était pas familier avec la manipulation des armes à feu.

■ Grégoire en prison

QUÉBEC (d'après PC) — Le député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire, vient d'essuyer un échec dans sa tentative pour être remis en liberté immédiatement en attendant la suite des procédures dans son dossier. C'est ce qui ressort de la décision rendue hier par le juge Yves Bernier, de la Cour d'appel, relativement à la demande de remise en liberté déposée la semaine dernière par le député.

■ Encore une émeute

HOMINY, Oklahoma (d'après AP) — Des centaines de gardes nationaux, de policiers et gardiens ont évacué plus de 700 détenus d'une prison surpeuplée hier, à la suite d'une émeute qui s'est soldée par un mort, 22 blessés et des bâtiments en ruines. Les détenus, les mains liées par une corde ou des menottes, ont été rassemblés dans la cour de la prison par le service d'ordre armé et mis dans des autobus pour être dirigés vers des prisons plus strictes.

■ Affrontement créancier

OTTAWA (d'après PC) — C'est en Cour des petites créances, mardi prochain, que s'affronteront pour la première fois la direction de la Chambre des communes et le ministère de la Justice au sujet de saisies-arrêts décrétées par les tribunaux contre quatre salariés des Communes, qui doivent environ \$7,500 aux sociétés Sunoco, Bell, Texaco et Household Finance. La direction de la Chambre a refusé de saisir leurs salaires en attendant que la loi soit clarifiée par les tribunaux.

Lutte contre le projet d'agence fédérale de sécurité Bédard convoque ses homologues

OTTAWA (PC) — Soucieux de contrecarrer le projet fédéral d'une agence canadienne de sécurité, le gouvernement du Québec vient d'inviter les procureurs généraux des autres provinces à une conférence destinée à mettre au point une stratégie commune.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard, estimant que cette rencontre était nécessaire pour permettre aux provinces de mettre « un point final » à la discussion des provinces concernant le projet de loi C-157 actuellement à l'étude au Sénat. « Ce projet de loi est une agression massive contre les pouvoirs des provinces », a lancé le ministre Bédard, estimant que les provinces devraient utiliser « tous les moyens possibles » pour aller

à l'encontre du projet d'Ottawa.

Des consensus des provinces sur cette question ont déjà été obtenus lors de meeting à Charlottetown au début de l'été et cette position fut réitérée à Ottawa au cours d'une conférence fédérale provinciale, mais il est temps de rassembler ces positions en vue des gestes à poser, estime M. Bédard, souhaitant que la prochaine réunion ait lieu au Québec.

Le ministre était hier de passage dans l'Outaouais pour une réunion du caucus du PQ à Gatineau ainsi que pour le second Congrès international des soins de santé en institution carcérale qui se tient cette semaine à Ottawa.

Depuis plusieurs semaines un comité spécial du Sénat se penche sur le projet de loi C-157 parrainé par le Solliciteur général Robert Kaplan. Une fois adoptée, cette loi permettrait la mise en place d'une agence nationale de sécurité, dont les agents auraient le pouvoir de fouiller le courrier, surveiller les lignes de téléphone et faire des perquisitions sans mandat.

La semaine dernière le ministre fédéral de la Justice

guérin
l'éditeur
qui
édite

MATHÉMATIQUE SOLEIL
Madeleine Drolet/
Hélène Rochette

Cette collection couvrira les programmes d'études de la mathématique au secondaire, premier et deuxième cycles. Pour chacun des niveaux, il y aura un manuel pour l'élève et un guide du maître.

Première secondaire:
□ manuel de l'élève - ISBN-2-7601-0946-1 - 530 p. 14,95\$
□ guide du maître

Deuxième secondaire: 1983 (application obligatoire du programme en 1984)
Troisième secondaire: 1984 (application obligatoire du programme en 1985)
Quatrième secondaire: 1985 (application obligatoire du programme en 1986)
Cinquième secondaire: 1985 (application obligatoire du programme en 1987)

MATHÉMATIQUE SOLEIL 1
mathématique dixième secondaire

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 877-6525

166 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-8241

RICHARDSON & BENOIT
Optométristes
630 Sherbrooke ouest, rez-de-chaussée
Soins de la vision
Lunetterie Lentilles de contact
849-1274

Les cahiers spéciaux du Devoir

Expérience d'automatisation de bureau dans deux types d'entreprise : grande firme manufacturière et PME

Un article de Marie-Agnès Thellier à paraître dans le cahier spécial sur « LE BUREAU DE DEMAÏN », le 29 septembre prochain.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361.

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, QC H2Y 1X1



Une rentrée en toute sécurité

A compter de cette année, l'éducation à la sécurité routière est progressivement intégrée au programme de formation personnelle et sociale au primaire et au secondaire, ont annoncé hier le ministère de l'Éducation et la Régie de l'assurance automobile du Québec. Au cours de l'année scolaire, selon la Régie, 16 enfants de 5-17 ans ont été tués dans des accidents de la route, 119 blessés grièvement (dont 51 sur l'île de Montréal) et 902 blessés légèrement (dont 366 sur l'île). Le ministère de l'Éducation met déjà deux vidéo-cassettes inédites à la disposition des écoles primaires et secondaires. D'autre part, le service de police de la CUM et la Sûreté du Québec ont invité les automobilistes à la prudence à l'occasion de la rentrée, indiquant qu'ils exerceraient une surveillance accrue. Au cours de l'automne dernier, par exemple, la police de la CUM a infligé 567 contraventions à des automobilistes qui ont doublé des autobus scolaires arrêtés.

(Photo Jacques Grenier)

Québec veut une politique globale

Ouellette convoque un «sommet» sur la récupération

par Louis-Gilles Francoeur

Le gouvernement du Québec, les principaux représentants de l'industrie forestière et du verre ainsi que ceux des municipalités vont se rencontrer les 7, 8 et 9 février prochains à Montréal à l'occasion d'un «Sommet» pour jeter les bases d'une politique globale de récupération et de recyclage du papier et du verre.

Le Québec produit chaque année 1,5 millions de tonnes de déchets domestiques. Le verre et le papier constituent la moitié de cet imposant volume de déchets dont le coût d'enfouissement occupe présentement entre \$20 et \$30 la tonne, allant dans certaines régions à \$40.

En annonçant hier la tenue de ce sommet, le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, a expliqué qu'on vise non seulement à réduire ces coûts mais aussi à ralentir l'épuisement de richesses naturelles comme les arbres.

La création d'emplois, a-t-il souligné, constitue un autre volet de préoccupations car la récupération génère en général 10 fois plus d'emplois que le secteur de l'enfouissement.

Enfin, a-t-il expliqué, les modes actuels d'élimination posent de nombreux problèmes environnementaux. Les sites d'enfouissement ne sont pas nombreux et pas «éternels». Enfin, l'enfouissement pose des problèmes d'hygiène, entre en concurrence avec d'autres usages des sols et exige des contrôles stricts pour éviter la contamination des nappes d'eau souterraines. Leur élimination par combustion pollue l'atmosphère et leur accumulation est plus importante que leur décomposition naturelle, ce qui illustre le caractère provisoire des politiques actuelles.

Des représentants des industries forestières et du verre ainsi que des municipalités étaient présents hier

à la conférence de presse de M. Ouellette. Ils ont tous affirmé que le moment de la concertation était venu pour trouver les solutions les plus rentables à long terme et définir une stratégie d'ensemble qui permette à tout le monde de planifier ses investissements et adapter à temps ses procédés de production.

Dans le domaine du verre, le ministère de l'Environnement retient depuis plus d'un an l'autorisation réclamée par les producteurs d'aluminium, qui veulent envahir le marché des eaux gazeuses et de la bière avec leurs nouvelles canettes imputrescibles. Cette industrie refuse toutefois le système de consigne qui a pourtant fait ses preuves dans l'industrie du verre. Dans ce secteur, on arrive à réutiliser jusqu'à vingt fois les bouteilles, une politique que l'Environnement aimerait bien étendre aussi aux bouteilles de la SAQ.

L'industrie papetière compte de son côté sur une éventuelle usine de désencrage du papier journal pour augmenter sa capacité de recyclage. Le partage des coûts demeurera toutefois la clé de voute de ce dossier car les municipalités devront inévitablement combler ses déficits d'opération, s'il y en a, grâce aux sommes qu'elles économiseront au chapitre de l'enfouissement et de la combustion.

L'industrie papetière devra elle aussi adapter ses procédés de production pour absorber au maximum les fibres de carton et de papier journal.

Outre ces défis, qui constitueront l'essentiel des débats du prochain sommet, le gouvernement devra réviser sa gestion des ressources naturelles, notamment en forêt, et ses politiques de subvention à ces nouvelles réalités si le sommet donne les résultats anticipés par l'Environnement.

Expro: la remise du rapport est reportée

(PC) — Le rapport de la Commission d'enquête publique sur les conditions de santé et de sécurité aux installations de la compagnie Expro ne sera pas remis comme prévu demain, jeudi.

C'est ce qu'a fait savoir hier un porte-parole de la commission Beaudry au cours d'une brève communication téléphonique.

Ce ne sont toutefois pas des retards dans la rédaction du document qui ont obligé le président de l'enquête publique, le juge René Beaudry, à remettre la présentation de son rapport au ministre du Travail, mais la non-disponibilité du ministre Raynald Fréchette.

En effet, après avoir assisté à la réunion de deux jours du caucus des députés péquistes à Gatineau, M. Fréchette devra participer, jeudi, au conseil des ministres à Québec. Il ne sera pas disponible pour les membres de la commission.

On ne connaît pas encore la date précise de la présentation du rapport, mais il est possible que le président de la commission ne puisse pas assister à la cérémonie si cela se fait après le 6 septembre, puisque les vacances déjà retardées du juge Beaudry doivent débuter la semaine prochaine.

Au cours des derniers jours, le juge Beaudry, les commissaires André Courtois et Louis Drouin, le responsable de l'équipe technique Laurier Juteau et leurs principaux collaborateurs ont travaillé d'arrache-pied pour respecter le calendrier établi.

Le répit de quelques heures permettra à tout le monde de polir leur texte, qui en était hier au comité de relecture. Le document d'au moins 600 pages dactylographiées devrait donner une brique imprimée d'au moins 300 pages.

Le rapport d'enquête ne sera pas rendu public immédiatement, mais au début d'octobre au cours d'une conférence de presse à Valleyfield. Au moins un millier d'exemplaires du rapport seront imprimés sur les presses gouvernementales pendant septembre.

Constituée le 2 mars dernier en vertu d'un décret gouvernemental, la commission d'enquête Beaudry devait au départ remettre son rapport final le 1er juin.

Mais, devant l'immensité de la tâche à accomplir et la complexité du sujet étudié, le ministre Fréchette accordait, le 25 mai dernier, une prolongation de deux mois, au jeudi 1er septembre.

Le projet de restructuration scolaire

Ultimatum de la Fédération des CS

par Jean-Pierre Proulx

Le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Jacques Chagnon, a lancé hier un ultimatum au ministre de l'Éducation: le gouvernement modifie le projet de loi 40 et dépose ses règlements au moment de la commission parlementaire, sinon la Fédération le rejettera et en demandera le retrait.

La Fédération, a-t-il dit, a quatre revendications précises. La commission scolaire doit:

■ demeurer responsable de son déficit ou de son surplus, bref ne pas être astreint à la règle de l'équilibre budgétaire prévu par le projet de loi;

■ exercer des pouvoirs décentralisés en matière de relations de travail et de gestion des ressources humaines;

■ se composer de commissaires élus au suffrage universel dans des quartiers électoraux identifiés géographiquement et regroupant un nombre relativement égal d'électeurs;

■ exercer sur les écoles une autorité clairement définie afin d'assurer la cohérence administrative dans la gestion des écoles.

A vrai dire, la Fédération trouve «que le ministère n'a pas l'intention de modifier son rôle et ses interventions dans le sens d'une décentra-

lisation vers les instances locales. Nous maintenons, a dit M. Chagnon, que les principaux problèmes de notre système public d'enseignement proviennent d'une centralisation croissante au MEQ des pouvoirs et des responsabilités rattachés aux activités éducatives». C'est notamment le cas pour ce qui est du financement et de la gestion des ressources humaines.

La Fédération est particulièrement insatisfaite du régime électoral proposé par le projet de loi. Les commissaires, on le sait, seraient élus au niveau d'une école pour représenter ensuite cette école à la commission scolaire. Les électeurs s'agrégeraient, au moment de l'élection, à un corps électoral propre à chaque école.

Le principal défaut du système, dit la Fédération, «est de créer de la confusion sur l'origine du mandat du commissaire, sur la source de sa légitimité et sur la nature des intérêts qu'il repré-



Jacques Chagnon

sente». Il «contient le germe d'une distorsion démocratique» puisque certaines écoles pourraient représenter 5000 électeurs et d'autres 500. La Fédération propose simplement de réformer le système actuel en particulier

dans ses modalités d'application.

En ce qui concerne les relations école-commission scolaire, le projet de loi propose «une série de moyens qui créent des ambiguïtés entre le rôle de la commission et celui des écoles». La Fédération y voit des conflits potentiels entre les deux instances. La loi «instaure une dynamique de gestion nouvelle qui sera non fonctionnelle». Ainsi, les directeurs d'école ne relèveront plus de l'autorité hiérarchique du directeur général mais plutôt des conseils d'école. On demande du reste que le choix des directeurs d'école continue d'appartenir aux commissions scolaires.

La Fédération conteste aussi l'étendue du pouvoir de réglementation que la loi confère au ministre ou au gouvernement. A tout le moins, on demande donc au gouvernement de déposer les projets de règlement au avant l'étude du projet de loi

Loi sur l'amiantose

4 autres compagnies s'adressent au tribunal

par Gilles Provost

Les mines d'amiante Bell, de Thetford, et Carey Canada, d'East Broughton, se sont jointes hier à la compagnie Asbestos pour demander à la Cour Supérieure du Québec de fournir une interprétation officielle de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose et de silicose.

L'interprétation qu'elles proposent au tribunal est plus restrictive que celle de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

L'industrie de l'amiante a déjà été déboutée devant les bureaux de révision et la Commission des affaires sociales et elle tente maintenant de faire renverser cette jurisprudence favorable à la

CSST et aux travailleurs. Jusqu'à maintenant, la perte du certificat de santé suffit à rendre un travailleur de l'amiantose éligible aux rentes prévues par la loi. Les compagnies n'ont plus alors qu'à payer puisqu'elles ne peuvent contester le retrait du permis.

Les mines voudraient donc que le tribunal oblige les victimes d'amiantose à faire la preuve qu'elles sont malades au point de ne pouvoir poursuivre le travail. Cela permettrait aux employeurs de présenter une contre-expertise médicale et, peut-être, de réduire le nombre des bénéficiaires. L'affaire devait être entendue demain mais elle a été remise au 13 septembre.

Incidentement, le conseil d'administration de la CSST doit tenir vendredi une session spéciale pour proposer au gouvernement une «solution» à l'imbroglio suscité par les jugements récents qui ont rendu en partie invalide la réglementation en ce domaine. La plupart des bénéficiaires sont maintenant menacés de perdre leur rente.

Toutes les parties semblent d'accord pour suggérer une loi spéciale qui reviendrait à l'esprit de la réglementation originelle et qui mettrait les victimes d'amiantose à l'abri de toute surprise désagréable. Cependant, les compagnies d'amiantose refusent de payer l'addition.

Fête du Travail

Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

Le premier lundi de septembre, jour de la fête du Travail, est un jour férié et chômé.

Conditions d'admissibilité

- Ce jour férié doit tomber un jour ouvrable, c'est-à-dire un jour où vous deviez normalement travailler;
- Vous devez justifier de 60 jours de service continu dans une entreprise et ne pas vous absenter du travail sans l'autorisation de votre employeur ou sans une raison valable la veille ou le lendemain de ce jour férié.

Il faut noter que si vous travaillez à temps partiel, mais que vous rencontrez les exigences énumérées ci-dessus, vous êtes admissible au congé.

Indemnité ou congé compensatoire

Votre employeur doit vous verser, pour cette journée de congé, une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié. Si vous devez travailler le premier lundi de septembre, jour de la fête du Travail, votre employeur doit:

- 1) vous verser le salaire correspondant au travail effectué; et
- 2) vous verser une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant ce jour férié OU vous accorder un congé compensatoire d'une journée. Ce congé compensatoire doit être pris dans les trois semaines précédant ou suivant le jour férié.

Si vous êtes en vacances (congé annuel) le premier lundi de septembre, votre employeur doit vous verser une indemnité égale à la moyenne de votre salaire journalier des deux semaines précédant le jour férié OU vous accorder un congé compensatoire d'une journée à une date convenue entre vous deux.

Renseignements ou plaintes

Pour obtenir plus de renseignements ou pour porter plainte, veuillez vous adresser à l'un des bureaux de la Commission des normes du travail:

ALMA	(418) 662-3975	MONTREAL	(514) 873-7061
BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUEBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 771-6259	ROUYN	(819) 762-0867
JONQUIERE	(418) 547-6689	SHERBROOKE	(819) 565-0441
LEVIS	(418) 833-6194	TROIS-RIVIERES	(819) 374-4661
MATANE	(418) 562-2010		

Québec ■■

Armoiries

PRÉSERVEZ VOTRE HÉRITAGE
Il n'est pas trop tôt,
commandez dès maintenant
pour Noël!



Commandez maintenant: 500.000 noms provenant de 32 pays dont: Irlande, États-Unis, Angleterre, Canada, France, Allemagne, Italie, Scandinavie, Écosse, Espagne, etc. Plaques murales artistiquement travaillées main, sur bois dur véritable, modèles en plusieurs formats. Parchemins, heurtoirs, superbes pièces décoratives pour décorer les murs de votre maison et bureau. À partir de \$29.95.

Pièces historiques: reproduction d'armes et pistolets, cartes, souvenirs canadiens, etc.

BAGUES CHEVALIÈRES pour hommes et femmes avec armoiries, écusson ou initiales gravées main. Disponibles en or, argent ou pierres précieuses. Un héritage de famille précieux.

RACINE! Découvrez vos ancêtres! Nous avons des livres généalogiques en français et en anglais.

Écrivez-nous pour recevoir gratuitement notre catalogue d'armoiries en nous retournant une enveloppe adressée et affranchie.

50% de rabais
ARMOIRIES
de Montréal et du Canada

Joie plaque sur fond de bois dur véritable, format 8 1/2" x 8". Le cadeau idéal pour toutes occasions ou pour votre collection personnelle. Un souvenir de notre belle ville!

Prix régulier \$19.95
Maintenant \$9.95
MAISON HÉRALDIQUE
Hôtel Mont-Royal, 1455 Peel
Montréal H3A 1T5 - 288-4164
Aussi: Place Bonaventure, Le Viaduc

UN SUCCÈS INCOMPARABLE! QUELLE RÉUSSITE SPECTACULAIRE!

Les 126 résidences du Sanctuaire du Mont-Royal ont déjà été acquises par des acheteurs enthousiastes.

Aussi, compte tenu d'une demande croissante de demeures de qualité de la part d'investisseurs avisés, nous sommes fiers d'annoncer l'ouverture officielle des ventes de la deuxième pyramide.

le sanctuaire du mont-royal
BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

- 106 nouvelles résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c. : à compter de 1 015 pi ca — 97 500\$ et plus.
- 2 ch. à c. : à compter de 1 315 pi ca — 126 500\$ et plus.
- 3 ch. à c. : à compter de 1 700 pi ca — 165 500\$ et plus.
- Penthouses : à compter de 2 360 pi ca — 360 000\$ et plus.
- Occupation : été 1984.

AVIS PUBLICS

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-010695-836

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE

COMMERCE, ayant son siège social à To-

ronto et une place d'affaires en la cité et

district de Montréal,

demanderesse

-vs-

GEORGES ZERVOS, autrefois résident et

domicilié en la cité et district de Montréal,

présentement de lieux inconnus, à la

défenseurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur GEORGES ZERVOS est par

les présentes requis de comparaître dans

un délai de 30 (trente) jours de la présente

publication.

Une copie du bref d'assignation, de la dé-

claration et de l'avis au défendeur, a été

laissée au greffe de la Cour Provinciale, au

Palais de Justice de Montréal à l'intention

du défendeur.

Montréal, 26 août 1983

Me MARCELLE AUBRY, G.A.C.P.M.

Me Dominique Bourcier,

a/s Pouliot Mercier & Ass.

1155 ouest boul. Dorchester

31ème étage

Montréal, P.Q. H3B 3S6

PROCUREUR DE LA DEMANDE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-12-042475-743

MURIELLE RHEAUME, résident et domici-

liée à St-Hubert, district de Montréal,

requérante

-vs-

CLAUDE BERNIER, présentement de lieux

inconnus dans la Province de Québec,

intimé

AVIS A CLAUDE BERNIER

PRENEZ AVIS qu'une REQUÊTE POUR

GARDE D'ENFANT sera présentée pour ad-

judication devant l'un des Honorables Ju-

ges de la Cour Supérieure siégeant dans et

pour le district de Montréal, division des di-

vores, le 16ème jour de novembre 1983 à

9:30 heures de l'avant-midi, en chambre

2:01 ou aussitôt que Conseil pourra être en-

tre, veuillez agir en conséquence.

Une copie de ladite REQUÊTE, AFFIDAVIT

et AVIS a été laissée au greffe de divorces

de la Cour Supérieure, au Palais de Justice

de Montréal à l'intention du défendeur.

Montréal, 26 août 1983

DOMINIQUE DIBERNARDO,

Registraire-adjoint

Me CLAUDE TAILLEFER,

a/s Taillefer Taillefer & Pigeon

276 rue St-Jacques ouest

suite 1020

Montréal, P.Q. H2Y 1N3

PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-01837-837

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSU-

RANCE SUR LA VIE,

demanderesse

-vs-

JOHN STAMMER,

défendeur

HOUSEHOLD REALTY CORP. LTD. et ED-

WARD WHITE,

mis-en-cause

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur, John Stam-

mer, anciennement domicilié au 72, St-Tro-

pez Circle, Kirkland, district de Montréal,

et actuellement d'adresse inconnue, de com-

paraître au greffe de la Cour Supérieure du

Palais de Justice de Montréal, dans un dé-

lai de trente (30) jours de la publication de

ladite ordonnance dans le journal « Le

Devoir », afin de répondre à l'action in-

tentée contre lui, une copie du bref et de la

déclaration ayant été laissée à l'intention de

John Stammer au greffe

Montréal, ce 19ème jour d'août 1983

(S) Me MARCELLE AUBRY, p.a.

Prototonaire adjoint

BEAUVAIS TRUCHON ET ASSOCIÉS

55, rue d'Auteuil, Québec

Procureurs de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-04-022915-834

SYLVIE CÔTÉ

Demanderesse

-vs-

BERNARD FILIATRAULT,

défendeur

CURE DE LA PAROISSE ST-DONAT

-vs-

PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPE-

RIEURE DE MONTRÉAL

-vs-

DIRECTEUR DE LA PROTECTION JEU-

NESSE DU CSM

Mis en cause, sa qualité

La partie défenderesse, BERNARD FILIATRAULT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Une copie de la déclaration pour déchéance d'autorité parentale et l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal à son intention.

PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 24 août 1983

(S) PIERRE BOURDEAU, J.C.S.

JUGE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU

DISTRICT DE MONTRÉAL

LAMARCHE FOURNIER & ASSÉLIN,

AVOCATS

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'ARTHABASKA

COUR SUPÉRIEURE

"En faillite"

Cour No 415-11-00083-83

Surintendant No 223179

DANS l'affaire de la faillite de

LES EMBARCACTIONS LAVY INC., manufac-

turière, un corps politique et incorporé

ayant son siège social et sa place d'affaires

à 290, rue St-Jacques est, Princeville, Qué.

Avis est par les présentes donné que la

compagnie LES EMBARCACTIONS LAVY

INC., de Princeville, Qué., a fait une cession

le 22e jour d'août 1983, et que la première

assemblée des créanciers sera tenue le 19e

jour de septembre 1983, à 10 h 45 de l'a-

vant-midi, au Palais de Justice, 800, Boul.

Bois-Francis Sud, Arthabaska, dans la pro-

vince de Québec.

Date d'Arthabaska, Qué., ce 26e jour d'août

1983

JEAN ROY, C.A.

Syndic

BUREAU DU SYNDIC:

110, rue Laurier est

Arthabaska, Québec

GAP 501

Tél.: (819) 357-9231

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-12-127168-833

MARIE LUCIE BÉGIN, résident et domici-

liée en la cité d'Anjou, district de Montréal,

requérante

-vs-

PAUL DAVID GODDARD, présentement d'adresse

inconnue,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PAUL DAVID GODDARD est par

les présentes requis de comparaître dans

un délai de 90 (soixante) jours de la pré-

sente publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a

été laissée au greffe de cette Cour dans les

trente (30) jours à compter de la publication

des présentes.

Une copie du bref et de la déclaration ont

été laissés au greffe à l'intention de la de-

fenderesse.

St-Jérôme, ce 23 août 1983

A. Brunet

Greffier-adjoint

MERCURE POLQUIN

191, Morin

St-Adele, Qué.

Procureurs de la demanderesse

AVIS DE DÉFAUT ET

DE PRISE DE POSSESSION

Avis public est donné que, par acte de fidu-

ciance comportant hypothèque, gage et

nantissement, passé devant Me Maurice

Garnier, notaire, le 15 décembre, 1980 et

enregistré au bureau d'enregistrement de

Montréal sous le numéro 3134870 INTER-

NATIONAL SKI AND LEISURE WEAR LI-

MITEE d'hypothèque, nant, mis en gage,

cédé et transporté en faveur de CANADA

PERMANENT TRUST COMPANY par voie

d'affectation spécifique tous les biens in-

meubles, présents et futurs le tout aux

fins de garantir le remboursement de ses

obligations plus intérêt et que les sursides

garanties de remboursement créés audit

acte de fiducie sont devenus exécutoires

et que CANADA PERMANENT TRUST

COMPANY en sa qualité de fiduciaire pour

les obligations a en conséquence pris pos-

session de tous les biens de la compagnie

précitée.

Cet avis est donné conformément, à l'article

31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux de Cer-

taines Corporations, 1977, L.R.Q. Chap. P.

16. Donné à Montréal, ce 23 août 1983, CANA-

DA PERMANENT TRUST COMPANY en sa

qualité de fiduciaire pour l'obligataire.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-04-02252-837

JOHANNÉ DESHAIES, ménagère, domici-

liée et résidente au 5085 rue Bourbonnière,

App. 7 à Montréal, district de Montréal,

demanderesse

-vs-

PAUL INNOCENT, présentement de domici-

le inconnu,

défendeur

M. LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPE-

RIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL ET

M. LE CURÉ DE LA PAROISSE ST-ÉMI-

LE.

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur PAUL INNOCENT est, par les

présentes, requis de comparaître dans la

cité de Montréal, dans un délai de trente (30) jours de la publication

du présent avis.

Une copie de la déclaration en déchéance

de l'autorité parentale a été laissée à son

intention au greffe de la Cour supérieure.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par

vous de signer et de déposer votre com-

parution ou contestation dans les délais

susdits, la demanderesse procédera à ob-

tenir un jugement par défaut.

Montréal, le 26 août 1983

RICHARD BAILL

Prototonaire adjoint

MES TOULET BUSHEY LAPORTE

& TURGEON

3226 rue Masson, Suite 201,

Montréal, Qué.

Procureurs de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'ALMA

COUR SUPÉRIEURE

SEANT ALMA

NO 160-05-00031-832

BANQUE NATIONALE DU CANADA, cor-

poration légalement constituée, résultant

de la fusion et continuant depuis le 1er no-

vembre 1971 la BANQUE CANADIENNE

NATIONALE ET LA BANQUE PRIN-

CIALE DU CANADA (Loi sur les Banques,

1970, S.R.C. Chap. B-1, art. 100) ayant une

place d'affaires au 1121 Boul. Sacré-Cœur,

St-Félicien,

Partie créancière

-vs-

DAME MADELINE ALLARD TREMBLAY,

résidente et domiciliée au 1659 rue St-Denis,

Montréal, district de Montréal,

Partie débitrice

ORDONNANCE

Il est par les présentes, donné avis à la dé-

bitrice qu'un jugement a été rendu le 11

juillet 1983, dans la cause mentionnée en

rubrique, devant l'Honorable Juge Gilles St-

Hilaire, lequel jugement déclare la Banque

Nationale du Canada, propriétaire de l'im-

meuble décrit dans ce jugement et ordonne

à la débitrice le délaissement de ce dit im-

meuble dans les 15 jours de la signification,

et ce à compter de la première publication

copie de ce jugement a été déposée au

greffe à votre intention.

Alma, ce 26 août 1983

MORÉNY, AUBIN, BARNFORD, PARADIS

DOLBEC & TREMBLAY

Procureurs de la partie créancière

PRENEZ AVIS

qu'au 31 août 1983

L'avis de vente en date du 4 août 1983 à

LA BANQUE TORONTO-DOMINION de

toutes dettes, présentes ou futures, payables

à C. ROLAND CHAMPEAU L.T.E.E. a été en-

registré au bureau d'enregistrement de la di-

vision d'enregistrement de Montréal le

22ème jour d'août 1983, sous le numéro

3392799.

Ce 25ème jour d'août 1983

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST DONNÉ QUE: Pierre Thomas, 1796,

Antoine-Barbeau, Vimont, Laval, demande

à la C.T.O. de transférer son permis

M501321-002 région 10,

le monde

Grève générale en Assam

NEW DELHI (AFP) — Écoles, banques, bazars, échoppes et boutiques ont fermé leurs portes et les voitures privées ont déserté les rues, hier dans l'État d'Assam (nord-est de l'Inde), au second jour d'une grève de 36 heures lancée par les organisations nationalistes, a annoncé la presse de New Delhi. Selon une dépêche de l'agence PTI datée de Gauhati, la capitale de l'Assam, située près de la frontière du Bangladesh, une explosion a eu lieu lundi soir dans le district de Nowgong, dans un dépôt d'une compagnie de bus appartenant à l'État assamais. Un agent de sécurité a été blessé. Cent dix-sept personnes ont été arrêtées lundi en Assam, a rapporté la presse indienne. Mais le président de l'Association des étudiants assamais (AASU), M. Rafulla Kumar Mahanta, l'un des co-organisateurs de la grève, estime quant à lui à environ 1,100 le nombre des arrestations. Deux organisations nationalistes, rappelle-t-on, l'AASU et le Forum assamais (AAGSP) avaient lancé une grève de 36 heures, qui devait prendre fin hier soir, pour réclamer l'expulsion de cinq millions d'émigrants venus du Bangladesh et du Népal.

Le meurtre d'Aquino

ISTANBUL (Reuters) — Selon le premier ministre philippin, des « éléments du gouvernement » pourraient être impliqués dans le meurtre de Benigno Aquino, chef de l'opposition philippine assassiné le 21 août à son retour d'exil. Certains éléments du gouvernement ont pu être impliqués dans ce meurtre, et c'est une hypothèse que nous n'excluons pas. C'est pourquoi une commission indépendante a été formée, a déclaré hier M. Cesar Virata, premier ministre philippin, dans une interview à l'agence Reuter à Istanbul. Il a précisé que l'autorité du gouvernement n'avait pas été ébranlée par le meurtre d'Aquino, ni par les manifestations qui s'ensuivent, et qu'il ne voyait pas le président Marcos démissionner. « Ce qui me semble important c'est qu'il y ait une enquête tout à fait impartiale, et que l'on punisse ceux qui sont impliqués dans ce crime. En d'autres termes, je ne vois pas pourquoi le chef de l'exécutif devrait renoncer à ses fonctions dans les circonstances actuelles », a-t-il ajouté. À Manille, le général Prospero Olivas, chef de la police de la capitale, a annoncé que l'assassin de Benigno Aquino était un certain Rolando Galman, tueur à gages connu des services de police. Galman, abattu par les forces de l'ordre immédiatement après son crime, a été identifié grâce à ses empreintes digitales, a précisé le général Olivas dans un communiqué. La police philippine prévoit qu'au moins un million de personnes descendront dans les rues de Manille aujourd'hui pour voir passer le cortège funèbre.

Violents combats au Panjshir

ISLAMABAD (AFP) — De violents combats ont provoqué de lourdes pertes « dans les rangs soviétiques », la semaine dernière à l'entrée de la vallée du Panjshir dont le chef, Ahmad Shah Massoud, refuse de prolonger le cessez-le-feu avec l'Armée rouge, a-t-on appris hier à Islamabad de sources diplomatiques occidentales. Selon ces sources, les moudjaheddine ont attaqué le 22 août les troupes et véhicules récemment dépechés à l'entrée de la vallée, située à 150 km au nord de Kaboul. En représailles, l'aviation soviétique a bombardé plusieurs agglomérations, dont la petite ville de Gulbarga où 20 civils ont été tués. Massoud, précise-t-on, a refusé à cinq reprises, au cours des deux derniers mois, de rencontrer un officier supérieur soviétique venu par hélicoptère à Onawa, au sud de la vallée, pour proposer une prolongation du cessez-le-feu décidé cet hiver. Le jeune commandant du Panjshir, qui a placé ses « unités mobiles » sur les pourtours de la vallée, se déclare prêt à faire face à une septième offensive soviéto-afghane d'envergure. Six mois de trêve ont permis à la vallée de renaitre. Selon plusieurs médecins français de retour du Panjshir, la population a suffisamment de vivres pour tenir un long siège et les maquisards sont bien armés.

L'OLP à Genève

NATIONS UNIES (AFP) — L'OLP a été admise, hier, à participer comme membre à part entière aux travaux de la Conférence de Genève sur la Palestine, qui s'est ouverte, lundi, au palais des Nations. Selon un expert de l'ONU, interrogé par l'AFP, c'est la première fois que la centrale palestinienne, qui normalement a la qualité d'observateur aux Nations unies, bénéficie du statut de membre à part entière dans une des instances de l'organisation internationale. Toutefois, toujours selon l'expert, ce statut est temporaire, valable uniquement pour l'actuelle Conférence de Genève, qui doit se terminer le 7 septembre. L'OLP a été désignée, hier, comme l'un des 21 vice-présidents de la conférence, représentant avec l'Inde le groupe asiatique. Son délégué peut donc être appelé à présider une séance de travail, en l'absence du président en titre, le ministre sénégalais des Affaires étrangères, M. Moustapha Niasse. L'Organisation de libération de la Palestine, rappelle-t-on, est membre de plein droit de la Ligue arabe, de l'Organisation de la conférence islamique et du Mouvement des non-alignés.



Faites savoir aux autres qui vous êtes...

moda masculine
STUDIO-USINE
ouvert au public
jeu., ven., sam., dim.
de 12 à 18 heures
460 Ste-Catherine Ouest
suite 305 Tél.: 861-2377

L'ambassade de France à Beyrouth est bombardée: 4 morts et 7 blessés

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — La situation s'est à nouveau détériorée hier dans la banlieue sud de Beyrouth, puis à l'intérieur de la capitale, où plusieurs positions de l'armée ont été harcelées par les miliciens du mouvement chite Amal et leurs alliés.

Au cours des bombardements qui se sont produits dans la journée, quatre personnes ont trouvé la mort: trois soldats et un CRS (Compagnie républicaine de sécurité, force anti-émeute de la police française - et sept autres ont été blessés lors de la chute de deux obus sur l'ambassade de France à Beyrouth, hier après-midi.

En fin d'après-midi, les fusiliers marins américains ont été également la cible de roquettes, d'obus de mortiers et d'armes légères auxquels ils ont riposté, a déclaré un porte-parole des marines.

Toutes les positions des marines dans le secteur sud de la capitale libanaise ont été attaquées, a-t-il précisé sans faire état de victimes.

Les positions des marines au sud de la ville ont essuyé des tirs d'armes légères qui ont été suivis, une demi-heure plus tard, de tirs de roquettes et de mortiers, a dit le porte-parole.

Les marines ont lancé des fusées éclairantes et riposté à l'arme légère.

Ces incidents font suite à une journée de violents combats de rue au cours de laquelle des groupes de gauche et musulmans ont attaqué à la roquette et à la mitrailleuse le bureau du premier ministre.

Le bilan des affrontements intervenus lundi à Beyrouth entre l'armée libanaise et des milices de gauche s'élève à 41 tués, dont deux marines, et à plus de 150 blessés.

L'ambassade américaine située sur le front de mer à Beyrouth a également subi des tirs de roquettes et de mitrailleuses, ont par ailleurs rapporté les marines qui gardent les bâtiments.

Radio-Beyrouth a annoncé en fin de journée que l'armée libanaise avait commencé à se déployer pour tenter de reconquérir ses positions dans Beyrouth-Ouest et avait recommandé à la population de ne pas sortir.

La radio a précisé que des obus continuaient à pleuvoir sur les positions de l'armée dans le quartier des hôtels et de la tour « Murr », le plus haut gratte-ciel de Beyrouth, ainsi que dans les faubourgs sud de la capitale.

Les accrochages ont com-

mencé à l'aube, selon les habitants, à la périphérie de la banlieue sud, dans le quartier de Hay Soulloum-Tahwita. Ils se sont poursuivis par intermittence durant toute la matinée dans l'ensemble des quartiers de la banlieue, ajoutent les habitants.

En fin de matinée, les accrochages se sont étendus aux zones contrôlées par l'armée au cœur de Beyrouth. D'autres positions de l'armée, situées sur la ligne de démarcation qui sépare les quartiers est et ouest de Beyrouth ont également été pilonnées.

Pendant ce temps, toute activité a été paralysée dans le centre-ville par les rafales d'armes automatiques de tireurs isolés. Le principal secteur visé a été la rue Hamra où se trouvent les ministères de l'Information et du Tourisme ainsi que la Banque centrale, gardés par l'armée.

Sur le plan politique, le conseil des ministres a tenu hier une nouvelle réunion extraordinaire consacrée à la situation sur le terrain. Il a examiné un plan élaboré par l'armée pour la pacification de Beyrouth et a chargé la troupe et la gendarmerie de « prendre les mesures nécessaires afin de rétablir l'ordre

à Beyrouth, d'éliminer toutes formations et installations armées et de protéger la population civile ».

Par ailleurs, des contacts sont en cours entre l'État libanais d'une part et M. Nabih Berri, le chef d'Amal, d'autre part, en vue d'arriver à une solution pacifique de la crise.

Enfin le président Ronald Reagan a convoqué, hier, pour la seconde journée consécutive une réunion de son état-major de crise pour examiner la situation au Liban.

Cette réunion présidée à Washington dans l'après-midi par le vice-président George Bush a été décidée au vu de la poursuite des affrontements dans lesquels sont engagés depuis trois jours les marines américains participant à la Force multinationale à Beyrouth, a précisé à Santa Barbara (Californie) le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes.

M. Speakes a par ailleurs confirmé que M. Reagan a adressé une lettre au premier ministre israélien, M. Menahem Begin, lui demandant de retarder le redéploiement des troupes israéliennes au Liban-Sud afin de pouvoir faire face à la dégrada-

tion de la situation au Liban.

Les États-Unis n'ont pas de raison de douter que M. Begin ait accepté de retarder le redéploiement pour une période limitée, à la suite des entretiens qu'a eus hier le représentant spécial américain au Proche-Orient, M.

Robert McFarlane, avec le premier ministre israélien, a ajouté M. Speakes.

Selon la radio militaire israélienne, rappelle-t-on, M. Begin a accordé un nouveau délai de trois ou quatre jours pour le retrait de l'armée israélienne sur la ligne Awail.

Pakistan: les heurts continuent

ISLAMABAD (AFP) — Une cinquantaine de personnes ont été blessées hier au cours d'affrontements entre manifestants et forces de l'ordre à Hala, dans la province méridionale du Sind, où la situation est toujours très tendue après 17 jours d'agitation antigouvernementale.

À Hala, près de 40,000 manifestants, fidèles du chef religieux local, le père Talibul Maula, proche du Parti du peuple pakistanais, se sont attaqués aux forces de l'ordre après qu'un camion transportant des troupes paramilitaires eut percuté la foule. Quarante personnes ont été blessées, dont douze sérieusement, parmi lesquelles quatre policiers.

Tandis que des militants du Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD) se faisaient arrêter par petits groupes dans une douzaine de villes du Sind, un second affrontement s'est produit avec les forces de l'ordre à Panno Aquil, où 20,000 personnes étaient descendues dans la rue, selon une source sûre.

À Karachi, pour la première fois depuis le lancement de la campagne de désobéissance civile, une femme s'est fait arrêter volontairement, Mme Gulzar Bannu, déléguée syndicale.

Dans le reste du pays, l'opposition, qui ne parvient pas à mobiliser la population, continue d'envoyer ses militants se faire arrêter, chaque jour, au même endroit, à la même heure, selon un rituel qui témoigne de sa détermination à parvenir coûte que coûte à étendre l'agitation hors du Sind.

Les avocats, qui avaient déjà cessé le travail la semaine dernière pour quelques heures, ont annoncé une nouvelle journée de protestation nationale, le 3 septembre, au cours de laquelle ils défileraient dans les rues en brandissant des copies de la constitution de 1973, qu'ils souhaitent voir rétablir.

Sur le plan politique c'est toujours l'impasse. Une poignée de politiciens conservateurs ou représentant les partis religieux, dont certains ont rencontré le général Zia ul-Haq il y a quelques jours, s'agitent sur le devant de la scène en multipliant les déclarations contradictoires quant à leur opposition au régime militaire. Le MRD, de son côté, en proie au doute devant l'absence de réaction populaire dans la province-clé du Pendjab, se réfugie dans l'intransigeance. Il se refuse à négocier un retour à la paix civile en échange de concessions politiques à la dictature en place.

L'attentat n'a pas été revendiqué

Le maire de Santiago abattu

SANTIAGO (AFP) — Le général Carol Urzua Ibanez, maire de Santiago, a été assassiné hier matin dans la capitale chilienne, lors d'un attentat qui n'avait pas été revendiqué en milieu de journée, a annoncé un communiqué du gouvernement chilien.

Vers 9 h locales, le général Urzua Ibanez (57 ans) quittait son domicile de l'est de Santiago pour se rendre à son bureau quand des coups de feu ont été tirés dans sa direction depuis une camionnette en marche. Le général, son chauffeur militaire et un garde du corps ont été tués,

a-t-on indiqué de même source.

Une radio de Santiago a affirmé qu'une femme qui accompagnait le général, probablement son épouse, aurait été gravement blessée lors de l'attentat. Cette information n'a pas été confirmée de source officielle.

Selon des témoins, la camionnette jaune était occupée par cinq à six personnes, dont une femme, qui ont utilisé des mitrailleuses pour tirer plus d'une centaine de coups de feu. Le véhicule a été retrouvé dans un autre quartier de Santiago, a-t-on indiqué de source policière.

Aussitôt après l'attentat, les rues principales de Santiago ont été quadrillées par la police. Vers midi (locale), des hélicoptères survolaient les secteurs périphériques de la ville, tandis que de nombreuses voitures de police parcouraient les principales avenues.

Le président Augusto Pinochet a immédiatement condamné cet assassinat et convoqué pour une réunion d'urgence plusieurs ministres, des responsables de la police, le chef de l'état-major militaire et les chefs des services de renseignement des trois armes.

Le ministre chilien de l'Intérieur, Sergio Onofre Jarpa Reyes, en visite à Buenos Aires, a condamné l'attentat depuis l'ambassade du Chili et exhorté « les secteurs démocratiques de l'opposition » à définir leur position face au marxisme international et à « ses méthodes criminelles et destructrices ».

L'Église catholique chilienne a lancé un appel à la sagesse et au bon sens après l'assassinat du gouverneur de Santiago au cours d'un attentat que l'opposition chilienne a sévèrement condamné.

Cette « action criminelle » est le fait « d'esprits fébriles qui cherchent à s'opposer à ceux qui veulent pacifier le pays et le mener à sa normalité démocratique », a déclaré le Proden (projet de développement national), mouvement d'opposition chilienne qui avait appelé aux journées de protestation nationale.

Habré propose un pacte de non-agression à la Libye

N'DJAMENA (Reuter) — Le président Hissène Habré, chef de l'État tchadien, a déclaré hier à N'Djamena qu'il était prêt à signer un pacte de non-agression avec la Libye mais a laissé entendre peu après qu'il n'attendait rien d'éventuelles négociations.

Le chef de l'État tchadien a fait ces déclarations devant un groupe de journalistes français.

Il a semblé exclure toute solution autre que militaire à ce qu'il a appelé l'occupation libyenne d'une grande partie du nord du Tchad et notamment de l'oasis de Faya-Largeau.

Le président Habré a également écarté toute possibilité de pourparlers avec le chef des rebelles soutenus par la Libye, l'ancien président Goukouni Weddeye dont il n'a pas cité une seule fois le nom au cours d'une interview de 90 minutes à Radio-France internationale.

À l'heure actuelle, le seul interlocuteur est la Libye, a-t-il dit en substance avant d'exprimer son manque d'optimisme quant aux possibilités d'une médiation de l'Organisation de l'unité africaine suggérée par le président François Mitterrand, chef de l'État français.

Au chapitre des relations

avec la France, le président Habré a déclaré qu'il comprenait la position du président Mitterrand et d'autres dirigeants français qui ont déclaré que le contingent français n'était pas au Tchad pour reconquérir le nord du pays.

Le chef de l'État tchadien a en revanche reproché au président Mitterrand d'avoir retardé l'envoi de troupes françaises jusqu'après la chute de Faya-Largeau et d'avoir suggéré une solution fédérale au conflit tchadien.

Il a affirmé que son gouvernement avait eu connaissance des préparatifs d'invasion libyens avant l'attaque sur Faya-Largeau, avait averti la France du danger et lui avait demandé une couverture aérienne et des unités blindées.

Une intervention française aurait alors incontestablement arrêté l'avance libyenne, a-t-il dit avant d'ajouter qu'aujourd'hui le grand risque était de voir les troupes libyennes profiter de la trêve pour s'installer massivement dans le nord et donner un caractère permanent à leur occupation.

Le président tchadien a rejeté l'hypothèse d'une fédération et a affirmé que le fédéralisme n'a jamais fonc-

tionné nulle part, même pas aux États-Unis qui reviennent de plus en plus vers le centralisme.



Septembre-Octobre 1983

3 soirées
PANORAMA DES NOUVELLES PSYCHO-THÉRAPIES
EDP 0960-A — Maurice Moreau
Mardi 27 sept., 4 et 11 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

3 soirées
MARX, CENT ANS APRÈS
EDP 0960-B — Gérard Boismenu
Jeudi 29 sept., 6 et 13 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

6 soirées
L'ÉGYPTÉ DES PHARAONS: LE PHARAON, HOMME-DIEU ET CHEF D'ÉTAT
EDP 0960-C — Michel Quay
Mercredi du 28 sept. au 2 nov. à 19:30. Frais: 40 \$.

3 soirées
FISCALITÉ MUNICIPALE ET RECOURS DÉMOCRATIQUES
EDP 0960-D — Jacques Béard
Lundi 26 sept. 3 et 17 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

3 soirées
LES DROQUES DE RUE ET L'ADOLESCENT
EDP 0960-E — Pierre Brisson
Jeudi 29 sept., 6 et 13 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

3 soirées
NICARAGUA: ORGANISATION ET CRÉATIVITÉ POPULAIRES
EDP 0960-F — Marie Eugénie Saul et Danielle Lacourse
Mardi 27 sept., 4 et 11 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

12 matinées
LA CHINE, SON PASSÉ ET SON PRÉSENT
EDP 0960-G — Robert Garry
Jeudi du 29 sept. au 15 déc. à 13:00. Frais: 50 \$.
Lieu: Pavillon 3200 Jean-Brillant

6 soirées
SUGGESTOLOGIE: INITIATION À LA COMPRÉHENSION DES RÊVES (cours-atelier)
EDP 0960-H — Jean Lefebvre
Jeudi du 29 sept. au 3 nov. à 19:30. Frais: 70 \$.

3 rencontres
LES PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES EN AUTOMNE
EDP 0960-I — Denise Allaire
Mercredi 28 sept., 5 oct. à 19:30 et le samedi 1er oct. à 09:00. Frais: 20 \$.

3 soirées
LA CHASSE AUX SORCIÈRES
EDP 0960-J — Lise Saint-Jean
Lundi 26 sept., 3 et 17 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

6 matinées
L'OPÉRA, UN ART POUR TOUS
EDP 0960-K — Antoine Padilla
Mercredi du 28 sept. au 2 nov. à 13:00. Frais: 40 \$.

2 journées
L'ORDINATEUR DOMESTIQUE: LANGAGE, CLAVIER, MÉMOIRE (exposés et travaux)
EDP 0960-L — Claude Lefebvre
Samedi et dimanche, les 24 et 25 sept. de 09:00 à 16:30. Frais: 90 \$.
Lieu: Pavillon 3200 Jean-Brillant

1 soirée
DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES LE SOIR: DÉCISIONS, IMPLICATIONS
EDP 0960-M — Anne Bélanger
Mercredi 19 oct. à 19:30.
Frais: gratuités de la Faculté de l'éducation permanente

3 soirées
LA GÉSTALT (cours-atelier)
EDP 0960-N — Villeneuve Paquin
Jeudi 29 sept., 6 et 13 oct. à 19:30. Frais: 35 \$.

3 soirées
L'AFFIRMATION DE SOI (cours-atelier)
EDP 0960-P — Rose-Marie Charrel
Mardi 27 sept., 4 et 11 oct. à 19:30. Frais: 35 \$.

15 matinées
HISTOIRE DE L'ART
EDP 0960-Q — Monique Gauthier
Mardi du 27 sept. au 13 déc. à 13:00. Frais: 80 \$.

9 soirées
HISTOIRE DE L'ART
EDP 0960-R — Monique Gauthier
Mercredi du 19 oct. au 14 déc. à 19:30. Frais: 55 \$.

3 soirées
RÔLE DE L'ESPRIT EN SCIENCE (compte rendu du colloque de Fès, mai 1983)
EDP 0960-S — Jean Lefebvre
Mercredi 28 sept., 5 et 12 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

3 rencontres
TROUVER ET GOÛTER LES «BONS» CHAMPIGNONS
EDP 0960-T — Peterjurgan Neumann
Jeudi 15, 22 sept. à 19:30 et le samedi 24 sept. à 09:00. Frais: 20 \$.

3 soirées
LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DU MOYEN-ÂGE
EDP 0960-U — Gilles Plante
Mercredi 28 sept., 5 et 12 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

6 soirées
LES GRANDES CULTURES PRÉ-COLOMBIENNES: INCAS, AZTÈQUES, MAYAS.
EDP 0960-V — Carmen Berlie Perez
Mardi 27 sept. au 1er nov. à 19:30. Frais: 40 \$.

2 journées
VIVRE LA MÉNOPAUSE DANS UNE OPTIQUE DE CROISSANCE (cours-atelier)
EDP 0960-W — Diane Corbell, Louise Lambert-Lagacé et Nicole Trudel
Samedi et dimanche 15 et 16 oct. de 09:30 à 18:00. Frais: 70 \$.

3 soirées
ASTRONOMIE: VOYAGE DANS LE COSMOS
EDP 0960-X — Hubert Reeves
Mercredi 12, 19 et 26 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

3 soirées
PLATON
EDP 0960-Y — Luc Brisson
Les jeudis 29 sept., 6 et 13 oct. à 19:30. Frais: 20 \$.

ATTENTION NOUVEAUX LOCAUX
À l'avenir les activités auront lieu au PAVILLON PRINCIPAL
sauf exception
Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente
3333, chemin Queen Mary
Adresse postale:
C.P. 6212, Montréal, Québec
H3C 2L4

Veillez m'inscrire aux activités:
Activité no.....
Frais \$.....
*Nbre de personnes.....
Total.....

Activité no.....
Frais \$.....
*Nbre de personnes.....
Total.....

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
Ville.....
Code postal.....
Tél.....

(durant 10 jours)

Ci-joint mon chèque ou mandat à l'ordre de l'Université de Montréal (ne pas envoyer d'argent).

* Pour fins d'impôts, annexer les noms et adresses des personnes à inscrire.

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE ET FRANÇAISE

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 12 SEPTEMBRE

JOUR - INTENSIF
du lundi au jeudi 9h - 12h 270 \$
ou 13h - 16h (84 hres)

SOIR
lundi et mercredi 18h - 21h 135 \$
ou mardi et jeudi (42 hres)

FIN DE SEMAINE
samedi 9h - 15h 125 \$
(35 hres)

(de 9 à 15 participants par groupe)
TEST DE CLASSEMENT: 29, 30, 31 août - 6, 7 septembre 16h30 à 19h30

LANGUES DU MONDE

ESPAGNOL, GREC ET ITALIEN
jour 13h - 16h session de 14 semaines
soir 18h - 21h 135 \$
samedi 10h - 13h (42 hres)

(de 9 à 15 participants par groupe)
Date d'inscription du 22 août au 10 septembre
du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 19 h 00
le samedi de 9 h 00 à 17 h 00

Pour obtenir notre brochure ou de plus amples renseignements, téléphonez-nous au 849-8393 poste 719, 713 et 740

1450, rue Stanley
Montréal, Qué. H3A 2W6
Métro Peel Sortie Stanley.



Menachem Begin

SEUL Menachem Begin pourrait établir un peu d'ordre dans la foison des motifs invoqués par ses adversaires et ses alliés politiques pour expliquer sa démission. Mais cette longue liste décrit un monde lourd où se mêlent les drames personnels, la dégradation de la situation économique interne, les signes d'une baisse importante de popularité, les fissures au sein du cabinet et de la coalition gouvernementale, les limites d'une politique nationaliste poussée à l'extrême et les effets d'une guerre qui n'en finit plus de durer. L'homme politique s'avoue lui-même incapable de remplir pleinement les fonctions qu'il occupe depuis 1977. Ainsi prend fin l'une des carrières politiques les plus controversées de la période contemporaine et s'ouvre une succession difficile autour d'un héritage miné.

Pour les uns, Menachem Begin s'est rendu coupable de crimes de guerre. Pour les autres, il a rendu la paix possible dans l'une des régions les plus troublées du monde. Pour les uns, l'homme était aveuglé par une vision messianique d'Israël et par la phobie de la vulnérabilité de l'État juif qu'il a servi dès sa création et qu'il a construit à sa manière dans la lignée de David Ben Gourion, Golda Meir et Moshe Dayan. Pour les autres, il restera d'abord le détenteur du prix Nobel de la paix, même après l'invasion du Liban et le maintien d'une politique d'expansion territoriale héritée de ses prédécesseurs. Bref, la carrière politique du premier ministre démissionnaire a été marquée par les extrêmes de la paix et de la guerre. L'intransigeance la plus farouche a rendu le personnage provoquant et obscur mais ne l'a pas empêché cependant de signer en 1979 les accords du Camp David et de faire la paix avec l'Égypte.

Les dépêches traduisent la vive polarisation suscitée par le personnage et sa politique. En Israël même, une fraction de l'opinion publique est habitée par le deuil. Ceux-là se demandent avec inquiétude qui pourra remplacer le dernier des « géants » pour diriger l'État juif? D'où de nombreuses tentatives pour le convaincre qu'il était beaucoup plus qu'un chef de parti ou de gouvernement mais une espèce de guide spirituel dont la mission n'était pas complétée. Mais toute une autre partie de la population israélienne se félicite de sa décision et l'impute à la désastreuse guerre du Liban, guerre marquée par les massacres de Sabra et de Chatila et la désapprobation universelle qui les a suivis. Allieurs dans le monde, les réactions sont plutôt neutres quand elles ne sont pas totalement prévisibles. Dans les capitales, et en particulier à Washington, on espère que le prochain interlocuteur israélien sera moins rigide et qu'il distinguera mieux que son prédécesseur les amis et les adversaires d'Israël.

La succession pose des problèmes considérables. En effet, l'échéancier du gouvernement est chargé de questions essentielles tant pour la paix que pour les redressements intérieurs qui s'imposent. Personne ne profiterait d'une longue période d'instabilité, ni les Israéliens, ni les voisins arabes, ni la communauté internationale.

Or, en ce moment, les conditions de la stabilité sont plutôt menacées. La coalition gouvernementale

ne compte plus que sur une seule voix de majorité à la Knesset suite au retrait, la semaine dernière, des trois représentants du parti Tami. De plus, le parti de M. Begin, le Likoud, aurait subi une cuisante défaite si des élections générales avaient été tenues dans les derniers mois, selon un sondage récent. C'est le parti travailliste, dirigé par M. Shimon Pérès, qui aurait alors formé le gouvernement. Cette perspective n'est pas pour déplaire à Washington où les positions du leader travailliste apparaissent plus conciliantes.

Si la stabilité politique fait problème, la situation économique suscite aussi beaucoup d'inquiétudes. Tous les clignotants se sont mis au rouge ces derniers mois dans la plupart des secteurs de l'économie israélienne. Les valeurs boursières et les exportations ont connu une chute brutale. Le déficit commercial atteint tous les mois de nouveaux sommets. L'inflation oscillerait selon les propres chiffres du gouvernement autour de 130 %. La communauté d'affaires et les ministres économiques ont rompu le dialogue. Le mécontentement rejoint tous les milieux et l'émigration de nombreux Israéliens se multiplie.

Enfin, la politique extérieure du gouvernement de Menachem Begin a isolé l'État d'Israël qui s'est aliéné même des partenaires de longue date et a fourni quelques bons arguments à ses adversaires. Depuis 15 mois, l'armée israélienne a occupé le Liban. L'invasion fut d'abord présentée comme une manœuvre plutôt limitée. Mais, rapidement, elle a pris une ampleur considérable, multiplié ses victimes et donné lieu aux pires atrocités. La conduite du ministre de la Défense, Ariel Sharon, mais aussi celle de l'état-major ont été jugées sévèrement par une commission d'enquête créée par le gouvernement Begin sous les pressions de l'opinion publique israélienne et internationale. La guerre du Liban est devenue un véritable bourbier pour Israël et un sujet de profondes réflexions pour de très nombreux ressortissants Israéliens. Ces derniers refusent que leur État supporte ou feigne d'ignorer des actes de guerre voisins de ceux dont les juifs furent victimes en Europe, actes qui ont marqué profondément la conscience juive contemporaine.

Venant après le bombardement du centre nucléaire irakien de Tammouz en 1981, l'annexion du Golan en décembre de la même année, « l'opération paix pour la Galilée » a semé d'abord la consternation et le doute puis la réprobation la plus vive même chez ceux qui éprouvent sympathie et amitié pour l'expérience israélienne.

Le successeur du premier ministre démissionnaire devra refaire la crédibilité d'Israël dans la communauté internationale, dégager l'armée et l'État de l'aventure libanaise, négocier les territoires occupés, reconstruire une économie éclatée, redonner confiance aux citoyens israéliens qui ne se reconnaissent plus dans leur société et la quittent en grand nombre. Un mot résume cette gigantesque tâche, le mot paix. L'héritage de Menachem Begin laisse assez peu de matériaux pour cette entreprise de reconstruction.

— JEAN-LOUIS ROY

Émile Legault, un géant

JEAN-DENIS PELLETIER

UN TÉMOIGNAGE

DANS le contexte historique actuel où elle est de plus en plus marginalisée, l'Église du Québec vient de perdre l'un de ses éléments les plus valables tant par sa compréhension des angoisses, des recherches, des interrogations, des espoirs de la génération actuelle d'hommes et de femmes que par sa compréhension aussi des drames terribles qu'a vécu et que vit encore la génération précédente, celle des 50-70 ans.

Je crois qu'il a saisi avec une acuité souvent terriblement pénible toutes les contradictions que l'Église du Québec a accumulées et il est l'un des rares parmi la hiérarchie ecclésiastique à avoir compris que l'Église avait déjà accumulé depuis longtemps toutes les conditions de

son effondrement.

Lui qui a vécu de l'intérieur la crise rapide et foudroyante d'une Église dans un pays qui se cherche, il a sûrement vécu dramatiquement ces années pendant lesquelles toute la société québécoise traditionnelle s'est désagrégée. Cette dernière se caractérisait par le projet de conquête d'un pays et d'affirmation d'une culture imprégnée de religion, projet contrôlé par un clergé puissant dans le cadre d'une structure socio-religieuse fortement hiérarchisée et manifestant une grande unité grâce à une vision particulière du monde.

Il a parlé avec courage d'une place plus grande que les femmes devraient occuper dans l'Église du Québec en s'affichant publiquement pour le message de démythification de Marie que véhiculait la pièce de Denise Boucher *Les Fées ont soif*.

Lors d'une entrevue récente, il mentionnait qu'il avait honte du dis-

cours religieux que lui-même tenait vers le milieu des années cinquante. Il a eu le courage de dire tout haut la souffrance et les drames personnels que beaucoup de prêtres ont vécu depuis les chambardements de la Révolution tranquille.

En lui, il y avait le paradoxe profond de l'homme. Profondément enraciné dans cette terre et pourtant tenaillé par le désir de lui échapper pour trouver un paradis dont on pressent l'existence aux confins de l'horizon. Ici-ailleurs: perpétuel déchirement.

Il avait compris avec une lucidité déconcertante que la génération des années cinquante avait bâti ses points de halte et que celle qui suivait ne devait pas s'y arrêter parce que, en voyage, on n'édifie que du provisoire.

Le Québec vient de perdre un grand bonhomme. Un phare dans la grisaille d'un matin brumeux que malheureusement trop peu de ses concitoyens auront aperçu.

LETRES AU DEVOIR

La publication d'une « libre opinion » de M. Richard Lanthier sous le titre « Le Sommet ou les petits bonhommes » (LE DEVOIR du 24 août) nous a valu un abondant courrier dont voici de larges extraits:

■ Petit-bourgeois?

« Le rapport des hommes à la nature reflète leurs rapports bornés entre eux » (*Lettre de Marx à Engels*). M. Richard Lanthier, étudiant au doctorat en science politique à l'UQAM, affirme que l'homme « en développant ses propres besoins... se produit lui-même en tant qu'être social, la production pour la production n'étant pas autre chose que la manifestation de ce développement ». Je laisse au directeur de thèse de M. Lanthier le soin de lui expliquer dans quel contexte Marx voyait le travail comme réalisation de l'homme en tant qu'être social. Chose certaine, Marx ne prônait pas la production pour la production...

Quant au caractère petit-bourgeois des délégués au sommet québécois de la jeunesse, M. Lanthier aurait sûrement préféré voir les larges masses du peuple demander des jobs dans les industries militaires...

— RICHARD LANGELIER

Montréal, 26 août

■ Une option plus sérieuse

« Le Sommet ou les petits bonhommes » vert, le titre déjà tourne le mouvement écologique en ridicule, mais la lecture du texte démontre l'ignorance totale de l'auteur des réalités de ce courant social au Québec.

D'abord, les groupes écologiques, regroupés au sein du Regroupement écologique québécois, n'étaient pas officiellement représentés au Sommet. C'est pourquoi il y avait peu de véritables militants écologistes à la rencontre nationale et que « leurs principaux idéologues » en étaient carrément absents. Par contre, et ce fait est indéniable, il existe aujourd'hui au sein de la jeunesse une très grande sympathie à l'égard des idées et des alternatives véhiculées par les nouveaux courants écologistes. C'est sans doute la raison qui explique que, dans un contexte où la jeunesse est divisée sur la question nationale, par exemple, elle exprime son appui à l'écologie, au désarmement et à la vie communautaire. Prétendre qu'il y a eu prise en charge du Sommet par les « écologues », c'est de l'exagération pure et simple.

Contrairement à d'autres courants politiques sectaires et opposés qui ne retiennent que quelques adeptes, l'écologie semble plonger ses racines de plus en plus profondément dans l'esprit de la jeunesse d'aujourd'hui. Ainsi, le mouvement écologique québécois n'est pas divisé comme la gauche, mais plutôt dispersé en plusieurs tendances parallèles, à l'image même de la décentralisation et de l'autonomie régionale qu'il préconise. L'agriculture biologique, le mouvement cycliste, les anti-nucléaires, les pro-désarmement, les groupes anti-pollution, les énergies alternatives, le recyclage sont autant de tendances d'un même courant d'action qui n'a pas eu besoin d'un parti politique pour s'exprimer et faire pénétrer ses idées dans toutes les couches de la population. Les jeunes ont donc tendance à s'identifier à des choix d'avenir garantis d'une meilleure qualité de vie, d'un développement harmonieux de l'individu et de la valorisation du rôle social de chacun.

Quant on compare l'écologie au socialisme utopique (et même vulgaire) des 18^e et 19^e siècles et ce, après « une analyse plus approfondie », alors là, retournez donc à vos bouquins, « monsieur l'étudiant au doctorat en science politique à l'université ». Le 20^e siècle a vu l'éclatement industriel empoisonner l'environnement, l'explosion démographique rendre précaire la survie de tous et le développement technologique permettre la mise en place d'armements pouvant détruire la planète en quelques heures. Les écologistes du Moyen Âge étaient peut-être des prophètes utopistes; ils sont aujourd'hui conscients de la réalité et proposent des alternatives nécessaires pour assurer l'avenir de l'humanité. À moins que l'auteur ne pense au parti Rhinocéros et à sa récente et opportuniste mutation verte.

— PIERRE VINCENT

Longueuil, 29 août

■ Le défi des verts de terre

EN RÉPONSE à l'écrit, à notre sens, contourné et truffé d'égarements de M. Richard Lanthier, nous voudrions apporter ici une autre vision de l'alternative écologiste, celle d'un « écolo » militant.

La clairvoyance de M. Lanthier lui permet de constater que: « L'état de pauvreté relative de l'homme et de la société est la constante des thèses écologistes ». Parce que les « verts » nous mettent en garde contre les atermoiements de la surproduction et de la surconsommation, ils nous portaient à nous « restreindre volontairement et constamment ».

Soit, l'auteur a au moins raison sur un point: dans le cadre de l'actuel mode de production, on ne peut restreindre la croissance sans augmenter les inégalités et la pauvreté. Mais ceci ne fait que supporter les dénominations écologistes de l'industrie qui lance chaque année des milliers de produits rares par définition. La fuite en avant de la société industrielle n'est, pour nous, que la modernisation de la pauvreté.

Ce que proposent les écologistes n'est pas la restriction volontaire et constante de la satisfaction des besoins. Il s'agit plutôt de satisfaire plus de besoins pour un plus grand nombre de personnes. Entre autres, en adoptant des modes de production basés sur le recyclage et les ressources renouvelables. Au lieu de fabriquer des biens de moins en moins durables et de plus en plus jetables après usage, il faut en concevoir qui puissent persister très longtemps et qui soient facilement réparables.

Constatant que l'écologie cherche à rendre les gens libres de façon leur vie, on peut de plus affirmer que l'écologie prend le parti de la richesse et de la prodigalité et, donc, de l'abolition possible et définitive de la pauvreté. Nous affirmons aussi que « la production pour la production » est synonyme de « production pour le profit », de « production pour la puissance », de « production pour l'inégalité », de « production pour maintenir la hiérarchie ».

En supposant que l'esprit soixante-huitard dorme encore chez bien des gens et que le féminisme n'ait pas dit son dernier mot, le défi écologiste est de synthétiser nos espérances de qualité de vie en une société où « le libre développement de tous serait à la fois le but et la condition du libre développement de chacun ». Marx dixit.

— SCOTT MCKAY

Militant écologiste et étudiant à l'UQAM, l'auteur est secrétaire de la Coopérative d'information et de recherche écologiste du Québec.

■ Les énormités d'un docteur en herbe

IL EST hors de question de relever toutes les énormités de ce docteur en herbe. En voici tout de même quelques-unes:

— M. Lanthier s'interroge sur la représentativité du Sommet de la jeunesse québécoise: l'ANEQ et la JEC la boycottent. Mais que dire de la représentativité désormais légendaire de l'ANEQ. Il est de notoriété publique qu'elle est noyauté par des folkloriques marxistes-léninistes, eux-mêmes infiltrés par le mouvement scout du Canada!

— Paul Valéry pousse le conservatisme jusqu'à mourir en 1945 (imaginez!). Évidemment, il ne s'agit que d'un littérateur (*sic*): il n'a pas eu la chance d'étudier à l'UQAM. Voici tout de même ce qu'il nous écrit: « On nous inocule, pour des fins d'enrichissement, des goûts et des désirs qui n'ont pas de racines dans notre vie physiologique profonde, mais qui résultent d'excitations psychiques ou sensorielles délibérément infligées. L'homme moderne s'enivre de dissipation. » M. Lanthier comprend que Valéry réduit l'humain à sa vie physiologique. Bravo! Si M. Lanthier avait connu Valéry autrement que par M. Tarab, il aurait compris que ce que celui-là déplore, c'est précisément la présence de la vie physiologique sur la vie spirituelle, les besoins physiologiques chez l'homme moderne étant constamment sollicités, gonflés, par les stéréotypes véhiculés dans la publicité et pour le credo du développement économique.

Malgré tout, M. Lanthier cerne pour nous la pensée écologique avec assez de justesse. Il s'agit en effet beaucoup plus d'une vision éthico-philosophique de l'homme que d'un système politique. La pensée écologique, par contre, n'a jamais prétendu « se donner pour nouveau » (*sic*), ne remonte pas à quelques utopies obscures du 18^e et 19^e siècles, mais bien à l'héritage spirituel des plus grands penseurs de toutes civilisations, et de tous temps. Du Lao-Tseu à Gandhi, du bouddhisme zen ou tantrique à Jésus-Christ, de Pla-

ton à Rousseau, jusqu'à Nicolas Berdiaeff, Lanza del Vasto, Eugène Ionesco... tous ont signalé la vanité du développement matérialiste (progrès économique, scientifique, etc.) de l'humanité.

L'écologie, avec le pacifisme et le féminisme, ne sont pas d'éphémères mouvements socio-politiques, comme le voudrait bien notre universitaire, dans la mesure où ils représentent un courant irréductible vers le découverture du sens de la dignité humaine. L'écologie n'est ni regard en arrière, ni « variante réactualisée et modernisée du socialisme, etc. », mais la plainte croissante d'une humanité menacée qui décide de prendre son destin en main.

— DENIS TANGUAY

et JEAN LESAGE

Saint-Émile d'Aulclair

et Outremont

■ Bien au-dessus de la politique

JE CONSTATE, cher monsieur Lanthier, que votre critique du Sommet de la jeunesse laisse entrevoir un certain encadrement de votre pensée quant à la notion même d'écologie. Vous donnez une interprétation trop politique et personnelle du facteur écologie en tant qu'idéologie dominante du Sommet. En effet, il ne faut pas limiter le sens ainsi que la portée des idéologies écologiques. Au niveau international, les idéologies écologiques ont tendance à se développer et ce, principalement dans les sociétés technologiques. Personnellement, je considère que la pensée écologique s'élève au-dessus même des politiques et des politiciens (qui trop souvent favorisent les industries polluantes); c'est un cri d'alarme lancé du plus profond de la conscience humaine qui, malheureusement, est subordonnée à l'inconscience humaine. C'est aussi une opposition claire et nette aux politiques d'armements des grandes puissances mondiales.

Bref, les mouvements écologiques (non extrémistes) permettent et contribuent à l'épanouissement d'une société et de ses membres vers des voies qui ne peuvent qu'être meilleures et bénéfiques pour l'ensemble des écosystèmes de notre biosphère.

— YVES BOUCHER

Montréal, 24 août

■ Complainte d'un bouquinier

C'ÉTAIT commencé très acceptablement par nos rosbifs et nos saucissons: on prit l'habitude de les enrober de plastique afin d'en protéger la saveur. Puis, véritable marée transparente, la masse plastifiante s'est étendue sur nos fruits et nos légumes pour les préserver de tout contact avec l'épiderme humain soupçonné de charrier les plus virulents microbes.

Et voilà que maintenant le plastique est passé du supermarché à la librairie, emballant, scellant, immunisant les bouquins contre nos touches pathogènes et nos regards inquisiteurs. Plus moyen de savoir ce que contient un livre, plus d'accès possible à la table des matières. On en est réduit à une maquette de couverture qui en dit plus sur le budget de l'éditeur que sur le contenu du livre. Parfois, on nous accorde un commentaire au verso aussi squelettique que louangeur. La plupart du temps, on doit se contenter d'un titre cryptique qui pourrait aussi bien coiffer une étude sur les champignons, comestibles du Caucase qu'une analyse de la bourgeoisie américaine!

J'invite donc tous les vrais bouquiniers à unir pour lancer le « Mouvement des entités réclamant la déplastification des écrits ». Et à tous les libraires qui refusent de libérer les livres du plastique et les bouquiniers de leur frustration... je lance notre sigle par la tête!

— GEORGES MADORE

Drummondville, 26 août

D'Est en Ouest

LA LUNE de miel a ignoré le décalage horaire, lundi, entre l'Est et l'Ouest canadien. Brian Mulroney, comme prévu, a entrepris la dernière étape de son ascension — qui ressemble plutôt à une glissade aisée — vers le pouvoir. C'est moins sa victoire, logique, qui porte aujourd'hui la gent politique à la réflexion, que la lamentable performance des deux autres partis, libéraux écrasés et néo-démocrates oubliés dans Central Nova, libéraux ridiculisés et néo-démocrates rejetés dans Mission Port Moody.

M. Mulroney jouit actuellement, surtout au Canada anglais, d'un engouement qui rappelle la naïveté et le brin d'hystérie qui ont porté Pierre Trudeau aux nues en 1968. Les grands magazines s'exclament, les « columnists » réputés les plus durs à cuire roucoulent comme des colombes devant un nouveau soupirant, et les chroniqueurs mondains traquent la moindre finesse de la petite famille. Il y a là un signe de proche couronnement, et les libéraux ne s'y trompent pas, eux qui avaient jusqu'à maintenant le monopole du chic, du style et de l'esprit. Mais la comparaison avec le Trudeau de 1968 suppose une réserve: le Brian Mulroney de 1983 est le même que celui de 1978, ni plus transcendant, ni plus politiquement expérimenté. Pourquoi provoque-t-il aujourd'hui une telle flamme? Probablement parce que ses adversaires lui offrent un terrain désert.

Onze ministres libéraux ont défilé dans Central Nova, pour tenter de lui faire échec. Mais les résultats de lundi

indiquent une chute de 30 % des suffrages du candidat libéral, eu égard à l'élection générale de 1980, et la presque totalité de ces votes est allée au conservateur. On a beau faire la part du prestige d'un chef de parti, M. Mulroney n'en était pas moins un parachuté dans un comté où une population plutôt pauvre et désabusée ne se laisse pas si aisément séduire. Tout le chatoiement libéral semble surtout avoir provoqué une claire réaction de rejet. Les libéraux n'avaient tout simplement rien à dire.

La chose est encore plus nette en Colombie-Britannique, où le candidat conservateur, M. Gerry St-Germain, un illustre inconnu, a défait aisément les néo-démocrates dans leur milieu naturel, et réduit la présence libérale à la dimension d'un souvenir jauni: 5 % des suffrages. C'est du naufrage corps et biens.

La seule période de grâce de M. Mulroney ne saurait expliquer toute l'ampleur de la déroute. Vues dans une perspective historique plus large, ces deux élections baromètres confirment le lent changement de l'électorat canadien, qui a donné un surris accidentel au parti au pouvoir en 1980 grâce à un caprice ontarien, mais qui semble réclamer maintenant une rupture plus définitive.

On aura vite fait de penser que des remèdes évidents, tel un changement de chef, pourraient refaire la fortune du Parti libéral du Canada et du Nouveau parti démocratique. Cette étape s'impose sans doute, mais n'est jamais que la clé d'une antichambre. Les li-

braux ont besoin, à la faveur d'un séjour assez long dans l'opposition, de se renouveler fondamentalement. Et les néo-démocrates, qui ont failli faire un sérieux examen de conscience lors de leur dernier congrès, se sont contentés d'un manifeste plutôt désincarné. Enfin au delà du remaniement des personnes et des programmes, ces deux partis ont besoin de repenser leur racinement régional. Leurs récents déboires indiquent qu'ils sont en train de payer leur vision si centralisatrice du Canada.

Ce que ni l'un ni l'autre parti ne peuvent offrir aux Canadiens, contrairement à M. Mulroney qui n'est tout de même pas la merveille du siècle, c'est un parti qui le représente suffisamment d'Est en Ouest, qui ne soit pas constamment obligé de jouer une région contre l'autre pour maintenir des fiefs électoraux. Le Parti progressiste-conservateur n'a pas de programme qui vaille, mais il a cet avantage. Il vient d'augmenter sensiblement son pouvoir d'attraction dans l'Est, où le Parti libéral gardait encore des espoirs. Et il a indiqué qu'il pouvait résister, dans l'Ouest, à la méfiance envers l'idéologie conservatrice depuis que le premier ministre de Colombie-Britannique, le créditiste Bill Bennett, a montré quelle dévastation elle pouvait semer. S'il sait l'exploiter intelligemment et si son parti ne cède pas, une autre fois, aux guerres intestines, M. Mulroney dispose là d'une chance historique.

— LISE BISSONNETTE

Le deuxième port de Montréal

IL EST incroyable qu'un projet aussi lourd de conséquences que le développement d'un deuxième port à Montréal puisse se tramer dans quelques officines gouvernementales et un bureau ou deux d'ingénieurs conseils! C'est pourtant ce qui se passe alors qu'Ottawa aurait engagé des manoeuvres immobilières à Contrecoeur, et qu'on nous annonce une décision finale pour ce printemps.

Avant de se battre pour un site ou contre un autre, il importe d'abord d'établir si un deuxième port est nécessaire. Cette étude ne peut être laissée à des bureaucrates en mal d'expansion, à des ingénieurs en quête de contrats, ni aux municipalités à la recherche de « développements ». On pensait que Dorval ne suffirait pas dans peu d'années: tout le monde ou presque aura erré, non seulement quant au site, mais quant à la décision même!

Ce n'est donc pas sans motif qu'on accueille avec scepticisme les autres grands projets qui pourraient s'amener dans le Saint-Laurent. Non pas qu'il y ait trop d'activités dans la région, au contraire. Mais à quoi servirait-il de multiplier les installations si cela ne correspond pas aux besoins ou risque de nuire au port de Montréal? Le port est redevenu prospère après des années de languueur, mais il reste à la merci d'une dépression.

Pareille décision ne saurait être laissée au seul jugement des fonctionnaires ou aux conseils de quelques gens d'affaires ayant eu le privilège d'être consultés. Le port fait partie du

milieu urbain de la métropole. Il a un impact important sur l'aménagement du territoire, son développement industriel, la distribution des emplois et des fonctions résidentielles. Un gouvernement ne peut en modifier la vocation sans tenir compte des effets et des coûts qui en résulteront. Un débat public s'impose.

Il devrait en être de même pour les endroits considérés pour son « expansion » à supposer qu'elle soit nécessaire. Il n'est pas indifférent qu'un deuxième port aille à Contrecoeur ou ailleurs dans la région. Sous prétexte d'éviter la spéculation foncière, d'aucuns voudraient que les études à ce sujet soient réservées à un petit cercle de privilégiés. Il est toujours bon de lire ces études d'experts, ainsi qu'on a pu le voir encore récemment du côté d'Air Canada! Elles souffrent généralement la contradiction, même si certains tentent de s'en servir pour écarter les simples citoyens du débat.

Pourquoi garder secret un document dont certaines informations ont déjà été rendues publiques, y compris une liste de sites, et dont la teneur n'est peut-être pas aussi protégée qu'on le prétend — si vraiment une consultation a été menée auprès du gouvernement du Québec, de la Communauté urbaine de Montréal, du Board of Trade et de la Chambre de commerce. Mieux vaut un débat public au risque d'une certaine spéculation, que des décisions secrètes et propices elle aussi au favoritisme.

Au reste, il est troublant de voir le

maire de Contrecoeur commencer de céder des morceaux de sa municipalité au gouvernement, alors que le président de la société qui administre le port prétend que ce site n'est qu'un parmi onze sous étude et qu'aucune décision finale ne sera arrêtée avant le printemps. Des transactions auraient commencé à Contrecoeur, et le maire, M. Serge Iza, racontait samedi dans *The Gazette* qu'il était en constantes négociations avec le gouvernement fédéral. Se pourrait-il que M. Roméo Boyer, le président de la Société du port, n'ait pas le contrôle du dossier?

La procédure à suivre n'est pourtant pas compliquée pour qui se soucie des deniers publics et de l'avenir des activités portuaires dans la métropole. Elle consiste à divulguer tout le dossier et à le soumettre à la discussion des milieux intéressés. Elle comporte, en société démocratique, un délai raisonnable avant que des décisions soient prises. Enfin, le ministre, la société d'État ou le cabinet qui tranchera devrait inviter citoyens et organismes à présenter leurs vues.

On sait à quoi mènent les coups de force comme ceux qui présideront à la construction de Mirabel. Ottawa ne doit pas rééditer pareil désastre au port de Montréal. La région est ouverte à de bons projets économiques: si le dossier de l'expansion du port est valable, pourquoi craindre d'en faire une franche présentation?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Mes trois jours de prison en Irlande du Nord

KEVIN CALLAGHAN

TEMOIGNAGE

Professeur de langue seconde à l'Université McGill et membre du Comité Québec-Irlande

MINUIT, le 8 août 1983. Dans tous les quartiers nationalistes à travers l'Irlande du Nord, des jeunes ont allumé des feux de joie pour commémorer le début de « l'interne » en 1971. Comme au Québec pendant la crise d'Octobre, des centaines de prétendus nationalistes furent emprisonnés sans accusation ni procès. Depuis ce temps, chaque année, des voisins se regroupent autour des feux pour se rencontrer et également pour manifester leur opposition à la présence britannique en Irlande. Pour moi, cette nuit a été le début d'une rude épreuve où j'ai constaté ce qu'est la justice britannique en Irlande.

En marchant dans le Falls Road, la rue principale de l'ouest nationaliste de Belfast avec un ami québécois, Georges Bériault, nous avons aperçu un feu de joie et avons entamé une conversation avec les gens du quartier. Tout à coup, deux camions blindés de la police sont arrivés, à toute vitesse. Ils s'arrêtèrent et quelques jeunes leur ont jeté des pierres. Les camions continuèrent à toute vitesse et tout le monde s'éparilla quand des agents armés ont sauté du camion

pour faire des arrestations. On m'a arrêté, ainsi que deux adolescents. On nous a transporté à une caserne conjointe de la police et de l'armée britannique où on m'a détenu 12 heures sans eau ni nourriture dans une cellule minuscule de 3 pieds sur 3 pieds, dans un fourgon de la police. Toute la nuit, la police ou les soldats ont cogné sur les portes des cellules et ont proféré des menaces et des insultes. Puis, on m'a sorti de ma cellule pour l'interrogation et on m'a appris que j'étais accusé de participation à une émeute.

Le lendemain, épuisé faute de sommeil, on m'a transporté au tribunal où l'on a refusé de me libérer sous caution pour ensuite m'amener à la prison de Crumlin Road, la plus grande de la ville, pour attendre mon procès.

J'ai passé ma première nuit à Crumlin Road dans une cellule d'accueil en compagnie d'un garçon de 16 ans qui avait un oeil au beurre noir et des ecchymoses aux côtes suite après une raclée aux mains des soldats britanniques. Le lendemain, on m'a transféré à l'aile C de la prison où des détenus républicains attendent leur procès. La prison de Crumlin Road est divisée en quatre sections: deux pour les prisonniers politiques républicains, une pour les membres des para-militaires loyalistes et une pour les prisonniers de droit commun. Comme les autorités de la prison m'ont classé RC (catholique) et que participer à une émeute est un délit politique, on m'a donc mis avec les prisonniers républicains.

Ainsi la grande majorité des prisonniers de l'aile C sont détenus avec des

chefs d'accusation formels uniquement basés sur le témoignage de délateurs. Ces derniers fournissent des renseignements sur la promesse de peines minimales ou de commutation. Il leur est également offert des sommes considérables d'argent et la promesse d'une nouvelle vie en Afrique du Sud ou au Canada. Les détenus républicains m'ont expliqué que le recours systématique aux délateurs est partie prenante de la dernière stratégie britannique pour briser la résistance nationaliste. La police gardera un prisonnier en isolement pendant des mois sans accès à leur famille ou un avocat. Elle tentera de convaincre celui-ci de mouchard par le biais de menaces et de promesses. En Grande-Bretagne, on a jugé non-admissible une telle procédure, mais elle est monnaie courante en Irlande du Nord. Toutefois, les résultats sont parfois autres que prévus. Par exemple, Sean Seamus O'Hara, frère du gréviste de la faim Patsy O'Hara, a révélé lors d'une conférence de presse qu'on lui a offert \$100,000 et une nouvelle identité pour des preuves contre des prétendus membres de l'Armée nationale de libération irlandaise (INLA) bien que O'Hara a déclaré ne pas connaître certaines personnes qu'il était censé dénoncer. Par contre, la police a marqué une réussite importante quand 20 personnes furent condamnées sur la seule parole du délateur Chris Black.

Un grand nombre des 80 prisonniers de l'aile C attendent leur procès depuis 18 mois. Même jugés innocents par les tribunaux spéciaux sans jury, ils auront passé presque deux ans en prison

sans compensation. C'est une autre stratégie britannique qui vise à retirer les militants républicains de leur milieu.

Mon camarade de cellule de l'aile C était un jeune homme de 23 ans qui attend son procès depuis plus d'un an. Lors de son arrestation on l'a gardé incommunicado pour cinq jours. Pendant ce temps, on l'a battu, on lui a cassé une main, on lui a dit que sa femme enceinte avait fait une fausse couche. Il a fini par signer un aveu concernant les activités de l'IRA, qu'il a retiré par la suite quand il a pu voir son avocat et parler à sa femme. Son inquiétude pour sa femme et son enfant était pire que la torture physique. En dépit de sa situation, il était de bonne humeur, il parlait avec confiance d'une Irlande unie.

Jeudi, la veille de mon procès, on m'a libéré sous caution (\$500). Un soldat britannique arrêté deux jours plus tôt pour le meurtre d'un jeune catholique n'a payé que \$200 comme caution. De plus, un autre soldat britannique, qui avait tué un jeune homme de 18 ans deux semaines plus tôt — selon le cardinal irlandais O'Fiaich, il s'agissait d'un meurtre — n'a même pas reçu une suspension pendant l'enquête.

Pendant mon procès, le 12 août, un policier a témoigné qu'il m'avait vu jeter des pierres aux camions blindés de la police, bien que son rapport initial suite à mon arrestation n'a fait état que de ma présence dans une foule qui jetait des pierres. Suite à mon témoignage et à celui de mon ami Georges Bériault, le juge m'a acquitté. J'ai

passé trois jours en prison pour un crime que je n'ai pas commis, on m'a rendu ma liberté mais je pense encore à ceux qui sont encore prisonniers de ce système hypocrite.

J'ai appris deux choses de mon histoire. D'abord, le système juridique en Irlande du Nord est complètement soumis à la tentative britannique de maîtriser la population nationaliste. Je n'ai pas l'impression d'avoir été libéré à cause de mon innocence mais plutôt parce que c'était politiquement utile pour les Britanniques. La nuit de mon arrestation, la police a arrêté un jeune Américain, Stephen Lich, sous le même chef d'accusation — participation à une émeute. Il fait partie d'un comité américain de soutien aux républicains irlandais (Noraid) qui était en tournée de l'Ulster. Pendant toute la tournée de Noraid, les autorités britanniques ont constamment lié publiquement ce groupe avec les émeutes et les attentats de l'IRA. Un sous-ministre britannique pour l'Irlande du Nord a même utilisé l'arrestation de Lich comme prétexte pour ne pas rencontrer les représentants de Noraid. À plusieurs reprises les policiers m'ont demandé si j'étais membre de Noraid et ont semblé déçus quand j'ai expliqué que je ne l'étais pas.

Comme simple touriste québécois, j'étais moins intéressant pour les fins propagandistes qu'un membre d'une délégation politique. Quand les procès ont eu lieu, pour ma part je fus relâché mais l'Américain fut jugé coupable. Les Britanniques et la police ont prétendu que l'Irlande du Nord jouissait

d'une justice équitable.

Plus sinistre encore est le contrôle qu'exercent les Britanniques sur les informations en provenance de l'Irlande. Je suis allé en Irlande pour y passer mes vacances; je l'ai dit pendant l'interrogatoire, mais à mon retour à Montréal j'ai constaté que des journaux diffusés à travers le Canada ont mentionné que j'étais membre d'une délégation du comité Québec-Irlande. Bien que je fasse parti de ce comité, la police ne m'a jamais interrogé sur mon appartenance à Québec-Irlande. J'étais en Irlande pour des motifs personnels mais le service de renseignement britannique insatisfait de cette réponse, a envoyé une dépêche par agence de presse où l'on a fabriqué de toute pièce une délégation québécoise pour donner une couleur politique à ma présence en Irlande. Par contre, il n'a jamais été mentionné d'une délégation québécoise dans les journaux irlandais parce que cela aurait été trop rapidement démenti. Mais dans les médias canadiens, on m'a fait une réputation de trouble-fête qui a bien mérité son sort, possiblement pour empêcher toute sympathie à ma cause au Canada et aussi pour lier le comité Québec-Irlande avec les émeutes et la violence.

Ma cause, bien que dérisoire comparativement à ce que le peuple irlandais souffre depuis les 15 dernières années demeure un exemple de la manipulation britannique du système juridique et de la presse et fait douter de la crédibilité des informations officielles que nous recevons sur la guerre en Irlande.

Après le scandale de Caracas

Comment enrayer le dopage qui jette le discrédit sur le sport amateur?

ROBERT DUGAL

Directeur de l'Institut national de la recherche scientifique-Santé, M. Dugal a dirigé les programmes scientifiques relatifs au contrôle du dopage aux Jeux olympiques de Montréal (1976) et de Lake Placid (1980). Il est également membre de la commission médicale du Comité international olympique

LE SCANDALE du dopage aux stéroïdes anabolisants, qui ternit la réputation de certains athlètes participant aux Jeux panaméricains de Caracas crée, à moins d'un an de la 23e Olympiade (Los Angeles), une situation pénible et jette, encore une fois, sur le sport amateur en général un discrédit difficilement mesurable mais dont il aura probablement peine à se relever. Cet événement n'est cependant pas une première. On se souviendra qu'un scandale analogue avait éclaté aux Jeux olympiques de Montréal, où le dopage aux stéroïdes anabolisants a été pour la première fois scientifiquement démontré grâce à des méthodes originales développées par notre équipe de recherche. Cela a mené à la disqualification de huit athlètes (dont trois médaillés) par le Comité international olympique.

Incidentement, la mystification dont on entoure l'appareil que l'on a surnommé SOPHIE a donné lieu, depuis une semaine, à l'énoncé de plusieurs... sophismes. Démystifions un peu. En fait, cet instrument de conception et de fabrication américaine (et non ouest-allemande comme on se complait à le répéter) est un spectromètre de masse couplé à un chromatographe en phase gazeuse et interfacé à un système informatisé de traitement de données. La plupart des laboratoires de recherche médicale importants dans le monde occidental en possèdent au moins un. Pour démystifier complètement, ajoutons que les méthodes utilisées par l'équipe ouest-allemande parachutée à Caracas à la 23e heure (l'effet surprise aura eu les résultats que l'on sait) sont des adaptations directes des techniques développées à l'INRS, avec nos propres SOPHIES, il y a déjà plus de huit ans. Tout cela ne représente donc pas la percée scientifique qu'on a bien voulu laisser supposer.

Pourquoi des athlètes se dopent-ils?

Certains athlètes se dopent — le terme est péjoratif mais juste — pour des raisons de divers ordres. L'internationalisation et la commercialisation du sport, la propagande orchestrée par certains pays qui utilisent leurs athlètes comme ambassadeurs de leur idéologie politique, le caractère obsessionnel que revêt pour les athlètes un record précédent à briser, les pressions exercées sur les athlètes par les puissances financières, les avantages démesurés — tant sur le plan pécuniaire que sur celui du prestige personnel — que les athlètes retirent d'une victoire sont autant d'éléments qui créent une toile de fond favorable à l'utilisation de tous les moyens, y compris ceux qui sont illégaux, pour atteindre la fin, concrétisée par la médaille d'or.

Dans un contexte pareil, il n'est pas trop surprenant qu'une fois épuisées les techniques modernes d'entraînement (musculature, préparation psychologique, relaxation, diètes étudiées, etc.), on soit tenté de recourir à d'autres méthodes pour reculer davantage les limites naturelles de la physiologie en vue d'augmenter le niveau de la performance. Les médicaments ont constitué, à ce titre, une méthode aisément accessible. Cela pose cependant certains problèmes d'ordre médical et éthique. Par exemple, les athlètes en sont venus à utiliser des médicaments non seulement peu avant, ou pendant les événements sportifs eux-mêmes, mais également durant l'entraînement. L'utilisation périodique de doses abusives se transforme insensiblement en usage



Photolaser AP

Trois des 16 « prises » du laboratoire de contrôle anti-dopage de Caracas: les haltérophiles cubains Daniel Nunez et son compatriote Alberto Blanco Fernandez, deux triples médaillés d'or des 60 et 100 kg, et l'altérophile canadien Guy Grevette, double médaillé d'or des 82,5 kg, qui devait reconnaître son dopage à son retour au pays, la semaine dernière. Nunez avait battu le record mondial de la catégorie des 60 kg, réussissant 138 kg à l'arraché, 162,5 kg à l'épaulé-jeté et 300 kg au total olympique.

permanent, puis successivement en abus et en recours à d'autres médicaments pour tenter d'atténuer les effets secondaires des premiers. On conçoit d'emblée que ce cercle vicieux résulte

dans l'acquisition de schèmes de comportement difficilement réversibles et est susceptible de provoquer des effets néfastes importants sur la santé. On a pu lire depuis quelques années les témoignages de tragédies personnelles, directement attribuables au dopage, vécues par plusieurs athlètes qui s'étaient livrés plus ou moins systématiquement.

Il faut par ailleurs souligner que l'athlète est souvent loin d'être le seul coupable; il est en fait victime, conscient ou non, de son entourage, notamment des entraîneurs, des soigneurs et même des médecins d'équipe. Il est concevable, par exemple, que l'invitation systématique, formulée par certains entraîneurs aux jeunes athlètes, à l'administration massive de formules vitaminiques à haute teneur — une pratique courante dans les gymnases — constitue la première phase d'une escalade conduisant à l'absorption de médicaments plus puissants et plus dangereux. Enfin, certains athlètes, qui dans des circonstances normales rejetteraient le recours aux stéroïdes anabolisants, y sont plus ou moins poussés pour ne pas être désavantagés, du moins le pensent-ils, vis-à-vis leurs concurrents qu'ils soupçonnent de s'en administrer.

De l'usage abusif des stéroïdes anabolisants

Les stéroïdes constituent, à l'heure actuelle, et depuis bon nombre d'années, un des problèmes les plus graves en matière d'utilisation abusive des médicaments dans le sport de compétition. Substances synthétiques chimiquement apparentées à l'hormone mâle — la testostérone — les stéroïdes anabolisants peuvent contribuer au développement de la masse musculaire en assurant à l'organisme une meilleure assimilation des protéines. Des « engrais musculaires », en somme. Cela est essentiellement la base de leur utilisation, particulièrement dans les sports où la force physique est l'élément déterminant de la performance.

L'administration de stéroïdes anabolisants est bannie depuis 1975 par le Comité international olympique. Les fédérations internationales et les sociétés médico-sportives pour plusieurs raisons. Il n'y a, tout d'abord, aucune justification médicale à l'utilisation de telles substances chez de jeunes hommes ou jeunes femmes en santé, ce que les athlètes sont censés être. Deuxièmement, et c'est là la raison qui me semble la plus importante, l'administration de ces substances comporte des risques très élevés d'effets secondaires graves, dont certains sont irréversibles. La liste de ces effets est trop longue pour être reproduite ici, mais mentionnons, à titre d'exemple, que chez les pré-adolescents, les stéroïdes anabolisants peuvent causer la fermeture prématurée des cartilages de conjugaison des os longs, donc ralentir sinon arrêter la croissance normale. Chez les hommes, on a observé une diminution de la spermatogénèse et une atrophie testiculaire, deux phénomènes qui peuvent mener à l'impuissance et à la stérilité. Chez les femmes, on a relevé des troubles du cycle menstruel (interruption des règles) ainsi que des signes de virilisme irréversibles, comme l'hirsutisme (développement anarchique du système pileux). Chez les haltérophiles, on a observé des tendinites et des ruptures brutales des tendons des muscles longs ainsi que des lésions dégénératives articulaires de la hanche ou du genou, qui sont directement attribuables à l'abus des stéroïdes. Les dangers sont d'autant plus grands chez les athlètes qu'il est reconnu que les doses, administrées sur de très longues périodes, sont souvent de 5 à 10 fois supérieures aux doses normalement utilisées en thérapeutique. En résumé, les dangers d'une administration indiscriminatoire dépassent largement les bénéfices potentiels ou attendus.

L'ensemble des effets secondaires permettent de dresser, à l'extrême limite, le portrait-robot d'un athlète masculin anabolisé: un eunuque obèse couvert d'acné, boiteux et hypertendu, dont le système endocrinien est complètement déséquilibré et qui souffre de troubles hépatiques et prostatiques, et dont

l'humeur alterne entre la dépression et l'agressivité. Celui d'un athlète féminin: une femme qui souffre de la plupart des mêmes problèmes, dont la charpente osseuse et la musculature ressemblent à s'y méprendre à celle d'un homme et qui doit se raser un matin sur deux. On est loin de la poursuite de l'excellence et du concept de l'athlète comme exemple à donner à la jeunesse.

La dissuasion par la crainte du gendarme

Comment enrayer une situation qui dégrade autant l'image du sport amateur et met la santé des athlètes en danger? Plusieurs moyens ont été utilisés, avec un succès mitigé. De nombreuses campagnes d'information n'ont donné que de piètres résultats. C'est une des raisons, parmi d'autres, qui ont amenées la CIO et les fédérations sportives internationales à policer davantage les interdictions en instituant des programmes de contrôle du dopage, en vigueur depuis maintenant 15 ans. Essentiellement basés sur le concept que la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse (une analogie: la présence de radar contribue à diminuer la fréquence des excès de vitesse...), ces programmes visent à dissuader les athlètes de

prendre des médicaments susceptibles de leur être néfastes, en les soumettant à une analyse urinaire après la compétition.

La mise en place de laboratoires spécialisés (il y en a actuellement six au monde accrédités par le CIO, dont celui de l'INRS-Santé, le seul, incidemment, en Amérique du Nord), aux compétitions majeures a certainement contribué à atténuer le phénomène. En fait, on estime dans les milieux bien informés que si de tels laboratoires n'existaient pas, la plupart des athlètes seraient effectivement dopés en compétition. Un exemple: en 1962, des contrôles surprise chez des cyclistes italiens établissaient à 47 % la proportion d'athlètes utilisant des substances dopantes. L'année suivante, avec l'institution de contrôles systématiques, ce pourcentage chutait à 10 %. Depuis ce temps, dépendant des pays et des compétitions, la proportion oscille entre 2 et 4 %.

Bien que l'expérience des Jeux panaméricains soit spectaculaire, et publiquement hors de toute proportion, il n'en demeure pas moins que seuls 16 athlètes sur les quelques 475 échantillons ont été révélés par les tests. Il ne faut pas perdre de vue que cela représente une proportion de 3 % — qui serait très cer-

tainement beaucoup plus élevée si on ne conduisait pas d'analyses. L'effet dissuasif des contrôles est donc opérationnel, du moins en ce qui a trait à la période qui précède immédiatement les compétitions et pour les compétitions elles-mêmes. Il n'est cependant pas suffisant. Son efficacité serait appréciablement augmentée si les fédérations organisaient des contrôles ponctuels durant l'entraînement lui-même.

La plupart des pays européens possèdent des législations sévères en matière de dopage, ce qui signifie qu'un athlète coupable de dopage et subéquemment disqualifié par sa fédération est sujet à des poursuites judiciaires. Ce n'est pas le cas en Amérique du Nord. De même, en Europe, au moins un laboratoire spécialisé est désigné pour poursuivre des travaux de recherche relatifs à la mise à jour constante des stratégies analytiques et pour conduire des tests aux compétitions régionales et nationales. On ne peut que souhaiter que l'expérience des Jeux panaméricains de Caracas saura stimuler la réflexion de nos deux paliers de gouvernement, les sensibiliser au problème du dopage et provoquer des actions concrètes en matière de législation, d'éducation et de soutien à la recherche.

Dîners-rencontres Eaton automne 1983 «Exploitez vos ressources»

Venez rencontrer 3 femmes de carrière, 3 expertes dans leur domaine respectif. Partagez leur expérience, leur vécu et surtout profitez de ces dîners-rencontres pour découvrir le secret de leur réussite!

Date: les mercredis 14, 21 et 28 septembre
Endroit: Eaton Centre-ville, salle à manger Le 9e
Heure: 18 h bar payant
19 h dîner
20 h causerie et période de questions
Coût: 15,00 pour chaque dîner-rencontre
Pour réservations: 284-8455



Le mercredi 14 septembre
«L'art de tout concilier»
Invitée: **Marie-Josée Drouin**
Elle est directeur général de l'Institut Hudson du Canada. Économiste réputée elle a publié de nombreux articles, siège à plusieurs conseils d'administration, anime une émission hebdomadaire de télévision diffusée au Canada et aux États-Unis. Elle nous apprend sa méthode pour concilier travail, voyages d'affaires, équilibre et temps.



Le mercredi 21 septembre
«Les femmes dans l'antichambre du pouvoir»
Invitée: **Micheline Bouchard**
Diplômée en génie physique et possédant une maîtrise en génie électrique, elle occupe depuis peu le poste d'attachée commerciale à l'Hydro-Québec où elle est responsable du développement des nouveaux marchés. Elle nous explique comment passer de l'antichambre à la haute direction.



Le mercredi 28 septembre
«Comment maximiser le rendement de votre dollar»
Invitée: **Danielle Robitaille**
Cette conférencière est courtière en valeurs mobilières chez Geoffrion Lecier. Bachelière de l'université de Caen en France elle est spécialiste en planification financière et fiscale. Elle nous enseigne comment arriver à combattre l'inflation avec notre dollar après impôt.

EATON

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Caucus

vernement Lévesque devrait « procéder à un changement d'État, c'est-à-dire, la mise en place d'un État moins lourd, plus proche des citoyens, répondant aux nouvelles inégalités, et revitaliser les solidarités de base en poursuivant nos efforts de décentralisation et de régionalisation et en misant sur la concertation ».

Le long réquisitoire contre la lourdeur de l'État débute par une citation de Daniel Bell: « Les gouvernements sont en train de devenir trop petits pour les grands problèmes et trop grands pour les petits problèmes. » A cela, les penseurs du PQ ajoutent: « L'expansion des services publics et parapublics, depuis 1960, a créé une sorte d'écran de fumée qui a masqué l'effritement de notre secteur secondaire et productif par un gonflement du secteur tertiaire et des services. L'enjeu est là: procéder, tout en maintenant les acquis sociaux des vingt dernières années, au transfert des ressources vers les secteurs générateurs d'emplois et de richesse collective. »

Au chapitre des priorités sociales, les auteurs du document applaudissent Ivan Illich lorsqu'il plaide la contre-productivité des équipements collectifs et des grandes institutions sociales. Puis ils réfèrent à une étude scientifique de William E. Simmon, qui a notamment constaté que les programmes sociaux les plus importants profitent dans une large mesure aux classes moyennes.

Enfin, le document lie la réalisation du projet de société du Parti québécois à l'accession du Québec à la souveraineté: « Les ressources et les énergies des Québécois, qui pendant longtemps ont été trop exclusivement mobilisées pour la défense de leur existence collective, pourraient alors être dirigées vers les voies de la croissance et du développement économique et vers la création, en Amérique du Nord, d'une société ouverte, sociale-démocrate et française. »

◆ Menasco

de contrôle aérien. Selon la compagnie, la Loi 17 « accentue un déséquilibre déjà intolérable dans le processus de négociations ».

« Le Code du travail du Québec, durant les conflits de travail, pourrait gravement affecter la possibilité pour Menasco Canada de faire face à ses obligations envers ses clients et, par le fait même, affaiblir sa position vis-à-vis ses concurrents sur le marché de l'aéronautique. »

Il a été impossible de rejoindre un porte-parole de l'Association des employés de l'hydraulique, un syndicat qui n'est pas affilié mais a conclu une entente de services avec la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Au ministère du Travail, on croit que le rapprochement avec la CSN a été très mal accepté par la direction de la firme de Saint-Laurent. Colt Industries a fermé une autre usine, à Sorel, il y a quelques années, après l'arrivée de la CSN.

Dans un message envoyé à M. Reynald Fréchette, le maire de Mirabel affirme qu'il apparaît clair depuis quelques jours qu'un certain règlement pourrait avoir lieu « dans le dossier du Château de l'aéroport. Aussi, pour empêcher l'arrêt des activités du deuxième plus important employeur de la région, M. Lévesque demande une intervention prompte du ministre. »

Pour sa part, le Conseil du patronat a indiqué hier qu'il était prêt à participer à une refonte générale de l'économie des relations de travail au Québec et non « à une stricte analyse du texte actuel du Code du travail ».

Le vice-président exécutif du Conseil, M. Ghislain Dufour, a déclaré que cette exercice devrait assurer la coordination entre le Code et différentes lois ouvrières. Il faudrait aussi revoir la distinction entre le secteur de la construction, les autres domaines du secteur privé et le secteur public. Un groupe d'étude, de préférence à une commission d'enquête, pourrait se pencher sur le fonctionnement des organismes intervenant dans le secteur des relations de travail et

analyser les droits et devoirs des parties. Ceci inclut, dans l'esprit du CPQ, le rôle de l'État-employeur face aux employeurs du secteur privé.

Le CPQ avance quatre prérequis: chaque problème devrait être analysé dans le cadre de ses retombées sur l'ensemble du monde du travail et de l'économie; il faudrait voir de plus près les revendications du patronat; le transfert des règles du secteur public au secteur privé devrait être corrigé par l'existence de deux codes, un pour le public et un pour le privé; enfin, il faut s'en tenir à l'unité d'accréditation: l'organisme rejette au départ toute formule sectorielle ou multipatronale.

◆ Challenger

Le président Ronald Reagan, qui se repose actuellement à Santa Barbara (Californie), avait adressé un télégramme à l'équipage avant le départ pour lui souhaiter bonne chance. « Que Dieu soit avec vous », ajoutait le chef de l'exécutif.

Challenger est le deuxième engin spatial américain à quitter la Terre de nuit: avant lui, en effet, seule la fusée Saturne, emportant le module lunaire Apollo-17, il y a 11 ans, avait eu droit à un départ nocturne.

Ce lancement en pleine nuit (2 h 32 locales hier) était nécessaire pour pouvoir placer, tôt ce matin, le satellite météo et de télécommunications indien Insat-1B à un endroit précis au-dessus de l'Équateur, à portée de la station de poursuite de Hassan (Mysore, sud-ouest de l'Inde).

La météo a failli retarder de 24 heures le départ de Challenger et le compte à rebours a été arrêté pendant quelques minutes. Les orages et le crachin qui inquiétaient les spécialistes de la NASA se sont cependant dissipés assez rapidement et le deuxième exemplaire de la navette n'est parti qu'avec 17 minutes de retard son horaire initial.

Cette mission, la huitième d'une navette américaine, doit durer six jours, une heure et huit minutes. Le retour est prévu, de nuit également, lundi prochain sur la base militaire d'Edwards, en Californie.

Si le temps fort de ce vol est la mise sur orbite du satellite, les trois scientifiques de l'équipage — Gardner, Thornton et Bluford — auront également pour tâche de s'entraîner au maniement du bras robot (de fabrication canadienne) de la navette et de tester le satellite de télécommunications TDRS-A, essentiel à la mission NASA/ESA (des agences spatiales américaine et européenne) Spacelab du 28 octobre prochain.

M. Thornton peut s'enorgueillir d'être l'astronaute américain le plus âgé: médecin, spécialiste du « mal de l'espace » (cette nausée dont souffrent presque tous les voyageurs de l'espace), il est âgé de 54 ans.

◆ Walesa

L'agence polonaise PAP avait annoncé auparavant que 475 condamnés ou prévenus dans des affaires politiques avaient été remis en liberté dans le cadre de cette amnistie.

Lech Walesa a dénoncé dans un communiqué rendu public hier soir la manière dont les mesures prises pour l'empêcher de rendre hommage à la mémoire des travailleurs tombés en 1970 étaient « hypocritement présentées comme inspirées par le souci de préserver l'ordre public ».

La vraie raison de ces mesures est de l'empêcher de commémorer avec ses compagnons de travail l'anniversaire des accords de Gdansk, et de lui infliger un affront en le forçant à modifier son horaire, a-t-il poursuivi.

Il a déclaré qu'il se rendrait au monument à 16 heures (l'heure fixée par les autorités pour les « individus »). « Je ne vais pas me battre pour une affaire de 90 minutes », a-t-il dit.

L'agence polonaise PAP rapporte de son côté que le comité régional de défense, qui comprend les principaux responsables des forces de l'ordre et de l'administration de Gdansk, s'est réuni hier et a recommandé « que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la paix et l'ordre dans la province ».

Cette dépêche de l'agence PAP vient souligner la volonté des autorités de s'opposer à toute manifestation qui aurait lieu pour le troisième anniversaire des accords de Gdansk qui avaient ouvert la porte — très vite refermée par l'état de guerre et la dissolution de Solidarité — à une concertation libre entre l'État et le monde du travail.

À l'issue d'un été de grèves et de manifestations, le gouvernement polonais, acculé à des concessions par l'ampleur du mouvement ouvrier, signait à Gdansk un accord en 21 points.

Cet accord, et ceux signés également à Szczecin et à Jastrzebie, consacraient la naissance d'un mouvement syndical indépendant, capable de se faire l'interprète des revendications des travailleurs et d'exercer un contrôle sur le monopole du pouvoir exercé par les autorités communistes.

Trois ans plus tard, après l'imposition de l'état de guerre et la dissolution de Solidarité, que reste-t-il des accords de Gdansk?

Pour Lech Walesa, président du syndicat indépendant dissous, « leur élément le plus important était la liberté de constituer d'autres syndicats ».

« Tout ce qu'il en reste c'est la diffusion de la messe à la radio tous les dimanches, et des paroles creuses sur le caractère justifié des manifestations ouvrières de 1980 », ajoute-t-il.

En ce mois d'août 1980, M. Lech Walesa, qui venait d'apposer sa signature en bas des accords dans un atelier des chantiers navals Lénine de Gdansk, déclarait: « Nous avons réalisé tout ce qui était réalisable dans les circonstances actuelles ».

« Nous allons réaliser le reste car maintenant nous avons la chose la plus importante, nos syndicats indépendants et autonomes ».

Les seize mois qui suivirent connurent de nombreuses grèves et manifestations. Avec une économie tournant au ralenti, un Parti communiste en ruines, et la puissance politique croissante de Solidarité, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1981, les autorités envoyaient les chars dans la rue, tandis que les portes des prisons se refermaient sur Solidarité et ses animateurs.

Dix autres mois plus tard, et Solidarité, qui avait compté un moment jusqu'à 9,5 millions de membres, était officiellement dissous.

Pour sa part, le gouvernement du général Wojciech Jaruzelski, qui a imposé la loi martiale, estime que les accords de Gdansk ont été respectés.

« Les revendications socio-économiques figurant dans ces accords ont été satisfaites dans les limites permises par le potentiel de l'économie et de l'État », déclarent les autorités dans un document publié à l'occasion de l'anniversaire des accords.

Le gouvernement fait valoir que ce sont les troubles sociaux qui suivirent l'enregistrement des statuts de Solidarité en octobre 1980 qui ont empêché l'application des accords.

Les revendications purement économiques ont été satisfaites autant que possible, notamment par des augmentations de salaires afin de compenser les effets de l'inflation, le rationnement de la viande afin de lutter contre la pénurie, un système de retraite plus équitable, et un relèvement des allocations de maternité, poursuit le document du gouvernement.

La satisfaction des autres revendications matérielles devra néanmoins attendre le décollage de l'économie polonaise. Quant aux autres propositions, plus abstraites, elles paraissent encore plus compromises.

Les autorités communistes s'étaient notamment engagées à plus d'honnêteté, de consultation et de démocratie dans le gouvernement et la conduite de l'économie, et à mettre fin aux privilèges dont bénéficiaient les membres du Parti ouvrier unifié polonais (Parti communiste).

Bien que ces propositions aient reçu l'aval des autorités et figurent dans le « renouveau » du système convenu lors d'un congrès extraordinaire du parti en juillet 1981, les militants de Solidarité ne voient aucun changement dans la réalité.

Quant aux nouveaux syndicats communistes, créés depuis la dissolution de Solidarité le 8 octobre, ils comptent 3,2 millions de membres, soit un tiers des effectifs de Solidarité et moins que ceux des précédents syndicats communistes.

◆ Démission

mation d'un nouveau gouvernement. Il n'a pas exclu que M. Shimon Pérès, chef de l'opposition travailliste, puisse former le nouveau cabinet. « Tout peut arriver », a-t-il déclaré.

Aux termes de la loi israélienne, l'ensemble du gouvernement tombe lorsque le président du conseil remet sa démission.

M. Begin pourrait être chargé des affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement ou jusqu'aux prochaines élections.

On s'attendait à ce que le président Herzog entreprenne des consultations avec les dirigeants de tous les partis représentés au Parlement dès réception de la démission de M. Begin.

Il désignera ensuite la personnalité politique ayant le plus de chances de former une coalition.

De source proche du Likoud, on précise que si M. Levy se présente contre M. Shamir, M. Sharon, ancien ministre de la Défense, se présentera également.

Toutefois, le départ de M. Begin ne paraît pas devoir bouleverser la situation au Proche-Orient, ni débloquer de façon spectaculaire les initiatives de paix en cours.

À Washington, on estime de source autorisée que les relations américano-israéliennes continueront à s'améliorer, après les moments difficiles de la guerre du Liban, mais qu'il sera toujours aussi difficile de parvenir à un règlement de paix, même si les travaillistes arrivaient au pouvoir.

On doute notamment que le successeur de M. Begin parvienne au niveau d'indépendance atteint par ce dernier pour faire les concessions requises.

À Genève, les délégués arabes participant à la conférence des Nations unies sur la Palestine estiment que sa démission ne changera pas la politique d'Israël au Proche-Orient.

À Bonn, le chancelier Kohl, qui devait entamer aujourd'hui une visite officielle en Israël, a regretté que la démission de M. Begin ait entraîné l'annulation de sa visite, mais il a émis le vœu de pouvoir s'y rendre dans le courant de l'année.

À La Haye, le gouvernement néerlandais a émis le vœu que le successeur de M. Begin soit capable de guider Israël « vers une paix juste, durable et globale avec le monde arabe ».

Cette déclaration, qui ne comporte aucun éloge particulier de M. Begin, traduit la froideur des relations entre Israël et les Pays-Bas depuis plusieurs années, estimant les observateurs.

Si les proches du premier ministre israélien ont écarté les raisons de santé pour expliquer sa décision de quitter le pouvoir, son entourage n'avait pas manqué de remarquer qu'il passait parfois, depuis près d'un an, par des périodes de dépression.

Sans doute M. Begin n'est pas contraint de garder le lit, mais, à 70 ans, cet homme de constitution fragile, victime d'accidents de santé à répétition, est nerveusement et moralement affaibli.

Le premier ministre a souvent déclaré ces dernières semaines que les manifestations pacifistes devant sa résidence, l'accusant à titre personnel de la mort de plus de 500 soldats dans la guerre du Liban, l'aflectaient physiquement de manière difficilement supportable.

M. Begin n'a jamais caché qu'il était un grand sentimental et avait été profondément touché par le décès, en 1981, de son épouse Aliza Begin, sa compagne pendant plus de 40 ans.

Un autre choc profondément pénible pour le premier ministre avait été en juin dernier le décès de son ami intime, M. Simkha Erlich, vice-premier ministre.

Par ailleurs, le premier ministre israélien a été victime de plusieurs accidents de santé.

Quelques mois avant les élections de juin 1977 qui « avaient le mener au pouvoir », M. Begin avait subi une première attaque cardiaque. Puis une seconde, compliquée par une péricardite, un an plus tard.

Il y a trois ans environ, il avait été également frappé d'une légère congestion cérébrale qui l'avait obligé à garder le lit pendant quelques semaines et avait provoqué une diminution sensible de la vision de son oeil droit.

Enfin, en automne 1981, M. Begin avait été victime d'une fracture du col du fémur à la suite d'une chute. Au début de 1983 encore, il ne marchait qu'avec l'aide d'une canne ou soutenu par ses gardes du corps.

De plus, selon la presse israélienne, M. Begin a souffert pendant des années d'un ulcère et d'une forme bénigne de diabète. Le Yedioth Aharonoth insistait encore récemment sur les quantités considérables de médicaments qui lui sont administrés régulièrement depuis

plusieurs années, s'inquiétant des effets secondaires éventuels.

C'est à l'ensemble de ces épreuves personnelles que l'opinion attribuait ces derniers mois l'amaigrissement de M. Begin, sa faiblesse physique manifeste, sa morosité, la rareté de ses interventions en public, la brièveté de ses allocutions à la Knesseth et dans d'autres réunions.

C'est parce qu'il était conscient que ses forces le trahissaient au moment où, au Liban, des décisions cruciales devaient être prises que M. Menahem Begin a finalement décidé de quitter le pouvoir, estimant de nombreux observateurs.

À deux semaines du premier anniversaire des massacres de Sabra et Chatila, le chef du gouvernement israélien ne pouvait ignorer que la guerre du Liban était devenue le talon d'Achille de sa politique et le détonateur d'une crise morale sans précédent dans le pays, comme une source constante de critiques dans le monde.

Or chaque jour M. Begin se voyait contraint de retarder le redéploiement de l'armée israélienne dans le Chouf. Il devait constater l'enlèvement de plus en plus profond de Tsahal au Liban alors qu'il lui fallait dans le même temps résister aux pressions américaines et défendre un accord israélo-libanais insatisfaisant — mais déjà mort-né — depuis sa signature le 17 mai dernier.

Le prix Nobel de la paix 1979, qui avait rêvé d'une paix durable au Proche-Orient, n'a pas non plus réussi à relancer ce qui a constitué son plus grand succès: la paix avec l'Égypte. Depuis l'invasion du Liban les relations avec Le Caire sont gelées et les négociations sur l'autonomie palestinienne sont au point mort.

De même M. Begin ne peut se flatter de quitter le pouvoir en ayant créé une situation d'annexion irréversible en Cisjordanie et à Gaza. La population palestinienne des territoires occupés reste toujours aussi fondamentalement attachée à la création d'un État palestinien et l'opinion mondiale continue de réclamer d'Israël la reconnaissance du fait palestinien.

Enfin le plan Reagan pour le Proche-Orient, véritable épouvantail pour M. Begin qui en dénonçait quotidiennement le caractère « destructeur » pour l'État d'Israël, vient d'être une nouvelle fois mis en avant au cours du week-end par le président Ronald Reagan.

M. Begin laisse le Proche-Orient plus loin d'une paix durable que le jour où il a pris le pouvoir », notaient hier plusieurs analystes israéliens.

Pourtant c'est bien au Proche-Orient tout entier que s'intéressait le leader du Likoud lorsqu'il tentait de créer un nouvel ordre au Liban, qu'il vendait discrètement des armes à l'Iran en guerre avec l'Irak ou encore qu'il bombardait — à la surprise du monde entier — le centre de recherche atomique irakien de Tammouz en juin 1981.

M. Begin développait ainsi pour la première fois dans l'histoire d'Israël un concept stratégique nouveau opposant Israël à tout le monde musulman et non plus seulement à ses voisins immédiats.

C'est ce concept qui lui avait fait annoncer qu'Israël ne permettrait nulle part dans le monde la création d'une « bombe arabe » et qui le poussait à développer une stratégie mondiale, dès qu'une communauté juive dans le monde paraissait menacée.

Cette « grande politique » israélienne aura connu son apogée à Camp David en 1979. Des trois signataires du traité, le président américain de l'époque, M. Jimmy Carter, le raïs Anouar Sadate et M. Begin, le chef du gouvernement israélien est le dernier à quitter la scène.

Incontestablement personne n'a aujourd'hui en Israël la stature nécessaire pour occuper, comme M. Begin l'a fait durant six ans, le théâtre sans cesse en ébullition du Proche-Orient, constatent les observateurs.

◆ Mulroney

son conseiller qui aurait dit qu'il quitterait avant les Fêtes. « Dites-moi son nom. Peut-être aurai-je un commentaire à faire sur sa démission », a dit le chef du gouvernement canadien.

M. Trudeau estime que son parti dispose d'une année et demie avant les élections et que la reprise économique entraînera un regain libéral.

Au sein de son parti, plusieurs députés pensent que M. Trudeau n'est pas étranger au peu de popularité de leur formation et ils l'ont dit il y a quelques semaines. Mais maintenant que M. Trudeau revient — vendredi — les critiques se taisent.

Il reste que les porte-parole libéraux, du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts, à celui au Multiculturalisme, M. David Collette, en passant par le député de Louis-Hébert et président du caucus québécois, M. Dennis Dawson, ou la présidente du parti, Mme Iona Campagnolo, ont « reçu le message ».

« En Colombie-Britannique, a déclaré cette dernière, il est évident que le message libéral ne passe pas. Il n'a aucune pertinence là-bas. »

Mme Campagnolo est originaire de cette province. Elle y a comparé le sort des libéraux à celui que les Québécois ont réservé aux créditistes « lorsqu'ils ont cessé de parler au monde ».

La présidente du Parti libéral, que plusieurs voient comme une candidate éventuelle à la chefferie si M. Trudeau décidait de se retirer, estime que les libéraux étaient absents de la bataille de Mission-Port Moody, tout comme ils sont absents de la scène provinciale, puisque l'élection partielle de lundi était « un référendum sur les mesures de M. Bennett ». Ces mesures suivent de peu l'élection, au niveau provincial, de M. Bennett, et les libéraux, avec 3,2 % des voix, n'étaient pour ainsi dire pas de la partie. Mme Campagnolo voit une réédition de l'élection provinciale dans le vote de lundi.

Or, si référendum il y eut, les néo-démocrates l'ont perdu. Ces derniers étaient embarrasés car ils avaient « averti » les électeurs que voter pour le candidat conservateur équivalait à cautionner les politiques d'austérité. Or, le fermier et entrepreneur conservateur Gerry St. Germain l'a emporté, avec 51 % des voix. La tactique néo-démocrate a échoué. Les libéraux ont eu encore plus mauvaise mise et ont périéclité à 5 %. Les néo-démocrates ont recueilli 43 % des votes.

Ces derniers ont d'abord fait remarquer hier qu'ils conservent leur « base » puisque lors de l'élection de 1980, ils avaient recueilli 47 % des votes.

Les néo-démocrates n'abordent par ailleurs pas ouvertement la question du leadership, soulignant que leur congrès de juin dernier a voulu garder M. Broad-



Au terme de ses vacances, le premier ministre Trudeau a entrepris, hier à Athènes, une visite officielle de trois jours en Grèce. Après avoir participé, en compagnie de son homologue Andreas Papandreu, à une cérémonie commémorative, il a déclaré avoir rejeté la proposition grecque de report du déploiement des nouveaux missiles américains de l'OTAN en Europe, expliquant que l'échéance de décembre prochain, fixée par les occidentaux, avait probablement incité le président soviétique Youri Andropov à soumettre de nouvelles propositions. (Photolaser CP)

Selon des sondages internes du PLQ Bourassa serait élu au premier tour de scrutin

SAINT-LAMBERT (PC) — Des sondages internes effectués chez les militants libéraux par l'équipe de M. Robert Bourassa indiquent que l'ancien premier ministre serait élu au premier tour de scrutin le 15 octobre prochain à Québec.

« D'après les informateurs que je reçois des 75 présidents d'assemblée qui m'appuient, si l'élection se tenait au moment où on se parle, je serais élu au premier tour de scrutin », a déclaré hier M. Bourassa au cours d'une entrevue qui a suivi une assemblée publique sur la Rive-sud de Montréal.

Selon l'aspirant libéral, il serait en avance sur ses deux colistiers, M.M. Pierre Paradis et Daniel Johnson, dans tout le Québec francophone, mais il aurait de la difficulté dans l'ouest anglophone de Montréal.

L'organisation Bourassa fait beaucoup de sondages privés « et ils sont toujours très encourageants, sauf peut-être dans une région, le West Island où c'est nettement plus serré », a poursuivi l'ex-premier-ministre... qui précise toutefois qu'il reste un mois et demi avant la tenue de l'élection à la direction du PLQ.

M. Bourassa a poursuivi sa tournée montréalaise hier soir. Après l'ouest de la ville lundi, il rencontrait hier plus de 200 partisans de cinq comités de la Rive-sud avec qui il a pu discuter et boire du café.

Mais la plus importante assemblée partisane depuis le début de la campagne aura lieu ce soir dans l'est de Montréal où sont attendus plus d'un millier de personnes venues de 18 circons-

criptions environnantes et plusieurs des 23 députés libéraux qui ont donné leur appui à l'ancien premier ministre.

Quoi qu'il soit, au cours de l'assemblée d'hier soir dans un collège de Saint-Lambert, M. Bourassa a critiqué l'investissement de \$500 millions du gouvernement du Québec dans l'aluminerie Pechiney.

C'est un geste de vanité du gouvernement de René Lévesque qui a payé \$500 millions juste pour siéger avec des Français au conseil d'administration », a affirmé l'ex-premier ministre.

Plus tard en entrevue, il a toutefois indiqué: « Il fallait que Pechiney vienne, mais il n'était pas nécessaire d'investir \$500 millions pour avoir le tiers des actions ».

Pendant son discours, et dans les réponses aux questions de l'auditoire, M. Bourassa a tourné en dérision les efforts du gouvernement péquiste pour stimuler l'économie.

Il a entre autres mentionné le voyage de M. Lévesque en Suisse « où on a signé un accord de \$25,000 pour cinq ans, ce qui n'est même pas suffisant pour payer la pension de Claude Charron », a-t-il lancé au grand amusement de l'auditoire.

Finalement, il a proposé son plan en cinq points pour redresser l'économie: établir la stabilité politique; tirer profit de la reprise économique internationale; réviser les charges fiscales des contribuables; réduire le taux de croissance des dépenses publiques; établir un programme de relance économique fondé sur la haute technologie.

« Ce n'est pas la faute de notre chef. C'est notre faute à tous et nous devons, je crois, être plus clairs et plus directs à l'avenir », a pour sa part déclaré M. Lorne Nyström, représentant néo-démocrate de Yorkton-Melville en Colombie-Britannique.

Il reste que le député Simon de Jong croit que le leadership devra être discuté, avec le reste, lors du caucus néo-démocrate qui précédera la reprise parlementaire du 12 septembre.

Enfin, le premier ministre conservateur de l'Alberta, M. Peter Lougheed, qui a discrètement appuyé M. Mulroney lors de la campagne au leadership conservateur, a envoyé un télégramme de félicitations au vainqueur de Central Nova.

Il s'agissait des 11e et 12e élections

partielles depuis l'élection fédérale de 1980. Les libéraux en ont gagné quatre, toutes avant 1982.

Sherbrooke doit se conformer à la loi 72

SHERBROOKE (PC) — La ville de Sherbrooke se doit d'ouvrir ce matin ses portes aux cols blancs, même s'il n'y a toujours pas d'entente après trois semaines de grève.

Selon la loi 72 sur les services essentiels, le recours au lock-out est interdit pour les services publics.

Avant 1982 à l'instar des employeurs du secteur privé, les municipalités avaient effectivement le droit de décréter un lock-out.

La législation québécoise est venue changer les règles du jeu pour le secteur public. Sherbrooke serait l'une des premières municipalités à vivre concrètement la nouvelle réalité.

Le bulletin d'information de l'Union des municipalités du Québec du mois d'août note par ailleurs que la nouvelle législation sur les services essentiels, adoptée en juin 1982, a eu un impact important sur le régime des relations de travail prévalant dans le milieu municipal en abolissant le droit des municipalités de recourir au lock-out tout en conservant le droit de grève des employés municipaux.

L'UMQ avait dénoncé cette mesure, dès l'an dernier, estimant qu'elle créait un déséquilibre de force entre les parties syndicales et patronales.

La question soulève toujours des discussions. L'UMQ organise un colloque le 7 octobre à Trois-Rivières pour se pencher sur les problèmes rencontrés depuis l'entrée en vigueur de la loi 72.

31 août

par la PC et l'AP

1982: plusieurs manifestants sont tués au cours d'affrontements avec la police anti-émeute en Pologne.

1982: chassé par les Israéliens, Yasser Arafat quitte Beyrouth.

1981: le gouvernement polonais signe avec Solidarité des accords reconnaissant le droit de grève et le droit à créer des syndicats libres.

1976: Carolyn Jones, première femme à traverser le Canada au pas de course: il lui a fallu 133 jours pour franchir les 3,480 miles séparant Halifax de Vancouver.

1971: les progressistes-conservateurs dirigés par Peter Lougheed mettent fin à 36 années de gouvernement créditiste en Alberta.

1969: l'invincible Rocky Marciano meurt dans un accident d'avion.

1968: les États-Unis accusent l'URSS de modifier l'équilibre des forces en Europe en concentrant des chars en Tchécoslovaquie.

1961: les dernières troupes espagnoles évacuent le Maroc.

1947: les communistes réalisent de bons résultats aux élections en Hongrie.

1943: les nazis emprisonnent le roi Christian X de Danemark.

1940: premier bombardement de la Royal Air Force sur Berlin.

1939: chech des derniers efforts d'Edouard Daladier et de Neville Chamberlain pour négocier avec Adolf Hitler: le pacte germano-soviétique est ratifié par le Soviet suprême.

1914: l'armée allemande écrase l'armée russe à Tannenberg.

1892: mort à Ottawa de Frederic Newton Gisborne, pionnier de la télégraphie.

1869: John Wesley Powell réussit la première exploration du Grand Canyon en descendant le Colorado en bateau.



Un centre de commerce entièrement financé par des intérêts québécois

La renaissance de Rockland n'a fait aucune dette

par Michel Nadeau

«Ca, c'est québécois! Ca aussi, c'est québécois...», lance M. Irwin Adelson, le promoteur du nouveau centre commercial Rockland en pointant du doigt une série de boutiques du dernier-né des temples de la consommation dans la région de Montréal. Il ne faut surtout pas chercher l'anonymat en se promenant dans la foule solitaire du centre Rockland aux côtés du promoteur du projet qui est aussi président de Westcliff Ltée.

Une semaine après l'ouverture, M. Adelson ne cache pas qu'il rêve de voir des embouteillages monstres aux alentours de son centre commercial. « Nous ajouterons alors d'autres places de stationnement », lance ce Montréalais qui apporte un témoignage intéressant de l'association d'entrepreneurs québécois anglophones et d'institutions financières de Montréal et de Québec.

Ce projet immobilier comporte en effet deux caractéristiques: il s'agit probablement du seul projet commercial au Québec qui n'a au-

cune dette, les actionnaires ayant payé au comptant l'investissement de \$66 millions. De plus, Rockland est le seul centre commercial d'importance au Québec contrôlé par des actionnaires québécois de langue française. Quatre institutions financières détiennent 82 % des actions de cet établissement curieusement implanté dans le bastion anglophone de Ville Mont-Royal, Place Laurier, à Québec, fut construit par des francophones mais un désaccord entre les trois familles propriétaires permit à Marathon Realities d'en prendre le contrôle en 1975.

L'association entre M. Adelson, un montréalais qui a grandi, rue Querbes, à Outremont, et différentes institutions financières francophones, dont la Caisse de dépôt et placement, montre les possibilités d'entreprises québécoises travaillant ensemble.

« La Caisse de dépôt fut un partenaire lors de l'achat de mon premier centre, à Valleyfield, en 1972. Depuis nous avons continuellement travaillé ensemble », précise

l'homme d'affaire dans un excellent français. Son entreprise, Westcliff Ltée, possède une douzaine de centres commerciaux au Québec situés surtout en régions: Bois-Francs, Hauterive, Terrebonne, Granby, Gaspé, Saint-Jean... La plupart des autres centres au Québec sont la propriété d'intérêts torontois (Cadillac Fairview, Trizec, Campeau...).

C'est M. Adelson qui, à la fin des années 70, réussit à convaincre la famille Morgan de lui céder les deux tiers des actions du centre Rockland. Son ami, M. Leo Goldfarb, gestionnaire de la Place Bonaventure pour le compte de la Great West et associé à la famille Morgan depuis plusieurs années, deviendra un partenaire. Il était à la tête du centre lors de la première ouverture en 1959. La filiale immobilière de Steinberg, Ivanhoe Corp., alors en crise après l'assassinat de son président dans un stationnement de la Plaza Alexis-Nihon, préférait réduire sa participation de 33%.

Quatre institutions financières québécoises décident

alors de s'intéresser au projet mais non d'une façon traditionnelle et passive par un prêt ou l'achat d'obligations de la firme immobilière. La Caisse de dépôt, La Laurentienne, La Caisse de retraite des policiers de Montréal et la Mutuelle SSQ veulent être de véritables partenaires dans le projet sous la forme d'acquisition d'actions. On opte alors pour la formule de l'indivise. Comme les taux d'intérêts étaient alors très élevés, une émission d'obligations risquait de mettre un boulet au pied du centre. Les quatre institutions, Westcliff, M. Goldfarb et sa compagnie Ringold Corp. de même qu'Ivanhoe décident de tout investir au comptant. Les institutions financières apporteront la quasi-totalité de l'argent nouveau car la part des promoteurs, MM. Adelson et Goldfarb, sera surtout leur apport personnel au développement du projet.

« Nous ne disons pas que nous ne financerons pas, un jour, le centre par des obligations à long terme. Mais pour l'instant il n'y a aucune dette, ce qui fait que le seuil

de rentabilité est très bas », poursuit M. Adelson.

La totalité des 800,000 pieds carrés ont trouvé preneur. Le prix moyen de location se situe autour de \$30 le pied carré mais peut atteindre \$80 pour certains petits commerces spécialisés. Les quatre principaux locataires du centre (Eaton, La Baie, Holt Renfrew et Steinberg) comptent pour près de la moitié de l'espace commercial dont les ventes approcheront \$200 millions en 1984.

M. Adelson raconte comment une femme d'affaire de Victoriaville ou un commerçant de St-Georges-de-Beauce, de simples locataires dans un de ses centres régionaux, sont devenus patrons d'une chaîne de boutiques. Contrairement à ce qui se passe dans les centres commerciaux dirigés de Toronto, la grande majorité des boutiques à Rockland sont des entreprises québécoises. On trouve cependant plusieurs noms européens (Roder, Benneton, Old River...).

Il n'y a ni Woolco, ni Zeller's au centre Rockland.

« Nous avons choisi le milieu et le haut de gamme. Nous sommes au cœur du meilleur marché au Canada ».

Une étude du Groupe de recherche en socio-économie du l'Université du Québec à Montréal révèle que les francophones s'attendent à trouver dans un centre commercial surtout des boutiques de modes alors que les Québécois de langue anglaise sont attirés par les magasins à grande surface et les marchés d'alimentation.

Des concurrents comme les centres Place Vertu, Normandie, Galeries d'Anjou seront évidemment touchés par la renaissance du centre Rockland.

« Les consommateurs choisiront », lance M. Adelson qui, au passage, signale qu'une telle boutique était au Complexe Desjardins.

Tout en surveillant les activités de ses autres centres à Terre-Neuve (4), dans l'Ouest canadien (2) et au Texas (1), l'homme d'affaires montréalais dit mijoter autre chose dans la région. « Il y a toujours de bonnes affaires à faire au Québec », conclut-il.

Activités reliées à la faune

Les Canadiens ont dépensé \$4.2 milliards en une année

par Louis-Gilles Francoeur

Les Canadiens ont dépensé \$4.2 milliards en 1981 pour la pratique d'activités reliées à la faune. La moitié de cette somme a été consacrée à des déplacements ayant précisément pour objet d'observer ou de chasser les animaux sauvages au pays.

Réalisée en mai 1982 par Statistique Canada pour le compte de la 44^{ème} conférence fédérale-provinciale sur la faune, le sondage, s'il ne permet pas de mesurer les effets d'entraînement économique, donne pour la première fois un ordre de grandeur de l'intérêt des Canadiens pour cette activité qui apparaîtra désormais comme l'un de ses traits sociologiques.

Il ressort de cette étude que 83.8% des Canadiens ont cette année-là participé à des activités d'intérieur reliées à la faune, soit un total de 15.5 millions d'adultes. D'autre part, plus de 12 millions de personnes ont participé à des activités reliées à la faune près de leur domicile et 3.6 millions ont voyagé pour entrer en contact avec des animaux sauvages sans intention de les chasser. Plus de 8 millions de Canadiens sont entrés en contact fortuit avec la faune au cours de voyage et près de deux millions ont pratiqué une activité de chasse. Quelque 1.1 million de Canadiens affirment être membres d'associations reliées à la faune.

Des \$4.2 milliards dépensés pour des activités reliées à la faune, la moitié couvrirait les frais de déplacements.

Les 3.6 millions de Canadiens qui ont ainsi voyagé dépensent en moyenne \$589 chacun cette année-là, soit l'équivalent de \$37 par jour.

Les chasseurs, qui comptent pour un peu moins de 10% de la population canadienne, sont responsables à eux seuls de près des tiers des dépenses. Le groupe des chasseurs diffère sensiblement du profil général de la population. Il est composé en majorité d'hommes (90%) et la moitié provient des zones rurales (50.1%). Près de 60% des chasseurs ont entre 15 et 34 ans. Les plus de 45 ans ne représentent que 22.4% de l'ensemble.

Cette enquête ne tient toutefois pas compte des activités de pêche sportive, la faune ayant été définie comme l'ensemble des « animaux » sauvages. D'autres enquêtes menées celles-là par des gouvernements provinciaux démontrent qu'il y a encore plus de pêcheurs que de chasseurs. Au Québec, près de 1.5 million de personnes ont acheté l'an dernier un permis de pêche alors que la province compte un peu moins de 800,000 chasseurs déclarés.

Si 2.1 millions de Canadiens ont déclaré avoir chassé en 1981, près de 6 millions de personnes, soit le tiers de la population, ont déclaré avoir déjà chassé. Au total, les Canadiens ont consacré en moyenne un total de 32 millions de journées à la chasse en 81 pour une moyenne de 11 jours chacun si l'on soustrait les jours consacrés à la recherche du petit gibier.

La chasse aux oiseaux migrateurs a engendré des dépenses de \$231 millions, ou \$325 par chasseur. Il s'est aussi dépensé \$286 millions pour la chasse aux autres oiseaux, \$200 millions pour la chasse au petit gibier (\$216 par chasseur) et \$474 millions pour la chasse au gros gibier, pour une moyenne de \$504 par nemrod. Au Québec, on dépense en moyenne \$27 par jour à la chasse comparativement à \$55 en Colombie Britannique. La moyenne canadienne se situe à \$37 par jour de chasse. Le chasseur québécois est d'ailleurs l'un des plus économes: il consacre en moyenne \$420 par année à la pratique de ce sport. Seuls les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard dépensent moins avec un total de \$301 par année. La moyenne canadienne des dépenses se situe à \$589 par chasseur.

De toutes ces dépenses, 44% vont à l'achat d'équipement, le quart au transport, 11% à la nourriture, 3.9% à l'hébergement et 14% aux autres dépenses.

Les dépenses reliées à la faune, exception faite de la chasse, totalisent 21.9% des \$4.2 milliards dépensés en 81. Quelque 1.2 million de Canadiens ont consacré à cette fin un montant de \$529 millions.

Il ressort du même sondage que huit Canadiens sur dix jugent « très important » ou « important » le maintien de populations fauniques abondantes et 82% de la population porte le même jugement sur la nécessité de protéger les espèces menacées.

tableau de bord

EMPLOIS, REVENUS

		Mois préc.	Vari. an. en %
Gains moyens hebdomadaires (\$)	mar.	410.85	407.55 6.8
Revenu du travail (millions \$)	avr.	17,709.4	17,459.6 3.0
Personnes occupées (en millions)	jui.	11.18	10.98 1.6
Chômeurs	jui.	1,409,000	1,452,000 1.7

STOCKS

Grands magasins (millions \$)	mai	3,235.3	3,026.1 3.9
Appartenant aux fabricants (millions \$)	juin	29,861.0	30,323.0 -3.8
Nouvelles commandes (millions \$)	juin	17,968.4	17,154.7 6.2
Commandes en carnet (millions \$)	juin	16,272.7	16,528.3 0.5

PRIX

Prix à la consommation (1981 = 100)	jui.	117.9	117.4 5.5
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	mai	129.9	129.8 -2.8
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	jui.	210.1	210.6 2.7
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	jui.	151.5	152.2 0.5
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	jui.	300.8	299.6 3.6
Cumulatif			

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Permis de bâtir (million \$)	avr.	1,514.0	4,449.3 11.7
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	jui.	16,354	74,902 41.6

ÉNERGIE

Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	mai	3,739	17,878 -4.2
Production d'électricité (TW/h)	mai	29.8	170.2 -1.5
Production de gaz (millions de mètres cubes)	mai	6,947.8	41,423.6 -6.7
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	juin	7.0	39.4 -12.3

COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	juin	8,231	44,206 3.3
Importations, base balance des paiements (millions \$)	juin	6,280	34,986 0.6

PRODUCTION

Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	jui.	15.3	113.8 -8.4
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	jui.	1,012.3	6,981.0 -9.3

VENTES

Ventes des grands magasins (millions \$)	mai	840.3	3,630.6 4.5
Livraisons des fabricants (millions \$)	juin	18,224.1	96,649.9 3.6
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	juin	1,251.5	6,083.1 13.1
Ventes au détail (millions \$)	juin	9,472.6	48,494.1 6.0

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.
Source: Statistique Canada.



LE SIEUR LAFONTAINE

1075, rue Sherbrooke est
CONDOMINIUMS NEUFS À LOUER

- 1, 2, 3 chambres et maisonnette
- tapis mur à mur
- air climatisé
- foyer naturel et balcon loggia
- intercom, moniteur vidéo
- stationnement intérieur
- piscine, bain tourbillon, saunas
- à proximité du parc Lafontaine et station de métro
- possibilité bail de plus d'un an

523-5917

L'art de vendre un parfum

L'achat d'une eau de toilette par un homme commence habituellement par ce regard fauve lancé au client par la jeune femme qui dépose sur son poignet le jet rapide d'un produit au nom très mâle...

Mais la chaîne française de parfumeries « Dans un jardin », présente au Québec depuis quelques mois, propose une formule beaucoup « créatrice ». L'acheteur mélange lui-même quelque 35 huiles essentielles en se livrant avec l'employé à un jeu de mots visant la recherche de qualificatifs exotiques pour décrire ces fragrances rares. Lorsque, après avoir mélangé les ingrédients choisis, la vendeuse pose la mouillette sur la peau du client, celui-ci part à la quête du mot qui reproduira le mieux l'essence de cet arôme. « La fougère cache le santal », « l'ambre apporte quelque chose de trop violent », ou encore « la mousse de chêne oblitère la fleur du mimosa ». Il faut ainsi trouver l'alliage entre le musc et la mandarine, la bergamote et la banane verte, la pivoine et le patchouli.

Cette délectation nasale coûtera \$25 pour deux onces d'eau de toilette dans un joli flacon. La formule retenue sera soigneusement notée et conservée dans les livres de

la maison comme si c'était un secret de Lavoisier.

Ces essences sont-elles entièrement naturelles? Probablement non car elles seraient trop volatiles. Dans les pays où la loi oblige les boutiques « Dans un jardin » à révéler les ingrédients, on découvre par exemple qu'un bain moussant au jasmin est en fait une concoction de 20 produits chimiques au nom fort complexe et bien peut naturel.

On peut ainsi adapter ses eaux de toilettes à ses humeurs et à ses partenaires; pour un petit coté voyou, on ajoute quelques gouttes de « cuir de Russie » alors que les tendres choisiront la lavande.

Cette semaine, les détenteurs de la franchise « Dans un jardin », pour le Québec, Mme Suzanne Tailleux et M. Gérard Tremblay, reçoivent, à leur nouvelle boutique du centre Rockland, Mme Jessie Daniel, une jeune géologue très parisienne qui, depuis 10 ans, vante les mystères des parfums pour le compte de grandes marques françaises.

« Chaque parfum possède son triangle. Au sommet, il y d'abord la tête, qui ne reste que quelques instants après le contact avec la peau. Au milieu, le cœur du parfum ne

s'évanouit pas avant quelques heures. À la base, on trouve l'âme du parfum qui, elle, ne disparaît pas avant plusieurs semaines », raconte Mme Daniel qui a étudié « l'art du nez » durant deux ans à l'Institut supérieur du parfum, à Versailles.

Ce divertissement littéraire et olfactif se déroule dans le « laboratoire » du magasin aux couleurs printanières.

Le printemps dernier, une première boutique, sise rue Laurier, à Outremont, fut détruite par un incendie quelques semaines après son ouverture. Les activités reprendront au cours de l'automne.

Mme Tailleux et M. Tremblay compte par ailleurs poser leur enseigne dans un centre commercial de Québec au cours des prochains mois. Un magasin représente habituellement un investissement de \$135,000 répartis de la façon suivante: achat de la franchise (\$25,000), aménagement du magasin (\$50,000) et acquisition d'inventaires (\$60,000).

Les premiers résultats, tant le long de la rue Laurier qu'au centre de Ville Mont-Royal, montrent que ce genre de commerce répond bien à la demande d'un public en mal d'odeurs et de beaux mots.

École des
Hautes Études
Commerciales

HEC

Affiliée à
l'Université de Montréal

Programmes d'études universitaires
de 2^e cycle en gestion
offerts à temps plein ou partiel
en classes du jour ou du soir

M.B.A.

maîtrise en administration des affaires:
63 crédits de cours,
pour une formation approfondie en gestion.

D.S.A.

Diplôme en sciences administratives:
30 crédits de cours,
pour une formation de base en gestion.

Admission du trimestre d'hiver 1984
Date limite: le jeudi 15 septembre 1983

À qui s'adressent ces programmes?

Aux cadres des secteurs privé et public et aux diplômés universitaires avec expérience pertinente qui désirent acquérir une solide formation en gestion, axée principalement sur la prise de décision.

Conditions d'admission

Détenir un diplôme de premier cycle universitaire avec une moyenne d'au moins 70% et posséder une expérience de travail pertinente minimale de deux ans

OU

dans le cas des candidats sans diplôme de premier cycle, posséder une expérience de gestion jugée remarquable par le comité de sélection.

Pour obtenir prospectus ou formulaires:
Secrétariat des programmes d'études de 2^e cycle
École des Hautes Études Commerciales
5255, avenue Decelles, Montréal (Québec) H3T 1V6

Tél.: (514) 343-4336

TESTS D'ADMISSION — obligatoires pour tous les candidats

Les candidats se présentent aux tests à l'une ou l'autre des dates suivantes, sans autre convocation:
le samedi 24 septembre, de 08:30 à 13:00

OU

le samedi 1^{er} octobre, de 08:30 à 13:00.

Menu complet

DÉLICIEUX DÉJEUNERS!

Tous les jours de 11 heures à 15 heures

Notre chef cuisinier a créé un choix
savoureux de déjeuners du jour.
À compter de

\$5⁴⁵

Tous les jours de 11 heures à 22 heures

Voici deux de nos nombreux spéciaux — jusqu'au 2 septembre.
D'autres spéciaux vous attendent dès le 3 septembre.

Scaloppini de veau Marsala

De tendres médaillons de veau sautés dans des
échalottes et dé-glacés au vin à la marsala
accompagnés de délicieux fettuccini persillés.

Seulement

\$9⁹⁵

Filet Mignon Grillé

Un tendre filet mignon de 8 onces, grillé à la
perfection sur du véritable charbon de bois,
nappé d'une sauce béarnaise et servi avec
une pomme de terre au four ou frites maison
et le légume frais du jour.

Seulement

\$13⁹⁵

Tous ces repas comprennent la soupe, le dessert-maison
et autant de café que vous désirez.

*Demandez notre nouveau menu pour enfants,
repas complets à compter de \$3.95

L'excellence
est la recette
de notre
succès.

LE
TOIT
ROUGE

Seuls des
ingrédients de
tout premier choix
entrent dans la
préparation
de nos mets.

5440 rue Sherbrooke est • Réservations 259-3748

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les arts d'interprétation

La situation financière des compagnies ne s'améliorera guère au cours de la décennie

par Clément Trudel

La situation financière des arts d'interprétation (compagnies de théâtre, de musique, de danse et d'opéra) ne semble pas devoir s'améliorer sensiblement dans les années '80. Telle est la conclusion (provisoire) d'une étude réalisée par Statistique Canada pour 1981 et qui touchait 133 compagnies de théâtre, 48 orchestres, 23 compagnies de danse et six d'opéra.

En somme, les organismes dont il est question ne sauraient survivre sans subventions, qu'elles émanent du secteur public ou du secteur privé. La vente de billets, en moyenne, ne procure que 40,8% du revenu des théâtres et la proportion est encore moindre pour les trois autres types de compagnie : orchestres, 26,7 %; danse, 23,6 % et opéra, 36,2 %. Le « revenu non gagné » de ces compagnies, soit la part de financement par subventions, est de 46,6 % (théâtre), 57,4 % (musique), 57,9 % (danse) et 58,3 % pour ce qui est de l'opéra qui détient le record de dons du secteur privé, 23,5 % de son revenu.

Le plus récent bulletin de la « division de l'éducation, de la science et de la culture » de Statistique Canada précise en effet que les 210 compagnies qui ont participé à l'enquête ont donné au total 27,000 représentations devant 9,1 millions de spectateurs, ce qui veut dire une augmentation de 4 % des spectateurs par rapport à 1980. Le Québec se rapproche de la moyenne nationale avec 254 spectateurs en moyenne pour chaque représentation théâtrale (264 pour l'ensemble du Canada) mais enfoncée de beaucoup les autres régions pour l'affluence des mélomanes aux concerts, soit 1,955 par repré-

sentation (969 pour l'Ontario). Les amateurs de danse figurent aussi en bonne place au Québec : 1,160 par représentation (798 en Ontario).

Les troupes qui figurent dans cette enquête — dont les données complètes ne seront disponibles que plus tard — ont en gros généré un revenu « gagné » de \$61 millions tandis que la part de dons privés et des subventions des trois paliers de gouvernement atteignait \$67 millions. On note un déficit de \$400,000 dans ces compagnies, qui ont eu en 1981 un accroissement des dépenses de 10 % (théâtre), de 12 % (musique et danse) ou même de 17 % (opéra).

« Pour chaque dollar que le public dépense au théâtre, la compagnie doit en trouver un autre ailleurs pour boucler son budget. Dans le cas des compagnies de musique, de danse et d'opéra, où les revenus gagnés sont inférieurs à 50 % des dépenses d'exploitation, les besoins sont encore plus criants. C'est chez les compagnies d'opéra et de musique que les dépenses moyennes par spectateur sont les plus élevées... ». Les chiffres cités par l'étude de Statistique Canada indiquent qu'en musique et en danse, l'exercice s'est terminé par un déficit, le théâtre et l'opéra s'en tirant avec un excédent de revenu ou surplus. À noter qu'avant subventions, tous les arts d'interprétation seraient amplement déficitaires. La situation d'ensemble mène les analystes à la conclusion que malgré une certaine stabilisation du nombre de spectateurs, il reste peu d'espoir de voir s'améliorer la situation financière de ces compagnies durant la décennie 80.

Malgré une diminution des ventes au second trimestre

Bombardier accroît son bénéfice net

par André Bouthillier

Les ventes de Bombardier ont chuté de \$28,2 millions au deuxième trimestre, terminé le 31 juillet, passant de \$119,6 millions à \$91,4 millions par rapport à la même période de l'an dernier. Malgré cette baisse, le bénéfice net a atteint \$991,000, en hausse de \$303,000.

Prévue par la compagnie, la diminution des ventes s'explique par la fin des livraisons de voitures de métro à Mexico et des voitures de train de banlieue au New Jersey. Dans les deux cas, la valeur des commandes s'é-

levait à \$100 millions environ. En outre, l'obtention du contrat du métro de New York (\$1 milliard) oblige Bombardier à réaménager complètement son usine de La Pocatière pour y fabriquer une nouvelle ligne d'assemblage capable de livrer les premières des 800 voitures à partir du second semestre 1984.

En attendant, Bombardier compte entre autres sur une reprise des ventes de ses motoneiges pour relever son chiffre d'affaires d'ici à la fin de 1983. Selon le vice-président directeur général de la division des produits récréa-

tifs, M. Gérard Parent, celles-ci devraient passer de 30,000 à 35,000 unités par rapport à 1982, qui a été une année désastreuse pour l'industrie nord-américaine de la motoneige.

Pour souligner le 25e anniversaire du lancement de sa première motoneige, Bombardier va mettre sur le marché un modèle spécial, le « SS-25 », qui ne sera plus fabriqué après la saison 1983-1984. De plus, les 1,150 employés (1,050 en 1982) de l'usine de Valcourt fabriqueront un nouveau modèle permanent, le « Safari ».

D'autre part, fermée depuis la mi-juin, la division des produits ferroviaires et diesel rouvrira ses portes comme prévu en septembre pour terminer les dernières unités du contrat de 22 locomotives (\$26 millions) signé avec la Tunisie en septembre 82. Mais les 900 employés licenciés à la fermeture ne seront pas tous rappelés, a indiqué un porte-parole de la compagnie, M. Yvon Turcot. Bombardier avait dû interrompre la production des locomotives tunisiennes parce qu'il était en avance sur son échéancier de livraison.

Si la division des produits ferroviaires et diesel n'obtient pas d'autres contrats après la fabrication des dernières locomotives destinées à la Tunisie, les portes de l'usine de la rue Dickson à Montréal pourraient une fois de plus se fermer au cours de l'automne.

Au cours du premier semestre, Bombardier a inscrit un profit net de \$3 millions par rapport à \$1,3 million au premier semestre de 1982, et ce grâce à un excellent premier trimestre. Ses ventes sont passées de \$209,8 millions à \$235,9 millions.

L'économie canadienne récupère bien

Le PNB maintient son rythme de croissance

OTTAWA (PC) — Si elle maintient pendant six mois encore son rythme de croissance, l'économie canadienne aura repris au début de 1984 tout le terrain perdu pendant la récession.

C'est ce qui ressort des dernières données du produit national brut publiées hier par Statistique Canada, qui constate que l'économie canadienne a continué de reprendre du poil de la bête au cours du second trimestre de l'année.

L'agence fédérale indiquait hier que le produit national brut, important indice économique, avait progressé de 1,8 % entre avril et fin juin, une hausse égale à celle constatée au cours des trois premiers mois de l'année.

« La reprise économique s'est généralisée », estime l'agence fédérale, qui constate une augmentation dans tous les secteurs de la demande, hormis les dépenses publiques et la construction non résidentielle.

Si la tendance se maintient, ces deux hausses trimestrielles consécutives propulseront le taux de croissance à 7,2 %, ce qui viendra contrebalancer les 6,5 % de baisse du PNB survenus pen-

dant les 18 mois de la récession.

Pour Statistique Canada, la principale cause de la reprise du second trimestre est la remontée de la demande de produits canadiens à l'étranger, alors que les exportations ont augmenté de 8,8 % en termes réels, notamment en raison d'un regain de 2,2 % du PNB aux États-Unis.

Au pays, la demande a progressé de 1,7 % tandis que les dépenses personnelles augmentaient de 1,4 %, dirigées surtout vers l'achat de biens durables, autos, appareils ménagers, meubles, etc.

Toutefois les commerçants semblent se méfier de la reprise et continuent de laisser baisser leurs stocks (une chute de 14 % depuis la fin de 1981) afin de se prémunir contre une chute subite de la demande.

En dépit de ces chiffres encourageants, des économistes n'hésitent pas à souligner qu'il ne faudrait pas

pécher par optimisme. « Beaucoup de choses qui ont fouetté l'économie ne pourront être répétées », d'expliquer M. Thomas Maxwell, économiste en chef du Conference Board d'Ottawa.

Il mentionne au passage le caractère éphémère des réductions de taxes à la consommation en Ontario, pour stimuler l'achat de meubles et d'appareils ménagers, et les mesures favorisant l'accès à la propriété.

Selon M. Maxwell, la sorte d'euphorie qui a suivi la baisse rapide des taux d'intérêts sera rapidement oubliée à mesure que les consommateurs verront que le loyer de l'argent ne descendra pas plus bas.

« Beaucoup de choses qui avaient donné le coup de pouce de départ deviennent moins importantes à mesure que le temps passe », lance-t-il.

Le taux d'épargne des Canadiens, 12,5 % au premier trimestre, a chuté de façon

draconienne et n'atteint plus que 10,4 % mais, selon Statistique Canada, cette baisse est attribuable au retard du gouvernement à poster ses remboursements d'impôts aux contribuables.

Aussi les gains des salariés au pays ont progressé de 2,7 % au second trimestre, comparativement à 0,4 % dans les trois premiers mois de l'année.

Les bénéfices des sociétés se sont accrus de 9,9 % entre avril et juillet, soit une hausse cumulative de 56 % depuis le creux de l'automne 1982.

Quant aux investissements résidentiels, ils ont augmenté de près de 26 % pour le second trimestre, le nombre des mises en chantier a monté de 25 % pour un second trimestre consécutif.

Le prix de l'alimentation

Les consommateurs ont eu un répit durant le mois d'août

(PC) — Le mois d'août a été une véritable corne d'abondance pour les consommateurs canadiens alors que les prix ont subi un fléchissement général depuis le boeuf jusqu'aux pommes de terre, ainsi que le révèle le sondage réalisé cette semaine par *La Presse Canadienne*.

Toutefois, le prix du poulet a enregistré une légère hausse par rapport aux mois précédents, reflétant une rareté de volailles. La semaine

dernière, des aviculteurs ont prédit des hausses de prix de détail du poulet allant jusqu'à 20 %, en raison de l'intervention des autorités chez les producteurs avicoles dit il-légaux de l'Est de l'Ontario qui ne respectent pas les quotas et en raison du refus du gouvernement fédéral d'autoriser des importations plus grandes de volailles en provenance d'outre-frontière.

M. Donald McKenzie, secrétaire général du Conseil canadien des producteurs de volailles et d'œufs, a dit que la fin de la production illégale de poulets signifie également la fin des spéciaux offerts par les supermarchés et permettra aux aviculteurs d'améliorer leur marge de profit, relativement basse depuis quelques années.

Il en est donc résulté une hausse de prix pour un poulet grillé de catégorie A de trois à quatre livres pour les consommateurs dans sept villes. A Québec, par exemple, le prix de la livre de poulet a fait un bond de 22 cents la lb à \$1,79.

Par contre, le prix du rôti de boeuf d'aloyau a fléchi

dans neuf des 12 villes faisant l'objet d'un relevé mensuel du panier à provisions, tandis que le prix du sac de 10 lb de pommes de terre a fléchi de façon substantielle dans huit des 12 villes.

La baisse des prix des aliments était cependant prévisible alors que les pommes de terre nouvelles ont commencé à envahir le marché. A Toronto, les ménagères ne payaient que \$1,49 pour un sac de pommes de terre de 10 lb.

Le prix total du panier à provisions a fléchi dans 10 des 12 villes faisant l'objet du relevé mensuel effectué le dernier lundi du mois.

A Montréal: les pommes de terre ont grimpé de 50 cents à \$2,19 les 10 lb, le poulet a été majoré de deux cents à \$1,75 la lb et les œufs ont monté de deux cents à \$1,42 la doz. Le café filtre a reculé de 21 cents à \$3,77 la lb. Le coût du panier à provisions à Montréal s'établissait à \$30,83, soit 54 cents de plus qu'en juillet alors qu'il était de \$30,29. En août 1982, le même panier à provision coûtait \$31,22.

Le Canada perd ses terres arables

OTTAWA (PC) — Une étude du ministère fédéral de l'Environnement a montré que l'Est du Canada a perdu 3,9 millions d'hectares de terres arables, entre 1961 et 1976, pendant que l'Ouest en a gagné 2,5 millions d'hectares.

Les pertes se sont élevées à plus de la moitié des terres cultivables au Québec et dans les Maritimes et elles ont dépassé 20 % dans certaines régions de l'Ontario.

La région la plus touchée du pays a été la Gaspésie, où jusqu'à 60 % des terres sont restées en friche.

La différence entre les pertes de l'Est et les gains de l'Ouest indique une perte nette de 1,4 million d'hectares pour l'ensemble du Canada.

Cette perte globale est plus significative que les chiffres le laissent voir, puisque « la terre perdue était bien souvent d'une qualité supérieure et située dans des régions plus tempérées que la terre acquise dans des régions de l'Ouest moins favorables ».

Plusieurs des constatations de l'étude du ministère de l'Environnement ne sont pas nouvelles, puisque les fermiers signalent depuis longtemps que les meilleures terres sont recouvertes d'asphalte, que les petites fermes sont englouties par des compagnies et que l'économie oblige les cultivateurs à renoncer aux terres riches.

739-2553

GRATUIT

1 mois sur 14 mois

2 mois sur 18 mois

1 1/2 à 5 1/2

* taxes, électricité, chauffage

* cuisine, réfrigérateur

* stationnement

* conciergerie

* buanderie

* ascenseurs

* appartement

* peinture

* parquetterie

* à l'épreuve du feu

* à proximité de centre d'achats et transport public

PLACE NORTHCREST

6225-6280 Northcrest

Côte-des-Neiges

UN EXPERT SUR QUI VOUS POUVEZ COMPTER VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés,

800 boul. Dorchester ouest,

Montréal, H3B 1X9

861-1641

Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,

Winnipeg, Calgary, Vancouver.

Société affiliée — Tremblay, Vaillancourt

& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés

Georges Bernier, C.A.

Marcel Bissin, C.A.

60, St-Jacques, Suite 601

Montréal — 845-0209

BOISJOLI, COURTOIS,

SABBAGH, SABBAGH,

ZIRI, MALKA

Comptables agréés

1440 ouest, rue Ste-Catherine

Bureau 525-861-5881

L. Albert Boisjoli, C.A. Pierre Courtois, C.A.

M. Maurice Sabbagh, C.A. Michel M. Sabbagh, C.A.

Joseph Zir, C.A. Enile Malka, C.A.

CARON, BÉLANGER,

DALLAIRE, GAGNON

& ASSOCIÉS

Clarkson Gordon

Comptables agréés

Associés-résidents

Montréal — Québec

A. Benoit, C.A. A. Lanthier, C.A.

C. B. Smith, C.A. R. Lavoie, C.A.

C. W. Bissinger, C.A. N. Leduc, C.A.

J. Bolduc, C.A. J. Lévesque, C.A.

R. Brunet, C.A. G. Lamoignon, C.A.

T. R. Burpee, C.A. L. Linteau, C.A.

C. Comand, C.A. J. L. Linteau, C.A.

H. M. Caron, C.A. H. M. Caron, C.A.

G. Chamberland, C.A. J. G. Chamberland, C.A.

J. P. Delisle, C.A. R. J. Messier, C.A.

D. Desrochers, C.A. C. Michoud, C.A.

F. Dufresne, C.A. J. Nicole, C.A.

R. Fortier, C.A. R. R. Olkar, C.A.

Y. Fortin, C.A. R. Pearl, C.A.

G. Fournier, C.A. P. Pellerin, C.A.

S. Grosser-Gagnon, C.A. B. Racine, C.A.

S. R. Gagné, C.A. L. L. Rhéaume, C.A.

R. Gormain, C.A. L. L. St-Pierre, C.A.

J. P. Groves, C.A. W. J. Smith, C.A.

M. Lanthier, C.A.

G. S. Wells, C.A.

Bureaux dans les principales villes du Canada

Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER,

HAWAY

TOUCHE ROSS

1 Place Ville-Marie

Montréal H3B 2A2

861-8531

Montréal Québec Hull

Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catharines, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Burnaby, Nanaimo, Grande Colonne.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés

3901 Jean-Talon O. Ste-214

Montréal, Québec H3G 2R4

731-7851

Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés

Sept-Îles, Montréal, Ottawa,

Toronto, Hamilton, Kitchener,

London, Winnipeg, Regina, Calgary,

Edmonton, Abbotsford,

Vancouver, Victoria, Halifax

et dans les principales villes du monde

1200, avenue McGill College

Suite 1100

Montréal, Québec H3B 4G7

871-8901

GAUVIN, DUMAIS

ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.

R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.

R. Villeneuve, C.A. J. B. Charette, C.A.

M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A.

Roland R. Pouliot, C.A.

Associé-conseil

Alain Gareau, C.A.

Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A.

561 boul. Crémazie est

Montréal, H2M 1L8 — 384-1430

38 boul. St-Viateur

Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés

276 ouest, St-Jacques suite 600

Montréal H2Y 1N3

845-9253

Bureaux:

Montréal, Laval, Repentigny,

Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés

686 ouest, rue Sherbrooke

Suite 1400

288-0988

LALIBERTÉ LANCÔTÉ

associé à Coopers & Lybrand

630, boul. Dorchester ouest

Montréal H3B 1W5

(514) 871-9792

Membre du groupe international

Coopers & Lybrand présent dans 98 pays

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

Comptables agréés

19 ouest, Le Royer — Suite 300

Montréal, H2Y 1W4

844-1153

LEVITT, FELDSTEIN

DUBIN & EPSTEIN

Comptables agréés

Joseph Levitt, C.A. Jerry Dubin, C.A.

David Feldstein, C.A. Fred Epstein, C.A.

Montréal H3B 5G4

5250 rue Ferrier Suite 505

Montréal, H4P 1L4

341-4230

LIPPMAN PTACK

Comptables agréés

6600 Côte des Neiges

Montréal, Québec H3S 2A9

(514) 341-5511

Membre: Groupe international des

Cabinets de Comptables

MALLETTE, BENOÎT,

BOULANGER, RONDEAU

& ASSOCIÉS

12 bureaux au Québec —

Société nationale Ward Mallette

Représentation internationale:

Binder Dijkster & Co.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

livres

FRANCE: l'échec économique

par Julien Bélieu

L'affrontement de thèses économiques divergentes fut sans conteste la constance des trois derniers sommets économiques des nations industrialisées. D'une part le président Reagan proposait une ligne dure visant à contenir l'inflation par des taux d'intérêt exorbitants face à une position plus « sociale » de la part du président Mitterrand pour qui la relance de l'économie passait par l'augmentation du pouvoir d'achat.

AJOURD'HUI, les dirigeants américains peuvent au moins se vanter d'avoir réussi à mater l'inflation alors qu'en France de plus en plus d'analystes parlent d'échec sur toute la ligne. Monsieur Michel Beaud, professeur à l'Université Paris VIII, est un de ceux-là et son analyse ne s'empêtré pas dans la phraséologie.

Il commence par la chronique des décisions de la Gauche depuis son entrée à l'Élysée. Mai 1981: majoration du salaire minimum et des prestations de sécurité sociale, réduction annoncée de la semaine de travail sans perte (évidemment) de compensation salariale, nationalisations massives et emprunts de taille par l'État. Le tout semble à prime abord couronné de succès. En janvier 1982 le président français déclare que «... La reprise est là. C'est la première réponse à nos efforts communs ». La deuxième réponse devait s'avérer moins agréable: deux mois plus tard, on découvre, en effet, que ce qu'on pensait croissance n'était de fait que son mirage. L'inflation grimpe, le franc vacille et, en juin 1982, le gouvernement se voit forcé de recourir à l'anathème, le blocage des prix. Par la force des choses, il s'agit d'un constat d'échec. Or, pouvait bien s'être trompés les jeunes et brillants énarques qui avaient reçu mandat d'administrer la croissance à venir?

Le plan original prévoyait qu'en créant des emplois publics et en relevant les salaires, la consommation aug-

menterait et que la production augmenterait à son tour, permettant d'absorber par le rendement accru des taxes le fardeau additionnel de dépenses publiques. Bref, ce que proposait ici il n'y a pas si longtemps le Front commun! Le hic, c'est que l'accroissement des charges sociales du secteur privé devait se conjuguer à l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs pour générer non pas une productivité accrue mais un gonflement spectaculaire des prix; d'une part, plus de consommateurs exige plus de produits, ce qui permet aux fabricants de leur refiler prestement l'augmentation de leur charges sociales. La parade était prévue: au besoin dévaluation du franc pour agrandir le marché de l'exportation. Or il s'avère que la France est absolument dépendante de l'étranger en matière d'énergie et de matières premières, ce qui a fait sauter le verrou de la dévaluation alors que le déficit commercial augmentait en flèche. Au lieu de la croissance anticipée, on réussissait à peine à ralentir le taux d'augmentation du chômage.

Les causes profondes de l'échec, l'auteur les attribue au septennat précédent, alors que déjà ralentissaient les investissements, alors que diminuait la productivité et se détériorait la compétitivité française. L'erreur fondamentale de la nouvelle administration fut donc d'ignorer cette tendance profonde de l'économie française et de ne pas doser son nouveau programme en conséquence.

Le scénario de développement économique de la Gauche française continue de séduire maints économistes pour qui l'endettement national n'est que l'entracte de la prospérité économique. Ce livre constitue un plaidoyer convainquant de l'interdépendance des économies et du danger d'agir de façon brutale sur les grands leviers macro-économiques. Le tout présenté de façon claire, sans prétention ni verbosité. On dit de la collection dont fait partie ce volume qu'elle vise l'approfondissement de certaines questions économiques «... avec un objectif majeur, comprendre». L'objectif est atteint.

Le mirage de la croissance, Michel Beaud, Editions Dyros, Paris, 1983, 214 pages, \$15.25.

La politique monétaire américaine

La Réserve fédérale maintiendra sa politique modérément restrictive

NEW YORK (D'après l'AFP et AP) - Les taux d'intérêt américains ne paraissent guère appelés à baisser dans les prochaines semaines et pourraient même se tendre quelque peu, estime-t-on généralement dans les milieux financiers. Les experts sont en effet parvenus dans l'ensemble à la conclusion que la Réserve fédérale a décidé, lors de la réunion de son comité directeur, la semaine dernière, de poursuivre une politique monétaire modérément restrictive afin de prévenir toute nouvelle flambée inflationniste.

Selon les experts en effet, les minutes de la réunion précédente du comité directeur, publiées durant le week-end, de même que le maintien de la masse monétaire à un niveau encore supérieur à l'objectif officiel, laissent peu de doutes sur l'attitude de la Réserve fédérale. Ces minutes révèlent en effet qu'en juillet les dirigeants de cette institution, chargée de veiller sur la monnaie et le crédit, ont décidé un léger renforcement de la politique modérément restrictive qu'ils avaient inaugurée en mai dernier.

Cette décision, indiquent les minutes, avait été prise en raison de la vigueur «plus grande que prévue» de la reprise économique. Elle devrait «amener une modération considérable» de la croissance des liquidités au troisième trimestre et ainsi favoriser les conditions propices à un adoucissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale. Or, soulignent les experts, depuis la tenue de cette réunion, la situation économique et financière n'a

pas beaucoup évolué. Dans ces conditions, ajoutent-ils, la Réserve fédérale ne peut envisager pour l'instant un adoucissement de sa politique, adoucissement qui, soulignent-ils, est une condition d'une détente des taux d'intérêt.

Au-delà de cette conclusion, les experts demeurent partagés quant à l'évolution prochaine de la situation. Certains d'entre eux prévoient que le taux de croissance de l'économie va se tasser nettement dans les mois à venir. Ils citent notamment à cet égard un fléchissement récent des ventes de détail et des mises en chantiers de logements.

D'autres estiment au contraire que la vigueur dont fait montre l'économie est appelée à durer encore un certain temps. Ils citent notamment la continuation d'un accroissement rapide de la production industrielle (plus 1,8 % en juillet), le maintien des ventes d'automobiles à un niveau élevé et la probabilité d'une reconstitution prochaine des stocks industriels et commerciaux.

D'autres encore mettent l'accent sur les dangers d'un renouveau de pressions inflationnistes découlant à terme de la reprise économique elle-même et de la sécheresse qui frappe durement l'agriculture américaine. D'ores et déjà, indiquent-ils, les prix mondiaux des matières premières se redressent et, aux États-Unis mêmes, les producteurs d'aluminium et d'acier viennent de relever leurs prix de vente.

A toutes ces considérations et incertitudes que la Réserve fédérale doit prendre en compte et évaluer soi-

gneusement pour déterminer sa politique, s'en ajoute une autre de taille, rappellent les économistes: l'impasse dans laquelle se trouve le débat budgétaire et la perspective de la poursuite de déficits budgétaires considérables.

En dépit des pressions européennes, il est peu probable que le Congrès américain prenne des mesures importantes contre la croissance du déficit budgétaire à sa rentrée en septembre, l'un des sujets qui préoccupent le plus les analystes et qui tiendra une rôle déterminant dans la poursuite de la reprise.

Responsables et observateurs estiment en effet que le Congrès, à la veille de la campagne présidentielle, ne tiendra pas à réduire les dépenses ou à lever des impôts pour réduire un déficit qui devrait atteindre cette année le chiffre record de \$209,8 milliards.

Au sommet de Williamsburg en mai, le président Ronald Reagan avait pourtant cédé aux pressions des dirigeants européens et japonais qui soulignaient que ce déficit est responsable de la hausse du dollar. Or depuis, le chef de la Maison-Blanche, qui a beaucoup augmenté les dépenses militaires depuis

1981, n'a pas fait grand chose pour réduire ce déficit et le Congrès n'a pas non plus manifesté beaucoup d'intérêt.

Le dollar n'a cessé de monter depuis mai à mesure que le déficit s'alourdissait et que grimpaient les taux d'intérêts relancés, pour beaucoup, par les dettes énormes contractées par les pouvoirs publics.

L'actuelle proposition de budget du Congrès prévoit une hausse fiscale de \$73 milliards sur trois ans, dont 12 en 1984, et une réduction de \$12,3 milliards des dépenses sur la même période, dont \$2,9 milliards l'an prochain. Le Congrès recommande une augmentation des fonds destinés aux programmes sociaux et moins que ce demande le président Reagan pour la défense.

Pour Edgar Fiedler, président de l'Association nationale des économistes d'affaires, «il est douteux qu'une relance régulière puisse continuer au-delà de l'an prochain sans une importante chirurgie budgétaire». Les économistes privés ne pensent pas non plus que les revenus supplémentaires tirés de cette relance puissent avoir un impact marqué sur les déficits, ce «bonus de croissance» risquant fort

d'être neutralisé par la dernière réduction reaganienne de 10 % des impôts à partir de juillet.

Paul Volcker, reconfirmé récemment à la tête de la Réserve fédérale, et d'autres s'inquiètent de voir la demande gouvernementale de crédits pour financer ses déficits contrarier déjà les besoins des emprunteurs qui cherchent de l'argent pour les investissements et la consommation. Cela entraînera, disent-ils, une nouvelle hausse des taux d'intérêt à long terme, ce qui affectera donc la relance.

Le Conference Board américain reste optimiste. Il entrevoit une reprise vigoureuse de l'économie américaine cette année, ce qui ouvrira la voie à une reprise mondiale en 1984.

La stabilité des taux d'intérêt américains est vitale pour que le monde puisse enregistrer une reprise soutenue, selon le groupe de recherche qui a effectué une analyse et des prévisions exhaustives.

La croissance économique américaine, estime-t-il, enregistrera une hausse de 4 % après une hausse de 3 % cette année, et une baisse de 1,8 % en 1982.

NOUVEAUX ASSOCIÉS

Les Associés de SAMSON BÉLAIR, comptables agréés, ont le plaisir d'annoncer l'admission dans leur Société de M. André Bois c.a., attaché au bureau d'Amos (Qué.), M. Gabriel Pellerin c.a., attaché au bureau de Trois-Rivières (Qué.), M. Paul Rycroft c.a., attaché au bureau de Toronto (Ont.), MM. Thomas Jung c.a. et Colin Topley c.a. attachés au bureau de Vancouver (C.B.) et M. Ralph Hagen c.a. attaché au bureau de Prince George (C.B.).

SAMSON BÉLAIR, comptables agréés, est un Cabinet d'envergure nationale ayant ses bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada, tous opérant sous la même raison sociale.

Samson Bélaïr

Comptables agréés

Québec	Montréal	Ottawa	Toronto	Vancouver
Laval	Trois-Rivières	Sherrbrook	Calgary	Edmonton
Rimouski	Grandy	Amos	Kitchener	
Gatineau	St-Hyacinthe	Magog	Gatineau	
Coaticook	Sept-les	Matagami	Hinton	
	Rouyn	Senneterre		

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co

Les investisseurs américains s'attendent à un meilleur climat sous un gouvernement conservateur

WASHINGTON (PC) — Le leader du Parti progressiste-conservateur, M. Brian Mulroney, sera presque certainement le prochain premier ministre du Canada et, sous son gouvernement, le climat des investissements étrangers s'améliorera.

C'est ce que déclare un rapport de 45 pages d'une firme américaine de conseillers en investissements, Business Environment Risk Information, de New York, qui s'adresse à au moins 100 des 500 multinationales qui sont ses clientes, aux États-Unis, en Europe et au Japon, contre \$500.

Selon ce rapport, M. Mulroney manque d'expérience politique et n'est attaché à aucune idéologie. Aux prochaines élections, il portera

les conservateurs au pouvoir bien plus à cause «de son image que de ses états de service».

Mme Mary McCarthy qui est, à Washington, vice-présidente des services de recherche de l'entreprise new-yorkaise, estime que M. Mulroney est très populaire auprès des médias. Le rapport précise que malgré son manque d'expérience et les inconnues de sa politique, il

va presque certainement l'emporter «grâce à la campagne des médias et à la conviction générale des Canadiens que l'heure a sonné pour un changement».

Le rapport se fonde sur des renseignements fournis régulièrement à la firme par quelque 170 observateurs, notamment des hommes d'affaires et des diplomates, qui suivent la situation au Canada et répondent à des

questionnaires, que des chercheurs analysent ensuite pour les rapports trimestriels et annuels sur le Canada et autres pays.

Le rapport, expédié la semaine dernière aux clients, avait été complété après le congrès du Parti progressiste-conservateur.

Et d'ajouter, que la prévision concernant une amélioration du climat des investissements étrangers se fonde

d'avantage sur une impression générale que sur des promesses spécifiques qu'aurait pu faire M. Mulroney.

Le rapport précise que «même dans le cas improbable d'une victoire des libéraux», la politique à l'égard des entreprises étrangères va probablement s'améliorer, le nationalisme économique des libéraux ayant causé du tort à l'économie du pays.

Du nouveau dans le REA

aqpfs

par Guy Vincent

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Guy Vincent est associé chez Richard, Routhier, Vincent, comptables agréés.

LORS de son budget du 10 mai 1983, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, annonçait en ces termes, des modifications substantielles au régime d'épargne-actions (REA).

«... À l'usage, le régime d'épargne-actions ne s'est pas révélé aussi utile qu'il aurait pu l'être, pour les entreprises, par opposition aux particuliers. Une dizaine de grandes entreprises qui, au

fond, n'ont pas besoin du régime d'épargne-actions pour placer leurs titres, ont mobilisé la majeure partie des émissions alors que les petites et moyennes entreprises en ont profité moins qu'on aurait pu le penser de prime abord. ... Il faut donc réorienter le tir.»

Ce tir a été réorienté de trois façons:

1. Création d'une nouvelle notion: les corporations en voie de développement.
2. Réduction de l'admissibilité au régime, et
3. Augmentation du revenu gagné.

Non seulement les actions d'une corporation en voie de développement seront-elles admissibles au REA mais elles donneront lieu à une déduction de 150% de leur coût d'acquisition, ce qui présente un intérêt certain pour l'investisseur. Une corporation en voie de développement est une corporation dont le siège social ou la principale place d'affaires est au Québec, dont la principale activité est l'exploitation d'une entreprise admissible, dont le total

des actifs se situe entre \$2,000,000 et \$25,000,000 et dont le nombre d'employés permanents ne faisant pas partie des initiés de la corporation est d'au moins 5 tout au long de l'année qui précède l'émission d'actions. La notion d'entreprise admissible est la même que celle utilisée pour déterminer si une entreprise est éligible à l'exemption de \$200,000 de gain en capital lors du transfert d'une entreprise familiale, c'est-à-dire, une entreprise de fabrication ou de transformation, de construction, de transport, de pêche, d'exploitation agricole, forestière, minière ou pétrolière. Une telle corporation pourra donc émettre, dans le cadre d'une émission publique, des actions privilégiées non rachetables, mais convertibles en actions ordinaires, au gré du détenteur et comportant un droit de vote en toutes circonstances, lesquelles seront admissibles au REA.

Le contribuable qui investira \$ 5,000 en actions privilégiées d'une corporation en voie de développement se verra accorder une déduction de \$7,500 dans le calcul de son revenu imposable. S'il est assujéti au taux maximal, son économie d'impôt sera de \$2,400 (32% de \$7,500). Les investisseurs qui ont perdu confiance dans les SODEQ trouveront sûrement une solution de rechange en investissant dans ces corporations en voie de développement.

En deuxième lieu, le tir réajusté fera en sorte de limiter la déductibilité du coût des actions en fonction du statut de l'entreprise émettrice. Nous avons vu que les corporations en voie de développement donneraient droit à une déduction de 150% de leur coût d'acquisition. Pour leur part, les actions émises par une corporation dont l'actif dépasse \$1,000,000,000 n'engendreront qu'une déduction de 75% de leur coût d'acquisition en 1984 et cette déduction sera portée à 50% à compter de 1985. Pour les autres corporations, la déduction sera maintenue à 100%. La déduction est également maintenue à 100% pour 1983 seulement, pour les corporations dont l'actif excède \$1,000,000,000.

Le dernier ajustement du tir concerne le calcul du montant maximal qu'un contribuable peut acheter et déduire dans une année d'imposition. Le plafond maximal est actuellement de 20% du revenu gagné, sujet à un maximum de \$15,000. Ce plafond sera élargi en deux temps. Premièrement, dès 1983, le maximum sera porté à 20% du revenu total au lieu de 20% du revenu gagné, c'est-à-dire que le revenu de placement sera dorénavant admissible. En 1984, le maximum sera porté à \$20,000 au lieu de \$15,000 actuel. Les contribuables feront bien de se rappeler cependant que cette notion ne doit servir qu'aux fins de l'impôt provincial et n'a rien à voir avec le calcul du maximum déductible pour un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Les autres critères de déductibilité du REA demeurent inchangés. Mentionnons entre autres que l'achat des actions doit s'effectuer avant le 31 décembre de l'année et non 60 jours après la fin de l'année comme les contributions à un REER, et que l'investisseur doit conserver les actions dans son régime pendant deux années complètes s'il ne veut pas avoir à s'imposer lorsqu'il retire les actions du régime.

A cette fin, précisons qu'il s'agit d'années civiles complètes. Ainsi, le contribuable qui achèterait des actions admissibles à un REA le 1er septembre 1983 devra les garder jusqu'au 1er janvier 1986 et non jusqu'au 1er septembre 1985 comme trop de contribuables semblent le croire.

Il serait bon de penser à un REA dès maintenant plutôt que d'attendre en décembre, moment où les actions admissibles sont généralement toutes vendues.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en septembre auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

CARMA DEVELOPERS LTD. AVIS DES RÉSULTATS DE L'ASSEMBLÉE DES DÉTENTEURS DE

Débitures à fonds d'amortissement, 11 1/4 %, série A
Débitures à fonds d'amortissement, 12 %, série B
Débitures à fonds d'amortissement, 12 1/2 %, série C
Débitures à fonds d'amortissement, à taux variable, série D
Débitures à fonds d'amortissement, 14 1/4 %, série E
avec vote séparé par série

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée des détenteurs de débitures séries A à E inclusivement de Carma Developers Ltd. (la "Compagnie") émise et en cours en vertu d'un acte de fiducie daté du 12 juin 1978, signé avec Compagnie Montréal Trust (le "Fiduciaire") et modifié par six actes de fiducie supplémentaires respectivement datés des 23 janvier 1979, 31 octobre 1979, 15 avril 1980, 10 juin 1980, 7 juillet 1981 et du 20 juillet 1981 (appelés ci-après ensemble l'"Acte de fiducie") a eu lieu au bureau de la Compagnie, Suite 300, 8715 - 8th Street, N.E., Calgary, Alberta, le vendredi 5 août 1983 à 11 heures (heure locale à Calgary).

Il y a eu quorum, soit en personne, soit par procuration, pour chaque série de débitures et l'assemblée a été déclarée valablement constituée. Les détenteurs de chaque série de débitures ont approuvé une résolution extraordinaire ayant les effets suivants:

1. Sanctionner un Plan de modification de l'emprunt (le "Plan") de la Compagnie, dont copies peuvent être obtenues comme il est mentionné plus bas et dont les dispositions générales applicables aux débitures se résument comme suit:
 - (a) la charge flottante qui garantit les débitures est convertie en charge fixe grevant certains biens et les paiements de capital et d'intérêt doivent se faire seulement à même le produit provenant de ces biens;
 - (b) l'intérêt sur les débitures couru et non versé jusqu'au 30 décembre 1982 sera payé en espèces à la date de fermeture du Plan au taux d'intérêt applicable aux séries des débitures respectives;
 - (c) le paiement de l'intérêt couru après le 30 décembre 1982, y compris l'intérêt arriéré à l'heure actuelle, se fera en espèces à concurrence de 4 % par année à même les revenus, s'il en est, de titres désignés et jusqu'à concurrence de la différence entre le taux d'intérêt applicable à chaque série de débitures et 4 % par année, sous forme d'actions de Carma Ltd., émises par Carma Ltd. aux prix fixés, comme suit:
 - (i) En 1983, le plus élevé des deux montants suivants: soit \$3 ou le prix du marché des actions aux dates de calcul (c'est-à-dire le dernier jour de mars, juin et septembre et le 30 décembre) effectué en 1983;
 - (ii) En 1984, le plus élevé des deux montants suivants: soit \$4 ou le prix du marché des actions aux dates de calcul effectué en 1984; et
 - (iii) En 1985, le plus élevé des deux montants suivants: soit \$5 ou le prix du marché des actions aux dates de calcul effectué en 1985.
 - (d) il est renoncé à l'arrivée de toute échéance et/ou à l'exercice des droits de remboursement par anticipation et le rachat des débitures sera échelonné sur une période de huit ans à partir du 30 juin 1987;
 - (e) le fonds d'amortissement et/ou les droits d'achat sont suspendus;
 - (f) Carma Ltd. sera libérée du cautionnement sans garantie accordé par elle à l'égard des débitures, en totalité ou en partie, si l'on satisfait à certaines conditions.
2. Sanctionner toutes modifications tous ajouts ou omissions relatifs aux dispositions de l'Acte de fiducie et des débitures auxquelles consentira la Compagnie qui pourraient être envisagées, considérées nécessaires ou recommandables aux fins de l'exécution du Plan.
3. Donner au Fiduciaire l'autorisation et l'ordre d'approuver et de signer un acte de fiducie supplémentaire à l'Acte de fiducie et tous autres actes, documents et écrits qui peuvent être nécessaires ou souhaitables pour donner effet audit Plan et à ladite résolution extraordinaire, y compris la signature d'un acte de fiducie supplémentaire sous la forme dans laquelle elle a été présentée à l'assemblée, avec les modifications y approuvées que le Fiduciaire, à sa discrétion, juge nécessaires ou souhaitables pour mieux donner effet à cette résolution extraordinaire;
4. Donner au Fiduciaire l'ordre de renoncer à tout défaut prévu aux termes de l'acte de fiducie existant à la date de la résolution extraordinaire et jusqu'à la prise d'effet d'un acte de fiducie supplémentaire à l'Acte de fiducie qui donne effet à la résolution extraordinaire.

Un septième acte de fiducie supplémentaire sera signé par le Fiduciaire afin de donner effet à l'exécution du Plan de modification de l'emprunt et à la résolution extraordinaire, et, lorsqu'il aura été signé, il sera disponible pour examen pendant six heures d'affaires régulières à tous les bureaux du fiduciaire mentionnés ci-après:

466 Howe Street, Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 2A8;
411 - 8th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 1E7;
P.O. Box 369, 221 Portage Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3C 2J1;
15 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1B4;
777, boul. Dorchester, place Ville-Marie, Montréal, (Québec) H3B 4A8

On peut se procurer des copies de la résolution extraordinaire et du texte du Plan de modification de l'emprunt à tout bureau du fiduciaire mentionné ci-dessus.

IL EST CONSEILLÉ AUX DÉTENTEURS DE DÉBITURES NON IMMATRICULÉES DE FAIRE IMMATRICULER LEURS DÉBITURES DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS À L'UN DES BUREAUX DU FIDUCIAIRE MENTIONNÉS CI-DESSUS POUR QUE LES PAIEMENTS D'INTÉRÊT, SOIT EN ESPÈCES SOIT PAR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE CARMA LTD., SE FASSENT PROMPTEMENT.

Fait ce 19th jour d'août 1983 à Calgary, Alberta.

**Le fiduciaire,
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST**

Congrès efficace — Vacances inoubliables



VILLAS SPACIEUSES, 175 CHAMBRES & SUITES FAMILIALES

Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon
salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet (jusqu'à 375 personnes)
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical le dimanche
Équitation — tennis — badminton — billard — ping-pong — etc.
A proximité: Parc historique national Louis Saint-Laurent, nombreux golf.

Forfaits: Fin de semaine: vendredi souper, samedi petit déjeuner & souper, dimanche brunch, Chambre, Tennis à volonté — taxes et services 110 \$* Aussi: Plan européen à partir de 25 \$ par jour*

Forfaits d'automne: Ex. **GOLF ILLIMITÉ 125 \$**
Vendredi souper, samedi petit déjeuner, souper dimanche brunch, golf à volonté, taxes et service.
Autres exemples: Safari sanglier, initiation à l'équitation.

* par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix

Entre le mont Orford et le Vermont
20 km au sud de Sherbrooke
200 km au sud de Québec
Renseignements et réservations sans frais
1-800-567-3420
C.P. 180 JOB 110

Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

développement régional

Dans des régions, les commissaires industriels ont institué la concertation

par Marie-Agnès Thellier

DANS quatre régions du Québec, les commissaires industriels ont institué des lieux d'échanges et de concertation entre eux. En effet, au Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, dans l'Est du Québec, dans la Montérégie et dans le Nord-Ouest, des associations régionales fonctionnent depuis quelques années. Chacune d'une manière très diffé-

rente, cherche à gommer les rivalités au profit d'une concertation propice à un développement régional mieux articulé.

L'Association des commissaires industriels du Québec (ACIQ), elle, les réunira tous en congrès, du 2 au 5 octobre à Hull, sur le thème de « La nouvelle technologie ». Elle a invité le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, le 2, et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, le 4. Un membre du cabinet fédéral (on parle de M. Ed Lumley

ou de M. Francis Fox, à moins que ce soit M. Donald Johnston) viendra en voisin le 3 octobre parler lui-aussi de technologie.

Les huit membres de l'Association régionale des commissaires industriels (ARCI) du Saguenay-Lac-Saint-Jean se réunissent une fois par mois. Selon la présidente, Mme Georgette Georgiev, d'Alma, l'association ne sert pas seulement à s'entraider et à donner des opinions régionales aux divers ministères à vocation économique mais elle veille à ce que la région ne rate pas certaines occasions de développement, qu'elle ne subisse pas des injustices et que ses ressources naturelles soient mieux développées. D'une certaine façon, l'association élargit au niveau régional le mandat premier des commissaires industriels, celui de stimuler le développement local.

L'ARCI agit, par exemple, dans quatre dossiers. Les grandes entreprises sont incitées à s'approvisionner davantage dans les PME locales. Les grandes chaînes d'alimentation, et notamment Métro-Richelieu-Epiciers Unis, sont de la même façon priées d'accroître leurs achats régionaux. Un consortium a été formé pour obtenir davantage de contrats locaux lors de la construction du gazoduc. Enfin, des pressions se font au niveau fédéral et au niveau provincial pour examiner le problème des coûts de transport de tou-

tes les régions éloignées de l'Ouest du Québec lesquelles ne bénéficient pas du « Maritime Act », ce qui pénalise leurs PME exportatrices. Les huit commissaires industriels devraient se retrouver aussi, en compagnie de sept hommes d'affaires, au conseil d'administration de la Maison régionale de l'industrie, dont la création n'attend plus que le feu vert imminent du Conseil du Trésor du Québec.

L'Association des agents pour le développement de l'Est du Québec (ADEQ) réunit chaque mois 15 membres, commissaires industriels financés par le MICT ou agents de développement financés par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) ou par les municipalités. L'ADEQ ne prend jamais position sur des dossiers qui divisent ses membres, comme l'implantation d'une papeterie à Matane.

L'association sert à s'informer, à s'entraider, à unir les agents de développement mais elle ne veut pas faire elle-même de développement », précise M. Jean-Pierre Thibault, commissaire industriel à Rimouski et président de l'ADEQ.

A cause de l'étendue de la région, de Rivière-du-Loup aux Îles-de-la-Madeleine, il est difficile de s'y servir les coudes, d'autant plus que les commissaires demeurent rarement en poste plus de deux ans. L'an dernier, le changement du tracé du gazoduc,

qui devait bifurquer à La Pocatière pour gagner la Nouvelle-Écosse, sans desservir la région, a constitué une priorité. Malgré les promesses politiques, non seulement le gazoduc ne desservirait que Rivière-du-Loup mais il semble d'ores et déjà relégué aux oubliettes. L'association prépare sa réaction au fameux *Plan de développement de l'Est du Québec* et aux nouveaux programmes fédéraux du MIC-MEER, dont l'effet prive les entreprises de certains programmes d'aide jusqu'ici disponibles au MEER.

Dans le Nord-ouest du Québec, les six commissaires industriels se réunissent tous les deux mois pour s'entraider et pour s'informer ensemble auprès d'intervenants tels les ministères à vocation économique, la Société de développement industriel ou la Sodeq. Selon un des membres, M. André Talbot, commissaire industriel à Amos, l'Association des commissaires industriels du Nord ne se veut pas un organisme de pression similaire au Conseil régional de développement, même si elle peut agir dans un dossier régional comme la desserte en gaz naturel. Les dossiers d'implantation d'usine, tel le projet d'une usine d'hydrogène liquide, n'y sont pas abordés. Là encore, on se préoccupe de transport et notamment des coupures dans service ferroviaire du Canadien national.

Dans la Montérégie, les 14 commissaires industriels se rencontrent toutes les cinq semaines pour échanger sur tout ce qu'ils ont en commun. « L'Association des commissaires industriels de la région 06C » vient notamment de se préoccuper du sort de la Sodeq Rive-Sud, qui va se fusionner avec la Sodeq Beauce-Appalaches, des tarifs de l'Hydro-Québec, du contrat des frégates, de l'action des municipalités régionales de comté. Elle compte continuer à se préoccuper des salons de sous-traitance et rencontrer prochainement la Société pour le progrès de la Rive-sud (SPRS) dans le but de discuter de leurs objectifs

réciproques.

Mais dans chacune des quatre associations régionales, comme à l'ACIQ, comme dans la plupart des corporations de développement, comme dans les municipalités régionales de comté (MRC), comme pour l'Union des municipalités du Québec, la priorité immédiate tient dans la rédaction d'un mémoire sur le « document Gendron », le document de consultation sur le développement des régions intitulé *Le choix des régions* et rendu public à la mi-juin par le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, M. François Gendron.

Selon le document, le territoire des corporations de développement économique - devenues des sociétés de développement économique - serait progressivement ramené aux territoires des MRC. De nombreux commissaires industriels s'y opposent. Certains craignent aussi que le document, qui propose la création d'un Conseil régional de concertation et d'intervention, soit trop porté sur les organigrammes... « On essaie de créer une structure intermédiaire (entre la population et le gouvernement), sans tenir compte des particularités régionales », estime M. Thibault.

au jour le jour

■ Le Quatre Saisons vendu

L'Agence d'examen des investissements étrangers (« FIRA ») a approuvé la prise de contrôle de l'hôtel Le Quatre Saisons de Montréal par 123558 Canada Inc., de Toronto, une filiale d'une firme des Îles Caymans, Kuo Investments. Construit en 1977, cet hôtel de 319 chambres est présentement la propriété de la chaîne Four Seasons et de Citicomp Parking. Depuis le début d'août, son taux d'occupation atteint 70 %.

■ Achat de \$85 millions

Le Canadien National achètera au cours des prochains mois 140,000 tonnes de rail pour poursuivre l'expansion de ses voies dans l'ouest canadien. Deux entreprises canadiennes profiteront de cette commande de \$85 millions: Sydney Steel Corporation (108,000 tonnes), de la Nouvelle-Écosse, et Algoma Steel, de l'Ontario. Non, Sidbec ne fabrique pas du rail.

■ Comterm au Congrès

Comterm, de Pointe-Claire, a décroché un contrat de \$750,000 pour la livraison de 150 terminaux de visualisation à la Bibliothèque du Congrès américain. Il s'agit de la première commande obtenue par Comterm aux États-Unis depuis sa toute récente association (achat de 15 % des actions) avec le producteur d'imprimantes Corporation Printer Systems (CPS), de Gaithersburg au Maryland. C'est surtout grâce à cette entente de distribution aux États-Unis que Comterm prévoit réaliser des ventes de \$125 millions l'an prochain (contre \$15 millions en 1982), et non grâce à l'obtention éventuelle du contrat des micro-ordinateurs scolaires dans le cadre de son association avec Matra Informatique. CPS est le plus grand fabricant autonome d'imprimantes aux États-Unis.

■ Profit pour la BNE

La Banque de Nouvelle-Écosse a réalisé un profit net de \$73.8 millions au troisième trimestre. Ce résultat est supérieur de \$10.7 millions à celui du troisième trimestre de 1982 mais inférieur de \$10.1 millions à celui du deuxième trimestre de 1983. La banque torontoise attribue cette diminution au rétrécissement de la marge des profits sur les devises canadienne et étrangères. Pour les neuf premiers mois de l'exercice, la BNE a accumulé un profit net de \$280.6 millions, en hausse de \$67 millions sur la période correspondante de 1982.

■ En raccourci

A 9h ce matin, la Bourse de Montréal accueille un nouvel inscrit: **Ressources Canamax**, propriétaire des activités d'exploration et d'aménagement d'Amex Minéraux... La balance commerciale du Japon a enregistré en juillet un excédent record de \$3.76 milliards. Le surplus pour 1983 pourrait atteindre \$30 milliards. Malgré les critiques des partenaires commerciaux occidentaux du Japon... Volkswagen a subi une perte de \$57 millions au premier semestre, comparativement à un profit de \$63 millions durant la même période de l'an dernier... Les titres d'emprunt offerts par le prospectus de la Caisse Centrale Desjardins se qualifient maintenant comme placements admissibles pour les compagnies d'assurance-vie, les fonds de pension et certaines autres institutions financières canadiennes.

André Bouthillier

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

COMMISSION SCOLAIRE DE JOUTEL-MATAGAMI

POSTE: ENSEIGNANT

La Commission Scolaire de Joutel-Matagami requiert les services d'un enseignant à temps plein pour enseigner dans une classe anglaise de niveau 4 et 5 du primaire.

Endroit: Joutel (80 milles au nord-est d'Amos).

Date d'entrée en fonction: immédiate

Conditions salariales:

1. salaire selon convention collective
2. prime de disparité régionale (sans dépendant: 3,179.00\$) (avec dépendants: 4,545.00\$)
3. Logement à prix modique.
4. Les frais de déménagements sont remboursés.

Veuillez nous faire parvenir votre application avec curriculum vitae à la personne suivante:

BERNARD LE RÉGENT, directeur général
Commission Scolaire de Joutel-Matagami
7 Petite Allée
Case Postale 190
Matagami, (QC)
J0Y 2A0
tél.: 1-819-739-4361



CECI
CENTRE D'ÉTUDE ET
DE COOPÉRATION
INTERNATIONALE

AGENT DE RECRUTEMENT

Le CECI, organisme sans but lucratif, recherche un agent permanent responsable du recrutement et de la sélection de coopérants pour ses projets outre-mer.

Les candidats devront faire état d'une expérience de coopération, si possible en Afrique, être bilingue et accepter de se déplacer occasionnellement en province.

Les C.V. devront parvenir au Directeur général du CECI avant le 12 septembre 1983.

Re: Agent de recrutement
C.E.C.I.
4824, Chemin Côte-des-Neiges
Montréal, H3V 1G4



LA COMMISSION SCOLAIRE
sainte-croix

REQUIERT LES SERVICES D'UN(E) (1):
ORTHOPHONISTE-AUDIOLOGISTE

Nature du travail:

— L'emploi d'orthophoniste-audiologiste est un emploi de professionnel qui comporte plus spécifiquement le dépistage, l'identification et l'évaluation des troubles de la parole et de l'audition, en vue de recommander les situations appropriées d'apprentissage et de réaliser ou collaborer à la réalisation de la thérapie qui convienne pour la rééducation ou la réadaptation des élèves concernés.

Qualifications requises:

- Être membre de la Corporation professionnelle des orthophonistes-audiologistes du Québec
- Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment en orthophonie-audiologie.
- Posséder trois (3) années d'expérience.

Échelle de traitement:

- Minimum: 21 735\$
- Maximum: 43 101\$

Toute personne intéressée et dûment qualifiée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 12 septembre 1983.

Commission scolaire Sainte-Croix
1100 Côte Vertu
Saint-Laurent, QC
H4L 4V1



LE CENTRE HOSPITALIER
RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS

RECHERCHE

(1) ORTHOPHONISTE

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Personne qui évalue et diagnostique les troubles de la voix, de la parole et du langage oral et écrit au moyen d'instruments et de techniques adaptées aux besoins du ou des bénéficiaire(s); administre une variété de tests; conçoit, organise et exécute différents programmes de traitement; rédige des rapports-progrès; participe à l'enseignement.

EXIGENCES:

- Doit détenir un premier diplôme universitaire terminal en orthophonie.
- Posséder une bonne connaissance de la langue seconde.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes en vigueur du Ministère des Affaires sociales.

CLIENTÈLE:

Adulte, hospitalisée ou externe du Hull-Métropolitain.

Faire parvenir votre curriculum vitae immédiate-ment à:

L'Agent de recrutement
Centre hospitalier régional de l'Outaouais
116, boul. Lionel-Émond
HULL (Québec)
J8Y 1W7

Centre de Recherche en Production Animale
ASSISTANT DE RECHERCHE ou « FELLOW »

Nous aimerions obtenir des demandes d'emploi pour un ou deux postes de chercheurs qui seront appelés à travailler dans un groupe qui étudie l'établissement normal de la gestation et des facteurs conduisant à la mortalité embryonnaire chez la vache et la jument. Une formation dans un des aspects suivants de la biologie de la reproduction est essentielle:

- Histologie et microscopie électronique;
- Culture d'embryons et / ou d'endomètres *in vitro*;
- Études biochimiques des produits embryonnaires et / ou de l'endomètre;
- Immunologie de la reproduction;
- Cytogénétique et, plus spécifiquement, celle de l'embryon.

Salaire:

\$20,000. au niveau post-doctoral selon l'expérience pour un candidat senior; le tout dépendant des sources de financement.

Les citoyens canadiens et les immigrants reçus auront la préférence.

Vous êtes prié(e) d'envoyer, avant le 15 septembre prochain, votre « curriculum vitae » ainsi que le nom de deux référents et une lettre décrivant votre champ d'intérêt à:

Dr. Keith Betteridge, Directeur
CRRR
Faculté de médecine vétérinaire
Université de Montréal
C.P. 5000
St-Hyacinthe, QC. J2S 7C6
Tél.: (514) 733-8521, poste 221

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
ASSOCIATES
Fondée en 1992
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél. 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 400

SWABEY, MITCHELL, HOULE,
MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de
Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél. (514) 845-7126, Télex 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389
(CCITT II-II-III)

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES

SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. TÉL.: 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY

PIERRE LAPORTE
GÉRARD DUCHARME
PIERRE VENNE
ANDRÉ A. BOILEAU
É. BRUCE MOORE
BERTRAND DUCHARME
ALAIN CASTONGUAY
YVES PRÉVOST

LUCIE HOUDÉ
JAMES T. TAYLOR
DANIELLE DROLET
ESTHER BÉAUME
JOHANNE MASSON
MYRIAM SARRAZIN

CLOUTIER, GUIMOND, JOHNSON

Avocats

JÉAN FRANÇOIS CLOUTIER, L.L.L.
MICHEL GUIMOND, L.L.L.
ALAIN JOHNSON, L.L.L., M.S.C.

520 CHERRIER EST, BUREAU 300
MONTREAL, QC H2L 1H3

TÉL.: 844-1131



Conseil national
de recherches Canada

National Research
Council Canada

L'Institut de recherche en biotechnologie (à Montréal) recrute des Agents de recherches

Le Conseil national de recherches du Canada est en train de mettre sur pied à Montréal un Institut destiné à la recherche en biotechnologie dans les domaines qui revêtent une importance particulière pour l'industrie canadienne. Ce nouvel Institut favorisera le transfert de technologie vers l'industrie et encouragera la communication et la collaboration avec cette dernière, les universités et les laboratoires gouvernementaux fédéral et provinciaux.

L'Institut de recherche en biotechnologie de Montréal mettra l'accent sur les applications industrielles et sur la mise au point de nouveaux produits et procédés. Les principaux domaines de recherche seront la fermentation, le génie génétique, la fusion cellulaire, les systèmes enzymatiques et l'écologie microbienne.

Afin de réaliser sa mission, le nouvel Institut offre actuellement plusieurs postes d'agents de recherches dans les disciplines suivantes: la microbiologie, la biochimie, la biologie cellulaire, l'enzymologie, la chimie organique, le génie génétique, le génie biomédical, le génie moléculaire, le génie microbien et biochimique ainsi que le génie des procédés et des systèmes.

Les personnes intéressées doivent posséder un doctorat dans une des disciplines mentionnées et à moins deux années d'expérience de recherche pertinente. Certains des postes à combler exigent aussi des connaissances approfondies dans le domaine de spécialisation et plusieurs années d'expérience en recherche.

La connaissance du français est essentielle pour ces postes.

Traitement: selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum complet à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Veuillez donner la référence RB-83-1-DV.

Canadä

affaires municipales

■ Le Canadien à Côte St-Paul

Le Service des Sports et Loisirs de la Ville de Montréal et le Club de hockey Canadien ont conclu une entente de principe en vertu de laquelle le club de Montréal pourra utiliser la patinoire de la Côte Saint-Paul, inaugurée l'automne dernier, quand le Forum est n'est pas disponible pour l'entraînement de l'équipe. Déjà l'équipe avait pu utiliser cette patinoire pour un pré-camp d'entraînement de deux jours au mois d'août. Selon le directeur du service, M. Jean Emond, l'arène est très peu utilisée aux heures qui intéressent le Canadien, c'est-à-dire de 11h à 13h ou de midi à 14h. Compte tenu de « l'immense impact publicitaire » et du nombre important d'heures anticipées de location à cette période creuse de la journée, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a fixé au tarif spécial de \$60 l'heure, la location de l'arène au Canadien (le tarif régulier est de \$77 l'heure). Comme les joueurs n'utiliseront pas les vestiaires puisqu'ils arriveront par autobus revêtus de leur équipement de hockey et repartiront par le même moyen pour aller se changer au Forum (à cinq minutes de là), M. Emond précise que la venue du club à l'arène Sylvio Mantha n'entraînera aucune dépense d'entretien supplémentaire pour la Ville.

■ Cidem-Industries s'informe

Cidem-Industries achètera pour la somme de \$9,645 quelque 5,000 fiches d'information financière de la firme Dun & Bradstreet, agence d'information financière bien connue au Canada. Ces fiches porteront sur les entreprises manufacturières et de distribution de Montréal comptant cinq employés ou plus. Dun & Bradstreet compile au moyen de questionnaires envoyés régulièrement aux entreprises une foule de renseignements sur les activités, l'emploi, la cote de crédit et la performance financière des entreprises. La plupart des entreprises sollicitées joignent leur bilan financier au questionnaire de Dun & Bradstreet. Cidem-Industries affirme vouloir utiliser ces données pour constituer des listes d'envoi et segmenter ses fichiers en fonction des besoins spécifiques de promotion, statistiques et études sectorielles ou géographiques qu'elle réalise ou que peuvent vouloir obtenir « d'autres divisions ou services » de la Ville.

■ Un sombre parc

Avec d'autres citoyens de son quartier, le conseiller municipal de Jeanne-Mance, M. Michel Prescott (RCM), a entrepris d'attirer l'attention de l'administration Drapeau-Lamarre sur les dangers d'éclairage nocturne, la nuit, dans les parcs de la Ville. Une nouvelle directive aura pour effet de priver les parcs d'éclairage nocturne à compter de minuit, dès novembre prochain, pour réaliser des économies d'énergie de l'ordre de \$40,000 sur l'ensemble du territoire de la ville. Le conseiller Prescott estime que ces économies de « bouts de chandelles » sont ridicules en regard des dangers qu'en courent les résidents des rues avoisinantes des parcs urbains. Ceux de la rue Esplanade et des environs qui utilisent les autobus de l'Avenue du Parc ou du boulevard Mont-Royal pour rentrer chez eux ont déjà eu à traverser le parc Jeanne-Mance ou longer ce grand espace plongé dans l'obscurité totale depuis que la municipalité s'est dérangée il y a quelques mois. « A la nuit, on attire les rôdeurs », ont fait valoir les résidents du quartier qui font face à une recrudescence de vols, de vandalisme et même d'attaques. Un jeune homme présent à la conférence de presse a raconté comment il s'est fait attaquer et fracturer le pied par des voyous au printemps dernier sur la rue Esplanade. Un autre s'est fait défigurer au coup de poing américain en sortant de son travail dans un café de la rue Duluth. Le conseiller Prescott estime que la nouvelle attitude de la Ville s'appuyant sur des considérations strictement économiques contredit les recommandations de l'Opération Tandem qui a coûté à ce jour \$1,4 million au trésor municipal et qui suggèrent aux résidents d'éclairer leur résidence et leur terrain pour se prémunir contre les indésirables. De plus, précise M. Prescott, la Ville se paye le luxe d'un éclairage de fantaisie (de plus de \$1 million à ce jour) que les Montréalais n'ont jamais demandé, en doublant, dans certaines rues, de lampadaires décoratifs des artères déjà éclairées de lampadaires utilitaires et lésine sur l'éclairage des parcs pour faire des économies insignifiantes.

Angèle Dagenais

MacGuigan: la Charte de 1982 a annulé les tribunaux à modifier leurs usages

QUÉBEC (PC) — Dix-huit mois après la proclamation de la Charte des droits et libertés, une évaluation des décisions des tribunaux montre que nos usages pourraient bien être soumis à de nouvelles considérations et que, dans nombre de cas, de nouveaux principes seront appliqués.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan, qui a discuté de l'impact de la charte sur l'administration de la justice, devant l'Association du barreau canadien,

qui tient ici son 65e congrès annuel.

Nous avons découvert un rôle nouveau des tribunaux dans la définition de nos libertés et leur tâche dans l'interprétation de la charte, afin d'équilibrer les droits des individus avec ceux de la société.

La tâche de réviser les centaines de lois fédérales est énorme et demande beaucoup de discernement, d'abord dans l'évaluation des conflits et, ensuite, pour tenter de déterminer l'équilibre entre la nécessité de la so-

ciété d'ajuster une certaine activité et le droit de l'individu d'exercer librement cette activité.

Au cours des 18 premiers mois, près de 600 décisions de tribunaux sont venues interpréter les clauses de la charte. La plupart de ces décisions étaient du domaine du droit criminel, mais bon nombre de jugements de droit civil ont été remis en question des décisions touchant un éventail d'activités.

L'une des questions les plus controversées, semble-t-il, est celle du mandat de

main-forte prévu par la Loi sur les stupéfiants, a admis M. MacGuigan, qui a répété qu'il avait l'intention de recommander son abolition.

Le terme de mandat de main-forte s'applique au droit qu'ont les membres de la Gendarmerie royale du Canada d'agir sans mandat écrit.

« La difficulté, de toute évidence, est de remplacer ce mandat par des techniques d'enquête qui seront efficaces dans le monde bien spécial du trafic de la drogue et qui respecteront égale-

ment le principe fondamental voulant que l'Etat ne porte pas atteinte sans raisons graves à la vie privée des individus. »

M. MacGuigan a révélé qu'il avait entamé une consultation sur l'opportunité de donner suite à la recommandation de la Commission de réforme du droit du Canada, proposant de permettre l'obtention d'un mandat par téléphone.

La révision des lois fédérales a laissé voir que, dans beaucoup de cas, les droits d'entrée existant actuellement sont si étendus qu'ils permettent l'entrée sans mandat dans une habitation.

Il faut aussi s'attendre à une augmentation du nombre de causes touchant les langues officielles et les droits d'instruction dans la langue de la minorité.

« Parmi les questions que nous souhaitons voir trancher, citons celle de savoir si l'article 23 permet d'exiger la mise en place de conseils scolaires distincts pour la minorité linguistique, et celle de

déterminer la portée de l'expression "lorsque le nombre de ces enfants le justifie", a déclaré le ministre.

Par ailleurs, une résolution adoptée hier par l'Assemblée du barreau canadien réclame des peines plus sévères et des suspensions plus longues du permis de conduire dans les cas de conduite en état d'ébriété.

La résolution a donné lieu à un vif débat au sein du comité de résolutions du congrès qui a étudié auparavant deux autres résolutions touchant ce problème avant d'en venir à une entente.

Lundi, les avocats canadiens avaient rejeté une résolution demandant que le Code criminel et les lois provinciales soient modifiés de façon à prévoir des peines plus sévères pour une première infraction dans les cas de conduite avec un taux d'alcool dans le sang supérieur à 80 milligrammes — conduite pendant que la capacité de conduire est affaiblie — refus de donner un échantillon d'haleine.

La Syrie veut renverser Gemayel, craignent les chrétiens libanais

par Angèle Dagenais

Selon un porte-parole du Commandement des forces chrétiennes unifiées du Liban, de passage à Montréal, M. Naoum Farah, « il crève les yeux » que la Syrie prépare un plan pour renverser le gouvernement de Gemayel par la force. Armée et appuyée par l'URSS, la Syrie, selon M. Farah, collabore à l'expansion du communisme au Moyen-Orient.

Pour M. Farah qui est avocat de formation, il n'est pas question que s'établisse un « Cuba au Moyen-Orient » ou que le Liban subisse le « terrorisme d'état que pratique la Syrie ». M. Farah prêche pour une augmentation des contingents armés internationaux au Liban et non leur réduction malgré les assauts dont ils sont victimes. Il verrait même le Canada participer à la force multinationale car, a-t-il déclaré de manière quelque peu sibylline, « la défense du grand Nord passe par le Liban ».

Le Commandement des forces chrétiennes unifiées que M. Farah représente constitue la principale force militaire du pays, déclare-

t-il. Mais elles n'ont pas uniquement un rôle militaire car dans les zones libérées l'an dernier par l'intervention israélienne, elles ont formé des comités populaires pour « gérer » ces régions en collaboration avec les services publics officiels, a-t-il ajouté.

La « résistance libanaise » incarnée par les chrétiens libanais exige le retrait de l'occupation syrienne des 40 % du territoire qu'elle contrôle et l'application de l'accord de redéploiement signé avec les Israéliens. Ce n'est qu'après le retrait des occupants, ajoute-t-il, que les Libanais trouveront les formules pour assurer la paix. Les forces chrétiennes n'ont aucun plan de réconciliation nationale pour le moment, a déclaré M. Farah.

Côté démographie, M. Farah estime que les chrétiens représentent plus de 51 % de la population du Liban mais aucun recensement n'a été fait depuis 1932. Il souligne que ses chiffres proviennent de « projections » établies en 1976 par des statisticiens « indépendants » qu'il n'a pas nommés. Il est toutefois gé-

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Si l'esprit toi qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, toi qui me donnes le don divin de pardonner et oublier le mal qu'on me fait et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de toi à jamais, même et malgré l'importance que l'illusion matérielle. Je désire être avec toi dans la gloire éternelle. Merci de la miséricorde envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle paraît paraître difficile. L'auteur publie aussi la grâce à été obtenue sans dire la demande, au bas mettre les initiales de la personne exaucée.)

J.F.

Annonces classées 286-1200

■ Appartements / Logements

LE LALANDE
9840 boulevard Gouin ouest
1 1/2 2 1/2 3 1/2 4 1/2
270.5 \$ 325.5 \$ 350.5 \$ 390.5 \$
LUXUEUX ÉDIFICES
EN BÉTON AUTOBUS
CCTUM À LA PORTE

Près gare CN, inclus: chauffage avec thermostat individuel, électricité, taxe d'eau, cuisine, réfrigérateur, tapis mur à mur, piscine, sauna.

Angèle Dagenais

■ Cours

COURS DE PIANO par professeur, à l'Université de Montréal. M. Parent 524-3828 01-09-83

HORLOGERIE-BIJOUTERIE quartz. Dépliants gratuits. 1012 est Mont-Royal, Mt, 523-7623 26-09-83

Cours de chant, guitare, orgue, etc. Tél. 725-2056 03-09-83

COURS DE VIOLON, tous les niveaux d'enseignement, donne par professeur qualifié. 528-3284 16-09-83

COURS INTENSIFS DE "D.J." (disco) — AN-NOUCEURS: Radio - T.V. Intermédiaire de Placement. Centre de formation. 842-0050 01-09-83

■ Déménagements

CONSEILLER en petits et gros déménagements. Jean-Paul 676-0731. J.N.O.

A BAS PRIX, appel Pierre Déménagements. En tout genre estimation gratuite. 937-9491 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275 J.N.O.

ACCEPTERAI déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électroniques. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

■ Divers

VENDRAIS copyright. Le calcul exact de P. M. Mora 253-0080, poste 320. 02-09-83

MOUVEMENT d'horloge grand-père à vendre. 3 cartons, pendule, lyre, produit allemand. Information tél. 454-6843. 08-09-83

■ Demande à louer

CHERCHE non-meur pour bail longue durée. 7 pièces minimum avec garage à Outremont ou Mont-Royal. Tél. 932-0237. 01-09-83

CHERCHE meuble 6 1/2 pièces Outremont ou Mont-Royal pour 1 ou 2 mois. 932-0237. 01-09-83

PARIS. Vous y avez un app. libre 9 ou 10 mois. 1 an ? C'est ce que je cherche! Pour un arrangement souple, appelez: Richard 277-8938. 06-09-83

■ Demande d'emploi

INFIRMIÈRE DIPLOMÉE avec expérience cherche emploi de soin, car privées ou bureau. Salaire à discuter. 495-8145. 06-09-83

■ Fermes à vendre

FRANKLIN. Très belle ferme. 104 arpents, vue magnifique. \$9,500 f.m. Immeuble Vinet 1-826-3601. 2-9-83

■ Gardienne

RECHERCHONS une jeune personne non-fumeuse pour garder un enfant de 16 mois, 3-4 h. sem. Tél. 272-2913. 02-09-83

CHERCHE EUROPÉENNE dans les 4 semaines pour s'occuper d'enfants 3 et 4 ans. Quartier Jeanne-Mance et St-Vallier. Expérience et références requises. 277-5882 après 18h. 02-09-83

■ Informatique

APPLE II Compatible, flambant neuf, 64K, lecteur de disquettes et contrôleur, moniteur de 12", imprimante Gemini 10K, avec logiciel, système complet. 1700 \$ Garantie 12 mois 735-0608 ou 495-4953 après 18h. 3-9-83

CENTRE DE MICRO INFORMATIQUE offre ses services de programmation, consultation, éducation, bons prix. 525-7313. 2-9-83

■ Logement à louer

STUART, 4 1/2 située centre-ville, chauffée et eau chaude. 355 \$ 279-3924. 1-9-83

SNOWDON, grand 7 1/2 chauffé, équipé, très beau. Sous-sol, garage cour. 720 \$ Tél. 874-7331. 484-5195, 488-7005. 1-9-83

■ Maisons à louer

ST-LAMBERT, maison détachée, 4 c.c., salle à manger avec porte-patio, jardin, climatisation centrale, garage double électrique. \$900-/mois. 672-6174. 2-9-83

■ Maisons à louer

AHUNTSIC, bas de duplex avec cour libre 1er octobre, 5355 \$/mois. 388-2986. 01-09-83

CENTRE-VILLE, 3895 de Bullion, entre St-Denis et St-Laurent, Roy et Duluth, Duplex, 8 pièces (1200 pi.), haut occupé par le propriétaire, chauffage électrique, cuisine et réfrigérateur, deux salles de bain, jardin, tranquille. 700 \$ 288-7211. 31-8-83

PRÈS MARIE DE FRANCE. Superbe haut duplex, 6 1/2, chauffé, chambre principale avec 1 1/2 privés, garage. Rue calme 8505 / cour libre. J.N. Brault 932-0566, 934-1818. Courriel Montréal Trust. 01-09-83

■ Professionnels

LE DOYEN

Français — Anglais

Allemand — Espagnol

Rédaction — Révision

CURRICULUM VITAE

282-0938 2-9-83

■ Piano

PIANO PRATT ancien, parfait état, belle sonorité. 271-6181 après 18h. 02-09-83

■ Propriétés à revenu

IMMEUBLE BOUL. ST-JOSEPH, luxueusement rénové. 2 étages à bureaux, 2000 pi., air climatisé, unique. Etage supérieur, app. 8 pièces. 2 s.b., foyer, métro. Revenus possibles: 25,000 \$/an. Visites sur rendez-vous, heures de bureau. 282-0077. 01-09-83

■ Propriétés à vendre

CHÂTEAU II: (271-1103) — Fermé.

CHÂTEAU I: (271-1103) — Fermé.

CINEMA LUMIERE: "Cendrillon" 7 h. — "L'espion aux pattes de velours" 8 h. 30.

CINEMA DE PARIS: "Jaws 3D" 1 h. 10, 3 h. 10, 5 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 10.

CINEMA THEATRE: (842-9763) — "La vraie nature de Bernadette" 18 h 35 — "Docteur" 20 h 30.

CINEMA L: (849-4518) — "Gregory's girl" 1 h 30, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, 11 h 30.

CINEXPLEX II: "Stuck on you" 1 h 35, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.

CINEXPLEX III: "Brimstone and Treacle" 1 h 45, 3 h 35, 5 h 25, 7 h 15, 9 h 05.

CINEXPLEX IV: "Private School" 1 h 45, 3 h 25, 5 h 05, 6 h 40, 8 h 20, 10 h.

CINEXPLEX V: "Snow White" 1 h 30, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.

CINEXPLEX VI: "The Ruling Class" 1 h 30, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 45.

WESTMONT adj. Victoria, Duplex Lambert, 7 1/2, boiseries riches, 2 garages, bas libre rénové. Vente privée 149,000\$. 486-6030. 06-09-83

VAL DAVID. Résidence vue panoramique, patio, flanc de montagne, ski et services à proximité. 9 pièces 2 s.b., semi-meublé 65,000\$. Meublé négociable. 322-6646, 514-486-7696. 06-09-83

VIEUX-MONTREAL. Condo spacieux 1300 pi., 2 s. de b., vue sur jardins, bon hypoth., prix intéressant. Fait voir. 845-8633. 07-09-83

VIEUX-MONTREAL. Condo spacieux 1300 pi., 2 s. de b., sur jardins, bon hypoth., prix intéressant. Fait voir. 845-8633. 7-9-83

RAWDON. Vente rapide, à visiter 304 Summerhill, 39,900\$. 1-834-4312. 01-09-83

ST-SAUVEUR DES MONTS près 9 pièces, ski, magnifique résidence de 9 pièces, 6 pièces au 1-5-5-2 pièces finies au 1-5, salle de lavage, 2 salles de bain, foyer en pierre, bien isolé, toiture neuve, terrain de 9,000 pi. Tél. 270-5606. 12-9-83

BORD DU RICHELIEU, magnifique maison de pierres, piscine intérieure, sauna. Très beau terrain. 25 mi. de Mt. Fair voir 275,000 \$. 858-8770. 1-9-83

■ Services domestiques

PERSONNE responsable accueille des enfants, entretien général, après-midi du lundi au jeudi 271-6181 après 18h. 02-09-83

L'ÉMISSION

18.30 Forum

19.29 La quotidienne

19.30 Un monde en folie

20.00 L'homme de Vienne

21.00 Super cascades II

22.00 Can Pro 83

22.30 Les nouvelles TVA

22.50 Le Dix vous informe

23.00 Les sports

23.15 Chronique de pêche

23.20 La couleur du temps

RADIO-QUÉBEC

18.30 Le Québec au pluriel

19.00 Le fil de la liberté

20.00 Station-Soleil

21.00 Cinéma:

"Amarcord". Film italien réalisé en 1973 par le grand Federico Fellini, avec Bruno Zanin, Magali Noé et Armando Brancia.

23.05 Station-soleil

TV FQ (Câble)

12.30 Les jeux de 20 heures

13.00 Téliam: Fait pas rêver

14.30 Les mercredis de l'information: L'Afrique Blanche

15.30 L'Académie des neuf

16.04 Théâtre de Boulevard

16.18 Actualités régionales

17.00 L'île aux enfants

17.20 Croque-vacances

17.45 Histoire d'enfants

18.00 Le bar de la nuit

18.30 Des chiffres et des lettres

19.00 Mémoires de France: Paris-sur-mer

20.00 Les jeux de 20 heures

20.30 Téliam: Le Renard et le Bouard

21.40 L'heure de vérité: Pierre Bergey

23.00 L'Académie des neuf

23.46 Théâtre de Boulevard

23.48 Actualités régionales

CINÉMA

CINÉPLEX VII: "Superman III" 2 h 30, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30.

CINÉPLEX VIII: "Octopussy" 2 h, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.

CINÉPLEX IX: "O" the Winged Serpent" 1 h 30, 3 h 15, 5 h, 6 h 40, 8 h 20, 10 h.

CINÉMA MONTRÉAL II: (521-7870) — "Tron" 2 h 45, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, 10 h 15.

CINÉMA MONTRÉAL II: "Les guerriers du Bronx" 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.

CINÉMA MONTRÉAL II: "Les farceurs" 12 h 35, 4 h 05, 7 h 45.

CINÉMA MONTRÉAL II: "Culp" 6 h 15, 8 h 15.

COMPLEXE DES JARDINS I: "Diplômés du dernier rang" 12 h 10, 15 h 50, 19 h 30.

COMPLEXE DES JARDINS I: "Piège pour homme seul" 14 h, 17 h 40, 21 h 20.

COMPLEXE DES JARDINS II: "Superman III" 12 h 05, 4 h 30, 8 h 55.

COMPLEXE DES JARDINS II: "Aventuriers du bout du monde" 2 h 30, 6 h 50.

COMPLEXE DES JARDINS III: "Enoch et les 10" 12 h 05, 2 h 30, 4 h 35, 6 h 50, 9 h 05.

COMPLEXE DES JARDINS III: "Leçons trop particulières" 1 h 05, 3 h 20, 5 h 35, 7 h 50.

COMPLEXE DES JARDINS IV: "Victor Victoria" 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30.

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "Relache"

Un Grand Montréalais

Alain Simard, président de Spectra-Scène et de Spectel-Vidéo et créateur du Festival international de jazz de Montréal, a été nommé Grand Montréalais de l'avenir dans le domaine de la musique. Le jury, où figuraient notamment Gilles Potvin et Charles Dutoit, a préféré Alain Simard à une dizaine de candidats pour ses qualités d'organisateur et son travail soutenu, qui ont permis à Montréal d'être reconnue sur la carte mondiale du jazz. Le dernier Festival, qui réunissait les plus grands noms du jazz, a attiré au-delà de 150.000 personnes.



CBC et Macmillan éditent Shakespeare

À partir des productions du festival de Stratford, la compagnie Macmillan du Canada et CBC Enterprises viennent de commencer la publication de pièces de Shakespeare. Ont déjà paru : *Macbeth* et *The Tempest* et doivent paraître incessamment, *The Taming of the Shrew* et *As You Like It*.

Chaque volume se détaille à \$9.95 et contient des photos (couleurs et noir et blanc),

des notes sur les modifications apportées au texte à Stratford et nombre d'annotations sur la production. Les initiateurs de la série n'ont pas voulu faire « littéraire » mais plutôt donner une idée de spectacles où percent des talents bien en chair et où apparaît le souci des adaptateurs de Stratford d'insuffler la vie au monde livresque des étudiants ou des amateurs de théâtre lu.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le cégep de Rosemont offre la possibilité de faire collectivement l'apprentissage du théâtre, par son programme théâtre populaire. Les groupes, associations ou organismes intéressés sont priés de s'adresser à M. Michel Brais (376-6310) au Service d'éducation des adultes du cégep.

prétera M. King sont J.S. Bach, César Franck, Lionel Rogg, J.R. Ducasse et Louis Vierne.

À Laval (250 boul. des Laurentides) vient d'être inaugurée l'école de ballet *Courtes Pointes*, logée dans un ancien entrepôt de tapis transformé en studio de danse.

La première émission de *SOS j'écoute* à la télévision de Radio-Québec sera cette année diffusée le vendredi 9 septembre à 21 h 30. Elle s'intitule « La Mort d'un enfant » et s'inspire du livre de Dr Jocelyn Demers, *Victimes du cancer... mais des enfants comme les autres* (éditions Héritage).

Ce soir à 20 h, Anthony King est l'organiste invité des concerts spirituels à la basilique de l'Oratoire Saint-Joseph. Les auteurs qu'inter-

Des cours d'initiation au théâtre sont donnés cet automne dans des ateliers du Théâtre de Quartier (845-3338); il se tiendra quatre ateliers de 36 heures chacun — inscription dans la semaine du 12 septembre — sur l'improvisation, l'interprétation, l'écriture dramatique et le clown. De plus, en octobre et novembre, sont prévus deux ateliers de 12 heures chacun sur les techniques d'expression dramatique auprès des enfants et sur l'improvisation.

Le rock théâtral du groupe Styx

par Mireille Simard

« Un spectacle-concept », annonçait-on à la radio. Qu'est-ce que ça pouvait bien être un show rock conceptuel dans un amphithéâtre gigantesque comme le Forum ?

Lundi soir, la réponse à cette énigme n'a causé que ravissement au public assemblé au Forum: dans une mise en scène raffinée et amusante, le groupe américain Styx nous a délectés au rythme d'une histoire aussi abracadabrante qu'audacieuse.

C'est sous la menace constante du MMM (Majority for Musical Morality) que le groupe a donné son spectacle, interrompu par les discours vengeurs et fascistes du Dr Righteous, fondateur

de ce MMM voué à la disparition du rock'n roll.

Le spectacle s'ouvre dans un musée où sont exposés les vestiges de ce genre musical, symbole du triomphe absolu de l'infâme Righteous. Dans un décor de batteries alanguies et de guitares poussiéreuses, Kilroy, ex-vedette rock évadée des prisons du « nouvel ordre moral » et son complice s'insurgent contre le bannissement de la musique. Le spectacle de Styx sera le prétexte pour raconter l'histoire de cette montée spectaculaire de la droite et du retour à un ordre moral rigoureux. Le Dr Righteous au pouvoir et c'est la fin du célèbre « sex, drugs and rock'n roll »...

La musique de Styx qui éclate nous entraîne dans les méandres mélodieux de leur

univers rythmique. Tout au long du spectacle, on craint l'intervention autoritaire du MMM. Malgré cette menace, le groupe nous propose une rétrospective de ses grands succès: *Too Much Time on My Hands*, *The Best of Times* de même que de ses plus récents succès dont *Mr. Roboto*.

Et ce qu'on pressent arriver: intervention du MMM, mise au rancart de l'arsenal musical et emprisonnement de Kilroy. Nous revoici au point de départ, dans le musée du rock'n roll. Kilroy et son complice décident de rendre vie à cette musique, malgré les ordres du régime en place. La musique éclate de partout, une myriade de notes s'envole dans le Forum, au grand plaisir des spectateurs. Un hommage aux années 50 et c'est la fin

de près de deux heures de rock théâtral.

Certes, cette histoire tient plus de la bande dessinée que d'une véritable critique sociale. N'empêche... Dans une

Amérique coincée entre Ronald Reagan et la « Moral Majority », la mise en scène de Styx rappelle la fragilité diaphane de la démocratie. Le spectre de Hitler se pro-

filait lundi soir au Forum (au propre comme au figuré) et laissait poindre le retour toujours possible de la dictature. Rien n'est jamais définitif au pays du politique...

SELECTION OFFICIELLE CANNES 83

18 ANS adultes

L'AMOUR ET LA PASSION ENTRE HOMMES

PRIMA FILM présente

L'HOMME BLESSÉ

Un film de Patrice CHÉREAU

Jean-Hugues ANGLADE, Vittorio MEZZOGIORNO, Roland BERTIN, Liza KREUZER.

1:00 - 3:10 - 5:20 - 7:30 - 9:40

BERRI 3

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

A COMPTER DU 12 SEPTEMBRE

LA FIÈVRE DES PLANCHES

vous guette

★ LA FIÈVRE DES PLANCHES, c'est celle qui vous fera vibrer VOUS, LES 15 à 17 ans et les adultes.

★ LES PLANCHES, c'est le théâtre, l'art oratoire.

★ LA FIÈVRE DES PLANCHES, c'est l'expression, la passion.

AU CONSERVATOIRE LASSALLE, la fièvre des planches, c'est le cours de culture personnelle offert à tous.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT. Les cours débutent la semaine du 12 septembre.

CONSERVATOIRE LASSALLE

3505, rue Durocher, Montréal, Québec H2X 2E7 (514) 288-4140

BEETHOVEN AU FORUM: UN EVENEMENT A VIVRE

A L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE L'O.S.M., RADIO-CANADA ET L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL SOUS LA DIRECTION DE CHARLES DUTOIT, OFFRENT A LEURS PUBLICS, LE 10 SEPTEMBRE, UN CONCERT GRATUIT. L'OEUVRE PRINCIPALE AU PROGRAMME: LA NEUVIEME SYMPHONIE DE BEETHOVEN. DIFFUSION LE 11 SEPTEMBRE AUX BEAUX DIMANCHES ET, SIMULTANEMENT, EN STEREOPHONIE AU RESEAU MF DE RADIO-CANADA.

BILLETS DISTRIBUES GRATUITEMENT AU FORUM DE MONTREAL CE SOIR DES 17 HEURES. LIMITE DE DEUX BILLETS PAR PERSONNE.



PRIX LOUIS-DELLUC

cinemasplus présente

DANS UN FILM DE WAJDA

DANTON

BERRI 1

1:40 - 4:15 - 6:50 - 9:30

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

POUR TOUS

Jamais NATHALIE BAYE n'a été aussi bouleversante!

J'AI EPOUSE UNE OMBRE

Le PARISIEN 3

12.45, 2.50, 5.00, 7.00 & 9.10

480 ST-CATHERINE O. 866-3856

POUR TOUS

bonheur d'occasion

Un film de CLAUDE FOURNIER

Produit par MARIE-JOSE RAYMOND

d'autres réalisations de GABRIELLE ROY

AUCUN LAISSEZ-PASSER

Le PARISIEN 4

12.15, 2.35, 5.00, 7.20 & 9.45

480 ST-CATHERINE O. 866-3856

ÉCOLE DE NIME CORPOREL DE MONTREAL

Direction artistique: Jean Asselin et Denise Boulanger

Cours pour débutants, intermédiaires et avancés

Séance du 5 sept. au 22 oct.

Renseignements et inscriptions au 3673 rue St-Dominique, Montréal

Tél.: (514) 843-3009

Mark Davis les limite à 3 coups sûrs et Bergman fait compter 5 points

Les Giants freinent l'élan victorieux des Expos

par Guy Robillard
de la Presse canadienne

Les Expos ont vu leur série de victoires freinée à quatre par un lanceur dont la moyenne de points mérités s'élevait à 4,57 et un frappeur de .232.

Le lanceur gaucher Mark Davis les a en effet limités à trois coups sûrs et aucun point mérité en six manches et le joueur de premier but Dave Bergman a claqué deux circuits et produit cinq points pour conduire les Giants de San Francisco à

une victoire de 13-2 devant 29,536 spectateurs au stade Olympique.

Les Giants ont pris l'avance 2-1 à la première manche et n'ont jamais tiré de l'arrière par la suite, marquant six points en moins de cinq manches contre Ray Burris, qui a accordé six coups sûrs et pas moins de cinq buts sur balles. Les Giants ont ajouté trois points contre Bob James, résultats du deuxième circuit de Bergman, qui a ainsi doublé son total de la saison en 100 apparitions au bâton, puis quatre contre Greg Bargar à la neuvième manche, dont trois grâce à un circuit de Jack Clark.

Bergman, qui a obtenu quatre coups sûrs en cinq présences au marbre, est un vétéran de 30 ans qui a roulé sa bosse avec les Yankees et les Astros, ainsi qu'à Charleston, avant d'aboutir avec les Giants en 1981.

Davis, âgé de 22 ans, a retiré sept Expos sur des prises et est parvenu à se tirer d'impassé malgré trois erreurs

de ses coéquipiers qui ont totalisé six en deux manches à Montréal. Il a été relevé par Greg Minton, tandis que Jeff Reardon et Greg Bargar sont venus lancer les deux dernières manches pour les Expos dans une cause désespérée. Pour ce dernier, il s'agissait d'une première sortie depuis le 27 juillet.

Davis, dont la moyenne de points mérités à vie dans les ligues majeures se chiffrait à 5,62 avant de se présenter à Montréal (il avait lancé 50 manches en 1982), a porté sa fiche à 3-3 en remportant sa première décision contre les Expos.

Les Giants ont cogné 13 coups sûrs au cours du match, incluant trois par Bergman.

Les Expos ont été limités à cinq simples, trois au champ intérieur et deux autres par Jim Wohlford, pour subir un 16e échec contre seulement 12 victoires face à un lanceur partant gaucher.

« Chaque fois qu'une équipe affronte un lanceur gaucher pour la première

fois, la tâche semble difficile », notait Bill Virdon après la dégelée subie par les Expos aux mains de Mark Davis et des Giants de San Francisco.

Néanmoins, le gérant des Expos a convenu que la fiche de 12-16 des Expos contre les partants gauchers était « anormale » avec un tel alignement de frappeurs droitiers. « Mais je n'ai pas d'explication logique à fournir », a-t-il ajouté.

Si Mark Davis et Greg Minton ont fait le travail pour les Giants, on ne peut en dire autant des lanceurs des Expos.

« Je me suis fait botter le derrière, a carrément admis le lanceur partant et perdant, Ray Burris (4-6). Je ne parvenais pas à trouver la zone des prises, mes balles à effet ne fonctionnaient pas et je lançais soit trop rapidement soit trop lentement, sans parvenir à trouver mon rythme. Il y a de ces soirs où rien ne va, c'était un des miens ».

À sa première sortie depuis le 27 juillet, le jeune

Greg Bargar a alloué trois coups sûrs et quatre points dans une cause perdue à la neuvième manche.

« Je ne veux pas me servir de l'excuse de mon absence prolongée, a-t-il dit honnêtement. Je me suis entraîné régulièrement et c'était à moi d'être prêt pour une situation semblable, même si ce n'est pas facile de lancer avec un déficit de 9-2. Les frappeurs adverses ne se préoccupent plus guère de se faire retirer sur trois prises et ne pensent qu'à frapper ».

C'est exactement ce qu'a fait Jack Clark et le résultat a été un circuit de trois points.

Auparavant, Dave Bergman avait fait le plus de tort aux Expos avec deux circuits bons pour cinq points produits, en plus de deux simples.

« C'est un bon réserviste », a noté Bill Virdon, qui a eu l'occasion de le diriger à Houston.

« Je ne suis pas un frappeur de circuits, a pour sa

part noté Bergman, 30 ans, qui s'accepte tel un réserviste. Je suis plutôt un cogneur de coups en flèche et je n'ai pas cherché à frapper de l'autre côté de la clôture. Ce soir, tout nous réussissait. C'est une des choses incompréhensibles de ce drôle de sport ».

L'autre héros des vainqueurs, le lanceur gagnant Mark Davis, qui a limité les Expos à trois coups sûrs et retiré sept frappeurs au bâton en six manches, ne semblait pas excité outre mesure de sa performance.

Il a expliqué avoir quitté le match à la septième manche à cause d'une ampoule à un doigt.

Les Expos auront l'occasion de se reprendre ce soir face à un droitier alors que Fred Breining (8-10) affrontera Bill Cullickson (12-11). Ils compteront alors sur les services de Gary Carter, prêt à effectuer un retour au jeu après une absence de deux jours due à un malaise au dos.

SAN FRAN	13	MONTREAL	2
ab p cs pp	ab p cs pp	ab p cs pp	
Ventile cg	5 0 0 0	Raines cg	5 1 0 0
Pettin cg	0 1 0 0	Trillo 2b	3 0 0 0
Yngblad 2b	5 2 2 2	Reardon l	0 0 0 0
Clark cd	4 3 2 2	Francis lb	0 0 0 0
Evans cf	2 0 0 0	Dawson cf	3 0 1 0
Wallen 2b	2 0 1 0	Wall cd	0 0 0 0
CDavis cc	4 2 1 0	Oliver lb	4 0 0 0
OMally 3b	3 2 1 3	Borgar l	0 0 0 0
Bergman lb	5 3 4 5	Wallach cd	3 0 0 0
Berry r	5 0 2 0	Wohlford cd	4 0 2 0
MDavis l	2 0 0 0	Ramos r	4 0 0 0
Minton pl	1 0 0 0	Flynn cf	2 0 0 0
		James l	0 0 0 0
		ASalazar ac	1 0 0 0
		Burns l	0 0 0 0
		Spicer 2b	2 1 1 0
Totaux	38 13 13 12	Totaux	31 2 5 0
San Francisco	200 130 304-13		
Montréal	100 010 000-2		

Point victorieux — OMally (5).
Echec — O'Brien, Evans, Youngblood, Raines. DL — San Francisco 3. 15B — San Francisco 9, Montréal 8. 2B — Clark, OMally, Wellman, Youngblood. C — Bergman 2 (4), Clark (17). S — MDavis.

SAN FRANCISCO	ML	CS	PER	BB	KB
MDavis G-3,3	6	3	2	0	0
Minton VP-16	3	2	0	0	1
Burns P-4-6	4	2	3	6	5
James l	2	1	3	3	2
Reardon l	1	0	0	1	2
Borgar l	1	3	4	4	2

MDavis a lancé à un frappeur à la 7e manche.
Atteints — Dawson par MDavis, OMally par James. LE — MDavis. Feinte, Héglote — Burns. BP — Ramos. D-2-38 A-29-536.

en bref...

■ Houle: retraite confirmée

Le Canadien a convoqué hier la presse montréalaise à une conférence de presse qui aura lieu ce midi pour confirmer la retraite de Réjean Houle. « Pinotte » a joué de façon sporadique, la saison dernière, et le directeur général Serge Savard a déjà confié, il y a quelques semaines, qu'il ne serait pas de retour avec le Canadien, en 1983-84. Houle a réussi 305 buts et obtenu 426 passes en 13 saisons dans la Ligue nationale (10) et l'Association mondiale (3). Il a participé à 942 rencontres.

Hier, les Whalers de Hartford ont par ailleurs annoncé que leur premier choix au repêchage des joueurs amateurs, Sylvain Turgeon, a accepté un contrat de quatre ans. Turgeon se présentera au camp d'entraînement des Whalers, le 10 septembre.

■ Les régates reportées

NEWPORT (REUTER) — La première régata de la finale des challengers entre *Australia 2* et *Victory 83* a été à nouveau reportée hier en raison du manque de vent. C'est la troisième fois que la compétition finale pour désigner le challenger de la Coupe America est annulée. Le New York Yacht Club espère que la course pourra avoir lieu aujourd'hui.

BASEBALL

Ligue Nationale	Lundi
Montréal 5, San Francisco 0	
Los Angeles 6-7, New York 1-3	
Pittsburgh 2, Cincinnati 1	
Chicago 7, Atlanta 5	
San Diego 6-6	
Philadelphie 5-8	
St. Louis 6, Houston 1	
Hier	
San Diego 0-7, Philadelphie 6-5	
New York 3-1, Los Angeles 2-2	
San Francisco 13, Montréal 2	
Pittsburgh 5, Cincinnati 3	
Chicago 9, Atlanta 6	
Houston 3, St. Louis 1	

Aujourd'hui	St. Louis, Andujar (5-13) à Atlanta, Barker (0-0), 17 h 40
San Francisco, Breining (8-10) à Montréal, Gullickson (12-11), 19 h 05	
Chicago, Trout (9-12) à Cincinnati, Puleo (5-9), 19 h 35	
San Diego, Thurmond (6-2) à Philadelphie, Hudson (7-7), 19 h 35	
Los Angeles, Valenzuela (13-7) à New York, Torrez (8-14), 19 h 35	
Pittsburgh, McWilliams (13-6) à Houston, Niekro (11-11), 20 h 35	

Les meneurs	(Parties d'hier non comprises)
Madlock, Pgh. 433 141 326	
Hendrick, StL. 430 139 323	
Dawson, Mtl. 501 160 319	
Cruz, Hous. 477 151 317	
Lo Smith, StL. 367 116 316	
Puhl, Hous. 363 112 309	

Les frappeurs	pb cs pp cc moy.
Carter	428 116 60 15 271
Cromartie	342 95 40 3 278
Crowley	32 6 2 0 198
Dawson	504 161 98 28 319
Flynn	383 91 20 0 238
Francona	143 31 11 0 217
Little	314 78 31 1 248
Oliver	503 152 65 6 302
Raines	480 143 58 8 292
Ramos	51 12 5 0 235
Salazar	9 2 2 0 222
Speier	228 56 18 1 246
Trillo	26 10 7 1 385
Vail	46 12 4 2 261
Wallach	490 141 64 18 288
Wohlford	119 35 11 1 294

Buts volés:	Raines, 62; Dawson, 21; Cromartie, 8; Little, 4; Flynn, 2; Speier, 1; Oliver, 1; Carter, 1.
-------------	---

Les meneurs	pb cs moy.
Boggs, Bos. 465 171 368	
Carew, Cal. 406 141 347	
McRae, KC. 479 156 326	
Trammell, Det. 378 123 325	
Whitaker, Det. 507 162 320	
Griffey, NY. 335 107 319	
Simmons, Mil. 478 152 318	
Moseby, Tor. 448 141 315	
Brett, KC. 392 123 314	
Bonnell, Tor. 381 113 313	
Hrbek, Min. 416 130 313	

Circuits:	Rice, Boston, 33; Armas, Boston, 30; Cooper, Milwaukee, 26; Luzinski, Chicago, 26.
Points produits:	Cooper, Milwaukee, 107; Rice, Boston, 100; Winfield, New York, 96.
Buts volés:	Henderson, Oakland, 91; R. Law, Chicago, 61.
Lanceurs:	Haas, Milwaukee, 12-3, 3.37; Righetti, New York, 14-4, 3.15; McGregor, Baltimore, 16-5, 3.07; Telleman, Milwaukee, 9-3, 2.95.

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	68	62	523	—
PHILADELPHIE	66	64	508	2
MONTREAL	65	64	504	2 1/2
ST-LOUIS	64	65	496	3 1/2
CHICAGO	59	72	450	9 1/2
NEW YORK	53	78	405	15 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	77	53	592	—
ATLANTA	76	56	576	2
HOUSTON	69	62	527	8 1/2
SAN DIEGO	66	68	493	13
SAN FRANCISCO	63	69	477	15
CINCINNATI	60	73	451	18 1/2

LIGUE AMERICAINE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	75	52	591	—
MILWAUKEE	74	56	589	2 1/2
DETROIT	73	56	566	3
NEW YORK	71	57	555	4 1/2
TORONTO	72	60	545	5 1/2
BOSTON	62	69	473	15
CLEVELAND	57	75	432	20 1/2
Section Ouest	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	73	57	562	—
KANSAS CITY	64	65	496	8 1/2
OAKLAND	65	68	489	9 1/2
CALIFORNIE	60	71	458	13 1/2
TEXAS	60	71	458	13 1/2
MINNESOTA	57	75	432	17
SEATTLE	50	81	382	23 1/2

Clerc s'incline devant le 71e joueur mondial

NEW YORK (AFP, AP) — L'Argentin Jose-Luis Clerc, tête de série numéro huit, a été éliminé au premier tour du simple messieurs des Internationaux des États-Unis hier par l'Américain Tim Wilkinson, 23 ans, 71e joueur mondial.

Wilkinson l'a emporté en trois sets, 6-2, 6-3, 7-6 (7/4) sur les courts de ciment de Flushing Meadow, chauffés par le soleil. Clerc avait pourtant récemment montré un net retour en forme, gagnant successivement trois tournois américains, à Boston, Washington et North Conway, tous disputés, il est vrai, sur terre battue.

Clerc aura donc raté les trois premiers tournois du grand chelem cette année. Avant son échec à Flushing Meadow, il avait été battu au deuxième tour des Internationaux de France par l'Espagnol Fernando Luna et au premier tour du tournoi de Wimbledon par l'Italien Claudio Panatta.

La tête de série numéro un, l'Américain John McEnroe, s'est par ailleurs difficilement qualifié en cinq sets, battant son compatriote Trey Waltke, 125e joueur mondial, 6-3, 5-7, 4-6, 6-0 et 6-1 après une partie de plus de trois heures.

Comme McEnroe, l'Amé-

ricain Vitas Gerulaitis, tête de série de série numéro 15, l'a emporté en cinq sets, 3-6, 3-6, 6-3, 6-3 et 7-5 contre le Brésilien Marcos Hocevar. Quant au Canadien Glen Michibata, il a franchi la première ronde en défaisant l'Australien John Fitzgerald, 6-4, 5-7, 6-7, 6-1 et 6-4.

L'Américain Brian Teacher, 23e mondial, s'est incliné en quatre sets devant le jeune et athlétique Koriya — il mesure deux mètres — qui a ainsi confirmé de constants progrès depuis un an.

Bons débuts, en revanche,

pour le petit Américain Jimmy Arias, tête de série numéro neuf, excellent ces dernières semaines sur le circuit estival américain et qui a disposé, en quatre sets, de son compatriote Jonathan Canter. Il a laissé échapper la troisième manche sur le score étonnant de 6-0, mais ce n'était qu'un incident de parcours, l'emportant 6-2, 6-3, 0-6 et 6-2.

Dans d'autres matches, Fritz Buehning a battu Chip Hooper 3-6, 6-3, 6-7, 6-0 et 2-0 (abandon), Heinz Günthardt a vaincu Dick Stockton en trois sets, 6-3, 7-6 et 7-6, Chris Lewis a battu Andy Andrews 6-7, 3-6, 7-5, 6-1 et 6-4. Danie

Visser a vaincu Matt Mitchell en trois sets, 6-2, 7-6 et 6-1. John Lloyd a vaincu Bernie Milton 6-2, 3-6, 6-2 et 6-3 tandis que Paul McNamee disposait de Jaime Fillol, 2-6, 6-2, 7-6 et 6-2.

Le tenant du titre, l'Américain de 31 ans Jimmy Connors, a éprouvé quelques difficultés pour écarter de sa route l'Indien Ramesh Krishnan. Dominateur dans les

deux premiers sets, il a subi le jeu brillant et inspiré de son adversaire dans les troisième avant de faire une nette différence ensuite. Connors l'a emporté 6-2, 6-4, 3-6, et 6-2.

Chez les dames, la Tchecoslovaque Hana Mandlikova, tête de série numéro huit, n'a mis que 54 minutes à disposer de l'Américaine Nancy Yeargin 6-0 et 6-3.

A la veille des Championnats mondiaux

Chartrand respire la confiance

par Daniel Asselin

(PC) — « J'espère revenir de Budapest avec une médaille d'or, comme aux Jeux universitaires d'Edmonton », dit Philippe Chartrand.

Le gymnaste du Centre Immaculée-Conception respire la confiance. Depuis sa médaille d'or à la barre fixe, aux Universiades d'Edmonton, il n'a qu'une seule idée en tête: répéter son exploit d'Edmonton lors des prochains Championnats mondiaux de gymnastique qui auront lieu à Budapest, en octobre.

À Edmonton, Chartrand a surpris le monde de la gymnastique en réussissant un mouvement qu'aucun gymnaste n'avait même osé tenter avant lui, deux grands tours sur un bras, avec quatre demi-vrilles.

« J'ai mis six mois à par-

faire ce mouvement, dit-il. Je ne pense pas que d'autres gymnastes aient eu le temps d'ajouter « mon » mouvement à leur routine pour Budapest.

« De toute façon, j'ai préparé un autre petit truc en vue des Championnats du monde », ajoute-t-il, en souriant.

« Philippe (Chartrand) représente notre meilleur chance de médaille à Budapest, confirme l'entraîneur national, André Simard.

« Philippe s'est fait connaître mondialement à Edmonton et en gymnastique, il est très important de se présenter à une compétition avec une certaine notoriété.

« À Edmonton, même les Soviétiques ont été abasourdis par sa performance et lorsqu'on connaît le flegme des entraîneurs des pays de l'Est, c'est tout dire », ajoute Simard.

« Je sais que j'aurai plus de pression à Budapest et que la compétition sera d'un niveau plus élevé mais mes chances de monter sur le podium sont excellentes », affirme Chartrand.

S'il réussit l'exploit de décrocher une médaille à Budapest, il deviendra le premier gymnaste canadien à



Philippe Chartrand

réaliser une telle prouesse. D'ailleurs, sa médaille d'or aux Jeux universitaires constitue la meilleure performance réalisée par un Canadien à une compétition de gymnastique de haut niveau.

Si le talent de Chartrand à la barre fixe est maintenant connu, il ne maîtrise cependant pas encore, comme il le voudrait, les autres épreuves.

« Ma grande faiblesse, c'est le cheval d'arçon, avoue Chartrand. Mais je pratique une nouvelle sortie depuis

plusieurs mois, qui devrait me permettre de récolter plus de points ».

Aux exercices au sol, aux anneaux et aux barres parallèles, Chartrand promet également de meilleurs routines qu'à Edmonton.

« Si le Canada veut se classer parmi les 12 meilleurs pays au monde, il doit compter sur une solide performance de Chartrand », conclut Simard.

En plus de Chartrand, l'équipe canadienne devrait être composée des Ontariens Daniel Gaudet, Frank Nutenberger et Brad Peters ainsi que du vétéran Warren Lang, de la Saskatchewan.

La sélection finale des gymnastes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde aura lieu à la Polyvalente Antoine de Saint-Exupéry, à Saint-Léonard, le 9 et le 10 septembre.

Les 10 meilleurs gymnastes du pays ont été invités à la compétition. Les Québécois Yves Dion, Marshall Garfield et Jean Choquette ainsi que les Ontariens, Allan Reddon et Curtie Hilbert complètent la liste des invités. Trois autres places sont disponibles sur l'équipe canadienne.

Jacques Burelle: Le Manic n'a pas retiré son équipe

Le vice-président et directeur général du Manic, Jacques Burelle, doit rencontrer les membres du conseil d'administration du Manic à la Brasserie Molson, ce matin. Il doit alors recommander l'annulation du dernier match de la saison contre le Sting de Chicago, samedi.

Hier, expliquant qu'il importe de clarifier certains points, Burelle a remis à la presse le texte de l'appel que le Manic a logé auprès de la Ligue nord-américaine de soccer, à l'issue du match interrompu de dimanche. Il insiste sur le fait que le Manic n'a jamais refusé de se soumettre aux décisions de l'arbitre Evans.

« Nous n'en avons pas appelé des tirs de pénalités, a-t-il précisé, hier. C'est l'arbitre qui décide et nous devons nous soumettre à ses décisions.

« Cependant, le Manic n'a jamais retiré son équipe du terrain, a-t-il ajouté. L'entraîneur Andy Lynch voulait seulement que les joueurs retrouvent leur calme dans une situation extrêmement tendue. Dans ce cas, il aurait suffi de se retirer au vestiaire et nous ne serions pas, comme ce fut le cas, restés autour de la surface de jeu. »

Le texte, adressé dimanche soir au directeur des opérations de la LNAS, Ted Howard, se lit comme suit:

Sujet: match suspendu à Chicago, le 28 août

Relativement au sujet susmentionné, les joueurs montréalais n'ont pas quitté le terrain mais furent rappelés sur les lignes de touche par leur entraîneur Andy Lynch afin qu'ils se calment après que l'arbitre Bob Evans eut attribué une troisième tentative de tir de pénalité au Chicago.

Les Montréalais avaient l'intention de reprendre leur place sur le terrain, ce que quelques-uns firent en réalité lorsque l'arbitre Bob Evans quitta le terrain sans aucun avertissement préalable, annonçant que le match avait été abandonné.

La direction montréalaise considère que le match devrait être repris à partir de ce moment précis, ce soir, le lundi 29 août, à Chicago.

En d'autres mots, l'action devrait reprendre avec 11 minutes et une seconde à écouler dans le match et Chicago en train de bénéficier d'une troisième tentative de tir de pénalité.

Jacques Burelle